

Jean-François Mouhot

June Paper

*L'IMMIGRATION DE RETOUR CANADIENNE EN
FRANCE AU 18^e SIÈCLE ET LES RÉFUGIÉS
CANADIENS EN FRANCE APRÈS LA CHUTE DE
QUÉBEC ET LE TRAITÉ DE PARIS (c1760-c1800)*

Présenté aux Professeurs Laurence Fontaine et Anthony Molho

Institut Universitaire Européen, Département d'Histoire et de Civilisation
5 Juin 2001



L'Immigration de retour canadienne en France au 18^e siècle et les réfugiés canadiens en France après la chute de Québec et le Traité de Paris (c1760-c1800)

SOMMAIRE :

I. INTRODUCTION : PLACE DE L'ETUDE DANS L'HISTORIOGRAPHIE ...	3
II. LA NOUVELLE-FRANCE DANS LES ANNEES 1760	16
III. QUELQUES ASPECTS THEORIQUES (MIGRATIONS ET MIGRATIONS DE RETOUR)	22
IV. PROBLEMATIQUES	25
V. SOURCES	41
VI. METHODES	47
VII. CONCLUSION	49
BIBLIOGRAPHIE	49
TABLE DES MATIERES	63
ANNEXES :	67

I. Introduction : Place de l'étude dans l'historiographie

1. De nombreuses études sur l'émigration VERS le Canada

Depuis quelques années, les études consacrées à l'émigration française vers le Canada se sont multipliées¹. Les principaux objectifs de ces études consistent à déterminer les origines sociales des migrants et à comprendre les motivations qui pouvaient pousser ceux-ci à quitter la France métropolitaine. Trois raisons principales ont été avancées pour expliquer ces départs. Tout d'abord, (a) la recherche d'un "mieux vivre" (par opposition avec l'esprit d'aventure souvent invoqué par le passé). Landry, à la suite de Mathieu (1987, 1995) et Choquette (1997), insiste sur le fait qu'en dehors des engagés² (pour qui le voyage était payé à l'avance), l'émigration n'a pas été une émigration de misère, car il fallait déjà un investissement important pour pouvoir payer le passage en Nouvelle-France. Les recherches mettent ensuite en avant (b) la mobilité préalable, les "antécédents migratoires" de ces colons (60 pour cent des partants vers le Canada furent des militaires, l'armée étant, selon les mots d'un auteur, une "école de la mobilité" sous l'Ancien Régime), ainsi que leur origine majoritairement urbaine. Enfin, (c) ces études insistent sur les solidarités et les regroupements familiaux très importants (l'exclusion familiale, par exemple lors des héritages, étant plutôt une conséquence du départ, et non une cause). Ces travaux, en somme, rejoignent les conclusions similaires des recherches sur les déplacements de population à l'intérieur de la France ainsi que sur l'émigration anglaise vers l'Amérique³, et permettent de mieux comprendre des phénomènes somme toute peu connus⁴.

2. Mais peu d'études sur les migrants rentrés en France...

Or, il est maintenant avéré que cette migration ne se fit pas à sens unique. Selon le Programme de Recherche en Démographie Historique⁵ (P.R.D.H.), "15 000 Français

¹ Voir par exemple les trois articles de Landry (2001) et les ouvrages de Mathieu et Choquette

² Recrutés par contrats, ceux-ci sont "de véritables esclaves 'à temps' recrutés dans la métropole pour le peuplement de la colonie." (Bruhat 1998)

³ Même si les différences avec l'émigration dans les colonies anglaises sont nombreuses : aux 17^e et 18^e siècles, très peu de Français émigrèrent hors d'Europe, en comparaison avec les colonies de Nouvelle-Angleterre ou d'Espagne. Alors qu'en 1700, les colonies anglaises comptaient 275 000 habitants, les Canadiens français étaient moins de 15 000. De 1608 à 1760, la Nouvelle-France n'a accueilli qu'environ 14 000 immigrants, chiffre à mettre en rapport avec les 250 000 émigrants partis des Îles Britanniques au 17^e siècle et les 1,5 million au 18^e siècle (Armengaud 1998) ; 1 170 000 personnes étaient établies dans les Treize Colonies en 1750 (Marx 1998), en guerre contre 60 000 Français environ ; en ce qui concerne l'Espagne, Adolphe Landry estime les départs vers l'Amérique à environ 15 000 par an pour le 17^e et 18^e siècle (Armengaud 1998) ; (voir également ci-dessous note 7, p.4)

⁴ Il serait cependant utile que ces études prennent davantage en compte les changements de période et de type d'immigration, comme cela a été fait par exemple pour l'émigration algérienne en France au 20^e siècle (Sayad 1977). L'émigration au 18^e siècle est très différente et beaucoup plus variée géographiquement qu'au 17^e pendant laquelle quelques régions françaises dominent très nettement l'émigration.

⁵ Le Programme de Recherche en Démographie Historique, rattaché au département de démographie de l'Université de Montréal "a entrepris de "reconstituer" toutes les familles canadiennes-françaises depuis le XVII^e siècle" (*Encyclopédie Universalis*, 7-167c), en numérisant tous les actes d'état civil, permettant ainsi de suivre la vie de chaque individu en Nouvelle-France. Ce programme est unique au monde. Le Québec était l'endroit idéal pour mener une telle expérience, dans la mesure où les colons vinrent en petit nombre dans la colonie et où la grande majorité des actes ont pu être conservés intacts – le plus souvent en double exemplaire - jusqu'à nos jours.

et Françaises ont fait voile en direction du Canada au 17^e siècle, et les deux tiers d'entre eux n'ont fait qu'un séjour temporaire dans la colonie avant de retourner définitivement en France ou de mourir au Canada à l'état de célibataire"⁶. D'autres chercheurs évaluent les retours à 50 %⁷ environ pour la période complète (17^e et 18^e siècle).

Selon les historiens, donc, entre la moitié et les deux tiers des émigrants partis au Canada sont revenus en France. Même les colons établis depuis plusieurs générations semblent avoir été tentés de rentrer dans le pays de leurs ancêtres ou d'aller ailleurs⁸. Les hypothèses avancées pour expliquer ce phénomène sont nombreuses : émigration envisagée dès le début comme temporaire (par exemple par l'individu qui décide de s'expatrier pour des raisons économiques et qui, laissant derrière lui femme et enfants, garde cependant avec eux des contacts réguliers et a l'intention ultime - au moins théoriquement - de les rejoindre)⁹, conditions peu attractives en Nouvelle-France

⁶ Extrait du site du P.R.D.H. en ligne : <http://www.genealogie.umontreal.ca/fr/main.htm> (17 mai 2001).

⁷ "Après avoir évalué l'immigration totale sous le Régime français à environ 30 000 individus, les démographes ont estimé la fraction d'entre eux établis dans la colonie à moins de la moitié, soit environ 14 000. Ces chiffres témoignent incontestablement de la minceur du flux migratoire entre France et Nouvelle-France et de l'impuissance du Canada à transformer ses visiteurs en colons. La population québécoise actuelle descend donc d'une minorité des immigrants du Régime français, minorité d'autant plus restreinte que près du quart des immigrants établis n'ont eu aucun enfant marié dans la colonie, donc aucune « descendance utile »." (Landry 2001 "Les immigrants français... ", p.5) ; Il est intéressant de comparer encore une fois avec les colonies britanniques : "Comme pour le Canada, la fréquence des retours a été attestée dans les colonies britanniques. À propos des Puritains, qui étaient les immigrants les plus stables, David Cressy a calculé que le sixième était retourné en métropole. (David Cressy, *Coming Over : Migration and Communication between England and New England in the Seventeenth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, cité par Leslie Choquette, « French and British Emigration to the North American Colonies : A Comparative View », dans *New England / New France, 1600-1850*, publié sous la direction de Peter Benes, Boston, Boston University, 1992, p. 12) Au Maryland, entre 1670 et 1680, les retours devaient être assez nombreux puisque, d'après les calculs de A. E. Smith, au plus 7 % des engagés prenaient une terre à l'issue de leur contrat. Aux Antilles françaises, les retours étaient fréquents aussi, mais la forte mortalité en limitait forcément l'ampleur. A. E. Smith, *Colonists in Bondage. White Servitude and Convict Labor in America, 1607-1776*, Chapel Hill, 1947, pp. 298-299. Debien, « Les engagés pour les Antilles (1634-1715) », *Revue d'histoire des colonies*, tome XXXVIII, 1^{er} et 2^e trimestres (1951), p. 174 et 73" (Landry 2001 "L'émigration française..." ; p. 9)

⁸ "En fait, la faible capacité de rétention de ses immigrants caractérise l'ensemble de l'histoire démographique du Québec (Charbonneau (H.), "Essai sur l'évolution démographique du Québec de 1534 à 2034", *Cahiers québécois de démographie*, 13, 1984, 5-21.12-13). Elle s'est exprimée, dès le XVII^e siècle, même chez les immigrants établis en famille et les Canadiens de naissance : environ 7 % d'entre eux finirent par quitter la vallée laurentienne, soit pour regagner la France, soit pour se disperser çà et là en Amérique du Nord" (Landry 2001 "Les Français passés au Canada avant 1760" : p.3") (Charbonneau (H.), Desjardins (B.), Guillemette (A.), Landry (Y.), Légaré (J.) et Nault (F.), *Naissance d'une population. Les Français établis au Canada au XVII^e siècle*, Paris et Montréal, 1987 : pp. 148-149 ; Charbonneau (H.), Desjardins (B.), Légaré (J.) et Denis (H.), "La population française de la vallée du Saint-Laurent avant 1760", in S. Courville, éd., *Atlas historique du Québec. Population et territoire*, Sainte-Foy, 1996, 31-43).

⁹ "L'état actuel de nos connaissances sur les causes sociales des migrations découle en fait de quelques rares études monographiques sur les migrants saisonniers et temporaires. Comment ne pas s'en inspirer quand on reconnaît que l'état d'esprit au départ de la majorité des Limousins partis en Espagne, comme celui des engagés aux Îles ou au Canada, était celui d'une émigration temporaire duquel la volonté de retour n'était pas absente ?" (Landry 2001 "Les immigrants français partis au Canada", p.11)

Note de Landry : L'importance des avances dans les contrats d'engagement (la moitié des gages promis) qui, d'après Debien, devaient être en partie remises aux familles des engagés (une autre partie servant aux dépenses avant le départ et à l'achat de vêtements), témoignerait d'une volonté de retour : "beaucoup d'engagés pour le Canada, comme les matelots, laissaient peut-être leur famille derrière eux.

(rudesse du climat, travail difficile et long de défrichage, crainte des Amérindiens, recrutements forcés, non respect des engagements de la part des compagnies commerciales¹⁰, éloignement de la famille, des proches, etc...).

En plus de ces retours réguliers, l'émigration de retour connut un pic spectaculaire au moment de la conquête du Canada par les Anglais. Ici encore, les chiffres varient selon les sources, mais entre 2 000¹¹ et 4 000¹² Canadiens seraient rentrés en France (souvent pour aller ensuite ailleurs) après la chute de Québec (1759) et le Traité de Paris (1763).

Or, si l'on excepte une thèse de doctorat en cours¹³ et quelques articles déjà anciens, consacrés à la conquête¹⁴, les retours vers la France, que ce soit tout au long de la période coloniale ou à la suite de la conquête, n'ont jamais fait l'objet d'aucune étude particulière¹⁵.

Une part de ces avances allait à leurs femmes [on le voit aux quittances que leurs femmes délivrent par devant notaire quand les maris ont laissé en partant une délégation à leur profit]. Ce qui laisserait penser que cette émigration vers le Canada fut au moins au départ et d'intention, une émigration temporaire. Le Canada ne fut pas dès l'abord une colonie de peuplement. Le nombre des femmes laissées en France le montrerait." De nombreux engagés partis de Dieppe pour les Antilles laissaient même à leur femme ou à un parent une procuration donnant pouvoir de recevoir des marchandises ou des effets qu'ils pourraient envoyer des Îles. Les dépouillements d'Archange Godbout à La Rochelle et de Benoît Poupert à Brouage confirment la proportion élevée de maris partis sans leurs femmes : 18 des 44 engagés rochelais en 1642 et 7 des 13 engagés brouageais en 1643 et 1644. (Archange Godbout, « Familles venues de La Rochelle en Canada », *Rapport des Archives nationales du Québec*, tome 48 (1970), p. xi. Benoît Poupert, *De Brouage en Canada, attraction urbaine et émigration coloniale au XVII^e siècle*, mémoire de maîtrise en histoire, Université de La Rochelle, 1997, p. 84.) (Landry 2001 "Les immigrants français partis au Canada", p.21-22)

¹⁰ Eccles note ainsi, pour le 17^e siècle – mais les conditions n'ont pas nécessairement beaucoup changé de ce point de vue au 18^e siècle même si la compagnie a disparu -, que la compagnie de la Nouvelle-France est d'autant moins scrupuleuse avec les premiers colons qu'elle n'a aucun intérêt à encourager la venue de rivaux ou de contrebandiers de fourrure potentiels.

¹¹ (Brunet 1998) ; (Galarnau 1970 : 61) parle également de 2000 personnes (réf. à Salone (1907 : 443) et (De Roquebrune 1953-54 : 9). Il écrit : "Il est certain que les pertes ont été sérieuses. Les officiers des troupes et les fonctionnaires civils et leurs familles, parmi lesquels il y avait beaucoup de Canadiens, furent obligés de rentrer en France après 1760"

¹² Source : Robert Larin, étudiant en doctorat à l'Université de Montréal, qui prépare une thèse sur « Les Canadiens passés en Guyane [via la France] au lendemain du traité de Paris » mais qui travaille plus généralement sur "Les Canadiens passés en France après la Conquête". Robert Larin considère cependant les Français mariés à des Canadiennes (notamment les soldats venus combattre pendant la guerre de Sept Ans en Nouvelle-France) comme des "Canadiens", ce qui l'amène assurément à grossir ses chiffres de l'émigration 'canadienne'. Ce chercheur prépare actuellement plusieurs articles et ouvrages : *Les Canadiens passés en France après la Conquête*, volume I : *Le mouvement migratoire*, volume II, *Répertoire biographique*, en préparation ; « Émigrés de Nouvelle-France au Poitou: Joseph-Michel Cadet, sa famille, ses collaborateurs. Nouvelles perspectives de recherche sur les Canadiens en France au XVIII^e siècle », en préparation. (source : communication personnelle et site web Robert Larin)

¹³ Robert Larin, Université de Montréal (voir ci-dessus note 12 p. 5)

¹⁴ Pour un résumé de ces articles s'intéressant à une personne ou famille en particulier, ou encore s'attachant à nier toute émigration massive après 1760, voir le paragraphe ci-dessous, ainsi que l'article de Raymonde Litalien (1984)

¹⁵ Il doit bien sûr y exister, dans les études générales ou spécialisées consacrées à la Nouvelle-France, des passages sur les personnes retournées en France au cours de la période coloniale ou à la suite de la conquête. Il faudra localiser ces passages et voir dans quelle mesure ils s'appuient sur des recherches originales. Mais il ne semble pas y avoir eu d'études importantes spécifiquement focalisées sur ce thème.

3. Pourtant, le débat sur les conséquences et les significations de la conquête aurait dû inciter à des recherches approfondies

A. Un débat Traditionnel...

Dès les lendemains de la Conquête (1760), les historiens franco-canadiens se sont interrogés sur les conséquences de cet événement pour les habitants de la colonie laurentienne. Au risque de schématiser à grands traits, pour les historiens Canadiens anglais ou Américains – imbus de la supériorité de la civilisation anglo-saxonne - le changement de régime avait certes été dramatique pour les Canadiens, mais il restait essentiellement positif en ce qu'il avait enfin permis à cette colonie d'ancien régime de s'ouvrir à l'économie de marché occidentale et à un système politique basé sur la représentation¹⁶.

Les intellectuels canadiens-français adoptaient, quant à eux, une vision moins univoque de la situation. Pour l'historiographie de la période 1840-1960, dominée par l'influence de l'Église catholique et par la figure du chanoine-historien Lionel Groulx, la conquête avait été une épreuve du feu providentielle qui a permis au Québec de se purifier des (mauvaises) idées importées de la métropole, cette France de Louis XV corrompue et contaminée par "l'esprit philosophique" et qui devenait toujours plus anti-cléricale. Cette période de tribulations a ainsi fait esquiver le désastre inéluctable de la Révolution. Cependant, les Canadiens n'ont pu conserver leur identité catholique et française qu'en s'attachant à leur terre et en refusant les valeurs économiques des anglo-saxons¹⁷.

B. ...Renouvelé par les discussions entre les Écoles de Québec et de Montréal

Dans les années 1960-70, parallèlement à la laïcisation de la société, le débat sur la Conquête perd sa connotation providentielle pour s'attaquer au problème du "retard" de la nation canadienne-française. La domination politique, économique et culturelle des anglophones, et la (soi-disant) infériorité des francophones aux 19^e et 20^e siècles étaient-elle une des conséquences du changement de régime ?

Pour les historiens néo-nationalistes de "l'École de Montréal"¹⁸, la nation canadienne-française était déjà entièrement constituée sous le régime français (au moins à partir du 18^e siècle), mais sa croissance a été interrompue brutalement par la Conquête, qui fut une véritable "catastrophe" et qui a empêché cette nation de se développer normalement et d'acquérir son autonomie. En particulier, la société fut décapitée par l'exode de ses classes dirigeantes politiques et économiques¹⁹. Les problèmes du Québec contemporain sont, selon cette interprétation, en grande partie dus à cet arrêt de croissance brutal. La France fut jugée responsable de ne pas avoir mieux défendu le Canada et de ne pas avoir encouragé plus fortement l'immigration²⁰.

¹⁶ Codignola & Bruti Liberati (1999 : 240) : "Il significato della Conquista".

¹⁷ Voir Groulx (1919 et 1951)

¹⁸ À propos de l'École de Montréal, lire notamment l'article de Blain (1974) ainsi que Gagnon (1966 & 1985), la thèse de Lamarre (1993) consacrée à Michel Brunet, Guy Frégault et Maurice Séguin. Groulx (1997 : 294-95) et Rudin (1997, ch. 3 et 4).

¹⁹ Codignola & Bruti Liberati (1999 : 241)

²⁰ (Brunet 1998) "Quelques historiens français et franco-canadiens, mal inspirés par leur nationalisme latent, déplorent, sans l'avouer ouvertement, la victoire des Britanniques au 18^e siècle et soutiennent que la France aurait pu accroître la population francophone en Amérique du Nord."

Pour les libéraux de "l'École de Québec"²¹, en revanche, la conquête et la présence anglaise ne sont pas responsables de la situation d'infériorité des Canadiens français. A la veille du changement de régime, la Nouvelle-France ne disposait que d'une armature économique précaire (basée presque exclusivement sur la traite des fourrures, puisque la France défendait la création d'industries pouvant concurrencer la métropole) et connaissait une véritable pénurie de colons. C'est plutôt le refus de remettre en cause "un univers de valeurs et un ensemble d'institutions [françaises] qui ont empêché la société québécoise d'évoluer dans le sens du progrès"²². En fait, pour ces historiens, la conquête a plutôt mis fin à l'absolutisme en Nouvelle-France et a permis le développement du libéralisme économique.

C. Aujourd'hui, ce débat a perdu de son importance

A partir des années 1980, avec l'arrivée au pouvoir du Parti Québécois - qui a épousé la thèse néo-nationaliste -, les questions autour de la Conquête semblent avoir perdu, paradoxalement peut-être, de leur importance. Les historiens ne s'en préoccupent plus guère actuellement, comme en témoignent Dickinson et Young : "La Conquista introduisit una maggiore diversità etnica nel Quebec, ma cambiò ben poco nell'economia della colonia e nella sua struttura di classe"²³. Mais d'autres questions ont maintenant pris le relais, qui constitueront le noyau dur de ces recherches²⁴.

4. Ces débats ont bien suscité quelques études particulières...²⁵

L'importance de la conquête est donc au cœur des préoccupations des historiens canadiens²⁶ entre 1840 et 1970, mais, aussi étonnant que cela puisse paraître, personne n'a, semble-t-il, voulu ou réussi à évaluer précisément l'ampleur des départs : le questionnement est resté à un niveau interprétatif, sans engendrer de véritables recherches fondamentales, approfondies et scientifiques sur le sujet.

Au cours de ces années, un débat oppose les partisans de la "décapitation sociale" (émigration massive des élites commerciales, administratives et militaires), à ceux qui nient farouchement tous départs massifs.

A. Les tenants de la "décapitation sociale"

a. L'historiographie traditionnelle : Garneau, Ferland, Bibaud

Le premier à parler d'une émigration massive des élites est celui qui est considéré comme le père de l'histoire canadienne-française moderne, François-Xavier Garneau²⁷. Bibaud estime quant à lui l'émigration à environ 1000-1200 Français ou

²¹ A propos de l'École de Québec, voir Gagnon (1966), les parties consacrées à Marcel Trudel, Jean Hamelin et Fernand Ouellet et Rudin (1997, ch. "Maybe it was our fault, the Laval approach").

²² Marcel Trudel, cité dans Gagnon (1966 : 19)

²³ (cf. Codignola & Bruti Liberati (1999 : 242) ; Dickinson and Young, 1993, cités par Codignola)

²⁴ Voir la partie consacrée aux problématiques de cette étude, p.25

²⁵ Cette section sera complétée à mesure que de nouveaux articles ou études seront trouvés

²⁶ Quelques Français s'en mêlent aussi. Selon Benjamin Sulte, il semble y avoir eu dans l'historiographie française la croyance générale que tous les canadiens étaient rentrés en France : "Coûte que coûte, vous ne ferez jamais comprendre à un Français que notre peuple est resté chez lui après la cession du Canada à l'Angleterre ; les livres d'écoles sont positifs à affirmer que nous sommes retournés en France" (Sulte 1920 : 93) ; le débat est aussi alimenté par les écrits de Francis Parkman aux États-Unis.

²⁷ "Les marchands, les hommes de lois, les anciens fonctionnaires, enfin la plupart des notables qui se trouvaient encore dans le pays, passèrent en France après avoir vendu ou même abandonné des biens

Canadiens, principalement de la 'classe élevée'²⁸. Selon lui, la plupart des notables quittèrent le Canada pour la France mais il n'y eut pas d'émigration de religieux ni de paysans. Ferland suit Bibaud dans ses conclusions. "Dès lors, déplore Baby, on répéta presque à l'unisson que le Canada avait été à peu près complètement déserté par les classes élevées, instruites."²⁹ L'auteur de *Histoire de Ursulines de Québec*³⁰ estime quant à lui qu'environ 185 officiers (dont le Marquis de Vaudreuil et le Chevalier de Lévis) ainsi qu'un total d'environ 2000 soldats et 500 matelots de la Marine Royale quittèrent le pays³¹.

b. Robert de Roquebrune (articles en attente)

Cette interprétation semble avoir été reprise par plusieurs historiens des années 1950. Selon Galarneau, Robert de Roquebrune serait un des partisans d'une décapitation sociale et de l'émigration massive des élites à la conquête³².

c. Michel Brunet³³

Historien se réclamant de l'École de Montréal, il suppose une émigration importante³⁴ et défend tout naturellement la thèse de la décapitation sociale³⁵ :

Peut-on parler de décapitation sociale? S'appuyant sur le fait que l'émigration des classes dirigeantes n'a pas été massive, certains historiens soutiennent que la société canadienne a conservé ses cadres. Mais quel a été le sort des anciens dirigeants demeurés au Canada? Leur déchéance, inévitable dans une colonie conquise où se constitua une nouvelle équipe d'administrateurs et d'entrepreneurs d'origine britannique, demeure le phénomène le plus frappant de la première génération après la Conquête. La

qui ont été jusqu'à nos jours un objet de litige entre leurs descendants. Il ne resta dans les villes que de rares employés subalternes, quelques artisans, à peine un marchand et les corps religieux. Cette émigration ne s'étendit point aux campagnes où la population était attachée au sol." (Garneau 1845 : tome II, p. 384) cité par Baby (1899 : 98) ; voir également Couillard (1916 : 35)

²⁸ "Cet événement occasionna l'émigration de mille à douze cent Français ou Canadiens. Cette diminution de la population avait lieu dans la classe élevée, la seule alors, à peu d'exceptions près, où il y eût des talents développés et des connaissances acquises". Bibaud, cité par Couillard (1916 : 35), sans référence de page.

²⁹ Pour une étude historiographique succincte sur le sujet, voir Baby (1899) et Couillard (1916)

³⁰ cité, sans référence de nom ou de lieu, par Baby (1899)

³¹ D'après Baby, cependant (1899 : 100-101) "dans cette *Histoire des Ursulines du Québec* on entend pour la première fois, une timide protestation, ou mieux encore une objection, contre les dires de nos historiens : "Nous sommes loin de partager l'idée que la plupart des familles influentes émigrèrent à la conquête. Bon nombre même de celles qui partirent d'abord, revinrent au pays dans les années suivantes, comme le prouvent nos correspondances".

³² J'attends l'article qui devrait m'arriver par prêt inter-bibliothèque prochainement.

³³ (Brunet, 1998) ; (Brunet 1958), devrait également arriver prochainement

³⁴ "Les Canadiens de la classe dirigeante, qui refusèrent de se soumettre aux conquérants, émigrèrent. Ils avaient pressenti que leur avenir personnel était compromis dans une colonie où les principales voies de promotion sociale seraient dorénavant occupées par les Britanniques. Les anciens administrateurs savaient bien que leur succéderait. Les principaux hommes d'affaires comprirent que leurs entreprises ne pourraient pas prospérer à l'intérieur du système commercial britannique. Les commerçants anglais, bénéficiant de relations utiles dans les autres colonies britanniques et en Grande-Bretagne et pouvant compter sur les protections officielles, étaient mieux placés qu'eux. Plusieurs de ces émigrants, il est vrai, durent retourner en France pour y rendre compte de leur administration et de leurs fortunes scandaleuses. Il ne faut cependant pas imaginer que tous ceux qui quittèrent le Canada appartenaient au groupe des fonctionnaires et des commerçants coupables de concussion." (Brunet 1998)

³⁵ (voir ci-dessus p.6)

société canadienne n'offrait plus à ses membres les plus ambitieux et les plus dynamiques l'occasion ni les moyens de s'illustrer dans les différents domaines de la vie collective. [...] Sous la domination britannique, [...] l'administration, l'armée, la marine, le commerce extérieur devinrent de véritables chasses gardées. Les nouveaux venus imposèrent aux Canadiens une concurrence que ceux-ci ne pouvaient soutenir victorieusement. Ils durent graduellement limiter leurs ambitions et leurs horizons à la mesure de leurs chances de promotion sociale. Privée de l'appui encore indispensable de sa métropole, réduite à ses faibles ressources, subissant la domination d'une classe dirigeante étrangère, la collectivité franco-canadienne s'habitua à vivre dans un état permanent de subordination. Aucun historien n'a la témérité de nier ces faits.³⁶

Comme on peut le remarquer, cependant, pour Brunet comme pour les autres historiens de l'École de Montréal, la question est moins de savoir qui est parti que de constater que ceux qui sont restés ont été opprimés.

d. Larin

Les premières conclusions de Robert Larin semblent renforcer l'hypothèse d'une émigration importante suite à l'occupation anglaise. Larin effectuant la première étude généalogique et statistique exhaustive sur les départs, et s'attachant à identifier tous les individus qui y ont pris part, paraît en grande partie détaché du débat sur la "décapitation sociale". Il faudra cependant attendre encore plusieurs années avant de connaître les résultats de ses travaux.

B. Les opposants à cette interprétation traditionnelle

En réaction à cette interprétation, plusieurs auteurs ont vigoureusement nié l'émigration massive des élites après 1760. Leurs écrits sont d'ailleurs à l'origine des quelques publications consacrées spécifiquement à la question.

a. Baby

Le premier à contester cette émigration massive est Baby³⁷. Dans son article, il combat vigoureusement la vision traditionnelle :

"Est-il vrai que les seigneurs, les lettrés et les hommes du haut commerce quittèrent le Canada lors de la cession ? Question d'une extrême importance et qu'il conviendrait de résoudre au plus tôt, afin de ne point laisser se propager plus longtemps une réelle erreur historique, un mensonge incompréhensible. D'où sont venus ce mensonge, cette erreur historiques ? Est-ce du fait accompli, ou des travaux de nos écrivains, de nos historiens qui, se répétant les uns les autres, ont fini par ancrer leur manière de voir dans l'esprit du peuple ?" (p. 97)

Baby s'efforce de nier l'importance des départs. Selon lui, si quelques familles passèrent en France au moment de la conquête, un bon nombre revint au Canada, ce qu'il prétend pouvoir prouver grâce à une correspondance familiale abondante (il fournit une liste non-exhaustive de noms³⁸). Il affirme alors :

³⁶ Brunet (1998)

³⁷ Baby (1899)

³⁸ Baby (1899 : 106-107)

"Nous sommes en mesure, aujourd'hui, pensons-nous, d'affirmer d'une façon mathématique au public canadien qu'une infime minorité seulement des classes élevées et instruites, à la cession du Canada, s'en est éloignée sans esprit de retour". (p. 117)

Pour le juge montréalais, descendant lui même de personnes retournées au Canada après un séjour en France au 18^e siècle, la conquête anglaise a été une bonne chose pour les Canadiens français : "le fait est que les Canadiens étaient mieux traités qu'ils ne l'avaient jamais été" (p. 127), écrit-il par exemple. De fait, le juge Baby s'efforce surtout de montrer le patriotisme et la fidélité des Canadiens français envers la couronne britannique³⁹ : ils n'avaient donc aucune raison d'émigrer en 1760.

b. Couillard-Despres

Quelques années après l'article de Baby, un autre auteur, l'abbé Couillard-Despres s'efforce lui aussi dans un chapitre de son livre consacré à la *Noblesse de France et du Canada* (1916), de réfuter l'hypothèse d'une émigration massive de la noblesse canadienne après la conquête.

Ainsi écrit-il lui aussi :

"La noblesse canadienne, après la conquête, n'a pas émigré ainsi que l'ont prétendu nos premiers historiens. Cette classe distinguée et influente demeura dans la Nouvelle-France après le traité de paix." (p.33)

Il cite à l'appui de son propos des extraits de correspondance et des documents officiels d'époque semblant attester le maintien des Canadiens sur le continent américain⁴⁰.

"Il est donc prouvé qu'à la cession du Canada, si l'on excepte les fonctionnaires des administrations civiles et militaires, leurs familles et quelques officiers canadiens, les membres de la noblesse et de la bourgeoisie demeurèrent au pays. La publication du traité de Paris fut suivie d'une nouvelle émigration ; mais elle ne fut pas aussi considérable que Bibaud et Garneau semblent le croire" (p. 35)

Pour Couillard, les familles nobles ont peut-être perdu quelques-uns de leur membres, mais pas beaucoup ; ceux qui partirent étaient "des aventuriers, venus au Canada dans le seul but de faire fortune" (p. 36) ou des fonctionnaires publiques qui devaient retourner en France pour recevoir "les uns la récompense de leurs nobles actions, les autres le châtement mérité par leurs malversations" (p. 39). L'abbé s'appuie en particulier sur un rapport du gouverneur anglais recensant la noblesse canadienne. Selon ce rapport, 78 officiers seulement se trouvaient en France en 1767. Or, parmi ces 78 officiers, plusieurs seraient revenus au Canada, selon Couillard (p. 38)⁴¹. Ce

³⁹ Il évoque ainsi à l'appui de sa thèse le courage des Canadiens pour défendre la couronne britannique lors de l'attaque par les troupes américaines pendant la guerre d'indépendance.

⁴⁰ Par exemple : "Les Dames Ursulines, dans leurs précieuses Annales, ont été des premières à réfuter cette vieille légende à laquelle un trop grand nombre de nos contemporains ont jusqu'ici ajouté foi". (réf. aux Annales des Ursulines, vol. VII, p. 138 et suivantes). (p.33)

⁴¹ "Dans un mémoire du chevalier de Léry, il est fait mention de M. de la Valtrie, officier canadien, qui, après un séjour de quelques années en France, revint au pays et s'y établit. "Le 4 septembre 1765, écrit M. de Léry, je me trouvai chez le général Murray, lorsque M. de Valtrie, Canadien, arrivait de France à la demande de Monsieur son père Officier âgé de 84 ans qui l'avait demandé pour le voir et lui laisser son hérité, ce général reçu assez froidement ce jeune officier et dit que tout ceux qui venaient de

dernier justifie la faible émigration par le manque de motifs au départ de la part des Canadiens.

c. Sulte

Un troisième auteur reprend l'idée que la noblesse n'a pas émigré: il s'agit de Benjamin Sulte. Sulte insiste, comme Couillard, sur l'absence de motivation pour quitter le Canada. Selon lui il y eut seulement 500 émigrés à mettre en balance avec 60 000 personnes qui restent de 'vrais canadiens'.

Sulte introduit une distinction intéressante entre (a) les nobles "qui sont arrivés nobles au Canada", et qui, parce qu'ils n'ont pas cultivé la terre et qu'ils vivaient des subsides du Roi, ne sont jamais vraiment devenus Canadiens, et (b) les autres, ceux qui furent anoblis après leur arrivée au Canada et qui ont continué à cultiver la terre, et par conséquent, sont restés des Canadiens authentiques.

"si l'on examine ce qui a eu lieu en 1760-63, on en vient à la conclusion que "la tête du pays" n'a pas repassé en France, mais qu'elle est restée à sa place et a été plus tête que jamais grâce au régime anglais. Ceux qui sont retournés en France n'étaient pas tous en état de communier sans confession. Cadet, Pénissault, Péan, Vergor, Bigot et leurs pareils avaient tant travaillé à ruiner les habitants que l'on fut soulagé en les voyant partir. D'autres, non coupables, si vous voulez, s'en allèrent aussi ne laissant pas de regrets, vu qu'ils ne contribuaient pas à développer la colonie, mais vivaient à ses dépens." (p. 85)

Sulte s'efforce surtout de contester le prétendu patriotisme des Canadiens envers la France et de dissiper la croyance selon laquelle ils auraient pu regretter l'abandon de celle-ci : "au départ de l'attirail de guerre, aussi bien qu'en voyant disparaître une administration arbitraire et insolente, les Canadiens ont du respirer librement". Cette impression se renforça fortement selon l'auteur après la 'trahison' du Traité de Paris où les anciens colons furent "livrés comme du bétail sans condition" et lorsque le roi de France refusa de racheter ses dettes (quarante millions de francs de monnaie de papier que possédaient les habitants du Canada). Sulte ironise : "le chagrin de la séparation fut léger. En un mot, nous restions chez nous et les étrangers s'en allaient." (p.87)

Selon cet historien, les Canadiens ne craignirent pas plus les Anglais qu'ils ne regrettèrent les Français. Sulte vante ainsi les mérites du régime anglais par rapport au régime français, afin de montrer qu'aucun sentiment patriotique pour la France ne guida le départ des Canadiens.

"D'abord épouvantés de subir le gouvernement d'une nation hostile et croyant en toute naïveté que le régime français était bon, ils furent surpris de voir que les Anglais comprenaient la chose publique d'une manière bien différente. Au lieu d'une aggravation de rigorisme, comme ils s'y attendaient, tout semblait aller mieux et rien n'était dit pour gêner la marche de personne, si on se conduisait bien" (p. 87).

France étaient autant d'espions que cette cour envoyais en Canada, je dit au général que les françois ne pouvaient pas être suspecter de faire ce métier que j'espérois qu'il leur rendrais plus de Justice par la suite que M. de la Valtrie s'établirait sans doute sur une seigneurie qu'avait son père (depuis le père est mort, le fils a laissé le service de france et a épousé une demoiselle canadienne et est bien établis...)" (réf. aux archives canadiennes). Cité par Couillard-Despres (1916 : 38)

Selon Sulte, les habitants eurent également la sagesse de ne pas craindre une déportation identique à celle des Acadiens. Selon l'historien, en effet, "le grand dérangement" (déportation des Acadiens en 1755⁴²) serait due à des représailles anglaises suite aux actions "d'agitateurs français qui bernèrent les Acadiens". En bref, ce fut de la faute des Français ! Heureusement, selon l'historien, les Canadiens surent résister à la propagande française après 1760⁴³.

d. Galarneau

Le dernier auteur à s'intéresser, bien qu'indirectement, aux Canadiens retournés en France est Claude Galarneau dans sa thèse de doctorat consacrée à la représentation publique de la France au Canada⁴⁴. Ces réfugiés, par leur correspondance avec leurs familles et amis restés dans la colonie, fournissent en effet une source d'information de premier ordre pour les Canadiens restés dans la vallée du Saint-Laurent, dont Galarneau cherche à appréhender l'opinion.

Après un rapide survol historiographique⁴⁵ – où Galarneau se contente en fait de reprendre les conclusions des articles ci-dessus – il s'interroge ensuite sur les raisons qui ont pu amener les Canadiens à quitter leur pays :

"Quant à ceux qui n'avaient nulle obligation de quitter le Canada, quelle serait leur réaction ? Ils pouvaient craindre les plus noires misères, quelque chose comme la déportation des Acadiens, dont 2,000 avaient réussi à rejoindre les bords du Saint-Laurent en 1758 (réf. à Salone 1907 : 448) et qui étaient les témoins de la pire atrocité. Les Canadiens pouvaient redouter encore de perdre le droit de pratiquer leur religion ou d'être dépouillés par le vainqueur. Pourtant, s'ils ont été en proie à ces craintes, ce ne fut pas pour longtemps et surtout, ces peurs n'ont pas joué dans le choix des Canadiens d'origine. Les habitants des campagnes ne connaissaient que leur pays, leurs trente arpents, leur érablière, leurs côtes, leurs forêts et leurs champs, comme les citadins ne connaissaient que leur chantiers de construction, leur

⁴² L'Acadie, l'autre colonie française d'Amérique du Nord, fut l'objet de nombreuses querelles entre Français et Anglais. Après l'avoir conquise et perdue à trois reprises (1629, 1654 et 1690), ces derniers l'occupèrent définitivement (traité d'Utrecht, 1713). En 1755, ils déportèrent la majorité de ses habitants francophones, à titre de précaution, pour éviter que les Acadiens ne portent secours aux Canadiens pendant la guerre de Sept Ans.

⁴³ "J'ai cru autrefois (*Histoire des Canadiens français*, 1883) que les Canadiens, voyant l'expulsion des Acadiens, s'étaient tenus pour avertis et que, de 1760 à 63, et ensuite, ils avaient conduit leurs actions d'après la crainte de voir renouveler l'expulsion. Pas du tout. Les Canadiens étaient plus éclairés que les Acadiens. Ceux-ci s'étaient laissés mener par les émissaires français. Les Canadiens avaient une bonne classe instruite. Les Acadiens n'en avaient aucune. Les premiers n'agissaient que sous l'influence du dedans, par les hommes de marque de leur milieu ; les Acadiens, eux, tous sous l'influence française du dehors, qui était mauvaise (10). Les Canadiens étaient cultivateurs en grand, hommes de métiers, de profession, avec clergé, seigneurs, noblesse, commerçants, notaires, écoles. Les Acadiens étaient à la fois cultivateurs en petit et navigateurs, pêcheurs, sans école, ni clergé, ni noblesse, ni profession, ni hommes de marque. Rien d'étonnant que nous n'ayons pas fait de coche mal taillée quand le changement de drapeau a eu lieu" (Sulte 1920 : 92)

⁴⁴ Galarneau 1970

⁴⁵ p. 60-61 : "Les inquiétudes des Canadiens quant à leur survie depuis le milieu du 19^e siècle ont porté les historiens à exagérer certains phénomènes issus de la conquête. C'est ainsi que depuis Bibaud père jusqu'à Roquebrune, en passant par Garneau et Ferland, il est convenu que la plupart des notables du Canada sont rentrés en France. On va même jusqu'à parler de décapitation sociale (réf. à Michel Brunet, "les Canadiens après la Conquête. Les débuts de la résistance passive", *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, vol. XII, n° 2 (sept. 1958), p. 200-203). Par contre, des érudits comme Baby et Bonnault ont tenté d'atténuer ces jugements pour donner une idée plus exacte et moins sombre des retours en France."

boutique, leur comptoir ou leur quartier. Malgré leur amour de la mère patrie, leur profond sentiment monarchique, il était impensable qu'ils quittent leur pays : ils restèrent." (p. 61)

Si Galarneau partage l'optimisme de ses prédécesseurs, il n'est guère plus critique. Que connaît-il des peurs des Canadiens et des choix qui s'offraient à eux ? Alors que Robert Larin semble être en train de réévaluer à la hausse les chiffres des départs des Canadiens, il semble aussi que ceux-ci n'étaient peut-être pas facilités par les Anglais, malgré ce qu'en dit Galarneau⁴⁶ ; en témoigne ce récit d'un travailleur des forges de la Saint-Maurice (près de Trois-Rivières, au Québec) retrouvé aux archives nationales⁴⁷.

Galarneau estime cependant que les négociants, qui s'étaient enrichis pendant la guerre de Sept Ans, privés du monopole de l'exploitation de la fourrure et souvent ruinés par le non remboursement de la monnaie de carte par le gouvernement français, "n'avaient plus rien à faire au Canada et repassèrent en France" (p.61). Quant aux nobles canadiens :

"l'allégeance anglaise était plus difficile à accepter et le dilemme se posait pour eux de savoir où était la patrie, en France ou au Canada. Devenir britannique, c'était n'être plus français, ne plus être sujet du roi de France, puisque l'amour du roi et le sentiment de la patrie coïncident à l'époque. Effectivement, les nobles canadiens qui partent expliquent dans leurs lettres qu'ils ne veulent pas cesser d'être sujets du roi." (p.61)

Il sera certainement intéressant de regarder de plus près cette affirmation de Galarneau, car il y a fort à parier que les choses n'étaient pas si simples. L'émigration des nobles peut sans doute mieux s'expliquer par la dépendance envers les subsides ou le salaire du Roi, auquel Galarneau fait allusion plus loin⁴⁸. Selon l'historien, cependant, de nombreux Canadiens revinrent dans leur pays natal après un séjour en France, ou firent constamment des voyages entre les deux pays⁴⁹. Il conclut :

"Tous ces gentilshommes canadiens, ces officiers et grands serviteurs de Louis XV et Louis XVI, hommes braves, courageux et énergiques, ont certes marqué une perte réelle pour la société canadienne. Mais ils ne représentaient qu'une moitié environ de leur ordre au Canada ; et plusieurs sont revenus en leur pays d'origine, un certain nombre déçus de n'avoir pas reçu le poste qu'ils attendaient [de Roquebrune, p. 14], d'autres pour régler des affaires de succession."

C. Conclusion : dans l'ensemble, peu d'approfondissement...

Malgré leurs divergences, cependant, on a pu voir que (a) ces études restaient très générales, le plus souvent le fait d'amateurs ayant de forts préjugés sur les thèses qu'ils

⁴⁶ "Les Anglais ne firent aucune difficulté aux Canadiens, à partir du traité de paix, d'aller en France et de revenir au Canada à leur gré" (Galarneau, p.62)

⁴⁷ Copier ici le récit du forgeron avec les cotes exactes.

⁴⁸ Il y avait encore que le gentilhomme canadien qui avait besoin des emplois, des pensions et gratifications royales pour vivre, voyait disparaître emplois et faveurs d'un coup. C'est ainsi que beaucoup de membres de la noblesse canadienne rentrèrent en France entre 1760 et 1770. Nombre de familles se divisèrent comme celles des Longueil, des La Corner, des Sabrevois, des Hertel, des Boucherville, des Le Gardeur, des Ailleboust, des Céloron, dont un frère demeurait sur la terre familiale tandis que les autres allaient "servir le Roi". (p.62)

⁴⁹ "Plusieurs de ces gentilshommes revinrent au bout de quelques années vivre et mourir en Amérique, alors que le va-et-vient entre les deux pays ne cessa jamais". (p.64)

souhaitent défendre⁵⁰, s'appuyant toujours sur les mêmes documents et les mêmes sources (essentiellement des archives familiales privées ou de la correspondance). Ces études sur des sources très dispersées ne peuvent pas non plus prétendre à l'exhaustivité⁵¹. De plus, (b) tous les historiens s'accordaient pour dire que les habitants (paysans), les artisans et les marchands n'ont pas quitté, eux, leur pays (ce que les premières conclusions de Robert Larin semblent remettre en cause⁵²). Ensuite, (c) l'objectif des études a toujours été centré sur le Canada et en majorité sur les causes des (non) départs. Enfin, (d) il apparaît qu'aucune recherche ne se soit jamais concentrée sur la réintégration de ces personnes en France, contrairement aux nombreuses études portant sur les Acadiens réfugiés à la même période en métropole⁵³.

En dehors de ces rares articles ou chapitres spécialisés, il reste encore à faire un tour des synthèses générales sur la Nouvelle-France pour relever ce qu'en écrivent leurs auteurs. Si certains se contenteront probablement de synthétiser les articles évoqués ci-dessus, d'autres auront peut-être fait des recherches originales sur le sujet⁵⁴.

5. Pourquoi si peu d'études ?...

Comment expliquer, dès lors, que personne ne se soit jamais penché d'avantage sur cette question ?

A. Peu d'intérêt général dans le monde pour ces questions

Il semble tout d'abord que, d'une manière générale, dans tous les pays, et jusqu'à une date très récente, le retour des colons dans les métropoles ont peu (ou pas du tout) retenu l'attention des historiens. Ce manque d'intérêt est probablement lié au fait que

⁵⁰ Comme on peut le noter ci-dessus, les auteurs s'attachant à nier toute émigration suite à la conquête sont en majorité pro-anglais ou fédéralistes. Ils commencent leurs recherches avec l'a priori suivant : puisque les Anglais sont justes et bons, il n'est pas concevable que de nombreuses personnes aient voulu émigrer suite à la conquête, à part les aveugles qui ne se sont pas rendus compte de la supériorité du régime anglais et les malhonnêtes qui pouvaient craindre d'être démasqués. Les auteurs nationalistes et néo-nationalistes démarrent avec l'idée inverse. Pour eux, la conquête anglaise a été si oppressive qu'il y a logiquement dû avoir de nombreux départs. L'agenda politique lié à ces questions a sans doute empêché les études neutres sur ces questions. Encore une fois, l'apaisement relativement récent du débat (voir ci-dessus, p.7) devrait permettre une meilleure compréhension du phénomène.

⁵¹ Les recherches actuelles de Larin devraient permettre d'atteindre une quasi-exhaustivité, mais son travail n'est rendu possible que par la somme d'autres études très récentes qui ont permis d'identifier la presque totalité des colons canadiens, comme par exemple les travaux du P.R.D.H., le dictionnaire biographique du Canada (1965), le Jetté (1983, 1996, 1998), le fichier origine (<http://www.genealogie.com/fichier.origine/>), etc...

⁵² Robert Larin, communication personnelle.

⁵³ Sur les études relativement nombreuses et bien documentées concernant la déportation des Acadiens, leur itinéraire, leur difficile réimplantation en France (notamment à Belle-Isle et dans le Poitou), et leur seconde migration vers la Louisiane notamment, voir la partie consacrée aux Acadiens dans la bibliographie.

⁵⁴ Il sera en particulier intéressant de lire le livre de Marcel Trudel (1999) (commandé en ILL). Codignola, dans sa récente synthèse, note quant à lui, sans références : "Cosi come avevano già fatto in Acadia dopo il 1713, i britannici consentirono a chi volesse di ritornare in Francia. Proprio come gli acadiani, però, quasi tutti restarono, sia perché le loro fonti di sostentamento erano in Canada (la casa, il negozio, la terra), sia perché il Canada era sempre stato o era diventato il loro paese. Dei 2.200 militari, soldati e ufficiali, che erano restati agli ordini di Vaudreuil, circa 1.650 rientrarono in Francia. Tra coloro che potevano permetterselo, cioè che avevano accumulato ricchezze sufficientemente mobili o mantenevano stretti legami con famiglie o istituzioni metropolitane, non partirono che qualche centinaio, soprattutto funzionari della corona e commercianti legati direttamente o indirettamente ai mercanti metropolitani. Coloro che tornarono in Francia furono dunque pochi e nessun segmento della società canadese venne azzerato". (p. 253)

l'historiographie, jusqu'à ces dernières années, ne s'est guère intéressée qu'à l'impact des Européens sur le nouveau monde, et non à l'inverse⁵⁵.

B. Cas particulier du Canada et du sujet

D'une façon plus particulière, les personnes rentrées en France ont longtemps été considérées comme, au mieux, inintéressantes (pour les colons qui ont choisi de ne pas s'implanter sur les bords du Saint-Laurent), et au pire (en ce qui concerne les personnes rentrées ou parties après la conquête) comme des traîtres par les Canadiens. L'existence même du phénomène a parfois été niée. Ces émigrants de retour n'ont donc guère trouvé leur place dans la littérature historique d'outre-atlantique, dans la mesure où ils ne cadraient guère avec le modèle du colon canadien, dont l'identité, façonnée par le clergé à la fin 19^e siècle et au début du 20^e siècle, était précisément d'être attaché à sa terre. Cette absence de recherches pouvait certes paraître surprenante, voire assez paradoxale jusque dans les années 1970, mais il apparaît aujourd'hui que les questionnements historiographiques au Québec ont beaucoup évolué et *semblent* s'éloigner encore un peu plus de ce sujet.

a. Le "Révisionnisme" a-t-il éteint toute velléité d'étude qui aurait pu naître ?

Selon Ronald Rudin (1997), la préoccupation principale de la profession historique canadienne-française actuelle (en majorité souverainiste, selon lui, c'est à dire en faveur de l'indépendance du Québec) est d'insister sur la "normalité" et la "modernité" de la société québécoise⁵⁶. Ainsi, par exemple, le rôle de l'Église est reconsidéré à la baisse (le clergé catholique aurait joué un rôle moins important que ce qui a souvent été affirmé, plus en conformité avec ce qui peut s'observer dans les autres sociétés occidentales) ; selon ces auteurs "révisionnistes", le libéralisme a joué un rôle plus important que généralement admis, et la société fut moins rurale, et encore une fois, plus "normale" que les historiens ne l'ont souvent écrit.

Ces historiens cherchent probablement à minimiser l'impact de la Conquête sur la société et n'encouragent donc guère les recherches dans ce domaine. Certains auteurs reflètent sans doute ce changement de préoccupations en ne faisant même plus de la conquête une rupture dans l'histoire canadienne⁵⁷.

b. Problème particulier du sujet : dispersion des hommes et des sources

Comme on le voit, donc, l'émigration de retour canadienne n'a jamais été étudiée en tant que telle. En ce qui concerne les Canadiens rentrés en France après la conquête du Canada, le sujet n'a été qu'effleuré. Outre les raisons évoquées ci-dessus, le sujet pose plusieurs problèmes de sources. En effet, contrairement aux Acadiens, arrivés et demeurant en groupe, les Canadiens ne forment pas une communauté compacte et homogène ; au contraire : ils sont arrivés en France dans des circonstances différentes, après des itinéraires divers, et se sont ensuite dispersés dans le pays⁵⁸. Ceci posera, bien évidemment, de nombreux problèmes de sources : il faudra en effet localiser

⁵⁵ Des études de plus en plus nombreuses se penchent sur la question. Par exemple Weatherford (1988), Delâge (1992), et quelques nouveaux ouvrages sur les migrations de retour (voir bibliographie)

⁵⁶ Le même phénomène peut-être observé, selon l'auteur, en Irlande.

⁵⁷ Codignola & Bruti Liberati (1999) ; le changement de partie de l'ouvrage se situe en 1791 et non en 1760 ou 1763.

⁵⁸ Communication de Robert Larin ; voir également ci-dessous la partie consacrée au retour des Canadiens en France

celles-ci sur l'ensemble du territoire français (et même canadien, car une partie a été rapatriée).

Cette difficulté à rassembler des sources, amplifiée par l'importance du phénomène de migration, aurait été sans doute beaucoup plus ardue à surmonter il y a encore peu de temps. Depuis quelques années cependant, grâce aux travaux du P.R.D.H. et à de nombreuses recherches généalogiques, il est maintenant plus aisé d'identifier précisément qui est parti et pour aller où. C'est la tâche qu'a entreprise Robert Larin.

6. Des difficultés non rédhibitoires

Après quelques recherches préliminaires effectuées à Paris, ces difficultés ne semblent donc pas rédhibitoires et les sources, bien que dispersées, ne manquent pas pour aborder ce thème.

II. La Nouvelle-France dans les années 1760⁵⁹

L'aventure française en Amérique, commencée avec les voyages de Jacques Cartier dans le golfe et l'intérieur du Saint-Laurent (1534, 1535-36, 1541-42), et surtout, à partir de 1608, avec la fondation de Québec (le premier établissement permanent), s'achève le 10 février 1763, par la ratification du Traité de Paris qui mit fin à la guerre de Sept Ans (la "French and Indian war" des Américains), et par lequel la France cédait à l'Angleterre, "en toute propriété", le Canada. La colonie, en guerre plus ou moins permanente contre ses voisins méridionaux, connût des moments difficiles, faillit être abandonnée plusieurs fois par la France au 17^e siècle, et ne partagea jamais le succès des "îles à sucre" auprès du public français. C'est donc assez logiquement qu'elle s'incline devant l'hégémonie britannique en Amérique du Nord, le déséquilibre des forces étant devenu trop important.

1. La conquête anglaise

Au moment de la capitulation, la colonie compte environ 76 000 personnes⁶⁰, pour la plupart des 'habitants' (paysans) établis sur des 'côtes' le long du fleuve. Comme nous l'avons vu ci-dessus, les historiens sont partagés sur l'ampleur exacte de l'exode dans les années qui suivent.

Les conséquences du changement de régime pour les Canadiens

Il est tout d'abord important de comprendre les conséquences de cette "révolution"⁶¹ et les choix offerts aux Canadiens au moment du changement de régime.

a. La Capitulation de Québec

Le 18 septembre 1759, la ville de Québec capitule après un siège et une bataille finale devenus célèbres⁶². Au terme de cette capitulation, les Britanniques accordent

⁵⁹ Dans cette partie, le contexte politique, économique, religieux, administratif de la Nouvelle-France et de la France pourra être développé, mais la partie sera étoffée en fonction des besoins. A ce stade, il semblait inutile de développer plus.

⁶⁰ Évolution de la population canadienne : 1635 : 200 habitants ; 1663 : 2500 ; En 1700, 15 000. Au même moment, les colonies anglaises comptaient 275 000 habitants.

⁶¹ Codignola (Bruti Liberati 1999) préfère utiliser le terme "rivoluzione", qui lui semble plus juste que "conquista" (p. 253)

⁶² Montréal capitule un an plus tard, le 8 septembre 1760

officiellement le droit à ceux qui le souhaitent de retourner en France⁶³ (Codignola, p. 253 ; Hamelin, p. 238). Il est possible qu'en pratique, les Anglais aient tenté de compliquer la tâche à certaines personnes qui souhaitaient partir⁶⁴. Hamelin, Brunet⁶⁵ et Codignola semblent s'accorder sur le fait que les termes de la capitulation, instituant ce qui fut appelé le "régime militaire", furent très modérés. Ainsi, le texte ne prévoit aucune représailles contre la population, et permet aux anciens sujets français de garder l'intégralité de leurs propriétés (y compris, note Codignola, les esclaves africains et amérindiens). Il maintient également le régime seigneurial intact, et autorise le libre exercice de la religion catholique. Le signataire britannique, Amherst, refuse toutefois aux Canadiens le droit de continuer à utiliser la "coutume de Paris" et impose les lois et les traditions anglaises. Murray, premier gouverneur britannique dans la nouvelle colonie, fait également preuve de beaucoup de modération dans son application du traité de capitulation, pour ne pas s'aliéner les Français. Selon Codignola, le passage au système judiciaire britannique se fait dans la douceur, de nombreux postes officiels sont offerts à des Canadiens français catholiques, et l'Église a l'autorisation de remplacer son évêque.

"La moderazione del regime militare ebbe un effetto psicologico importante: quanto arrivò la notizia della definitiva cessione del Canada alla Gran Bretagna, la nuova élite francocanadese aveva avuto modo di toccare con mano che, pur con tutti i gravi problemi che esso comportava, il nuovo regime britannico non era stato una catastrofe, ma soltanto una rivoluzione". (Codignola, p. 257)

b. Le Traité de Paris, la Proclamation royale, et le *Quebec Act* de 1774

Par la ratification du Traité de Paris, 10 février 1763, la France cédait donc officiellement à l'Angleterre, le Canada et ses dépendances (région des Grands Lacs et de l'Ouest américain, Île Saint-Jean, Île Royale). Le traité, complété par la proclamation royale anglaise du 7 octobre 1763, reprenait dans ses grands traits les termes de la capitulation, notamment, la garantie de la liberté religieuse, "en tant que le permettaient les lois de la Grande-Bretagne", et accordait encore dix-huit mois aux "habitants français ou autres" pour quitter le Canada s'ils le désiraient (Hamelin, p. 250)⁶⁶. La proclamation royale prévoyait également l'abandon progressif du régime

⁶³ Hamelin (1978 : 238) : "Officiers, administrateurs et soldats français pouvaient retourner dans leur pays. Les habitants gardaient leurs maisons, biens, effets et privilèges. Ils étaient libres d'émigrer ou de rester au pays. Les ententes privées antérieures à la capitulation seraient respectées, et les Canadiens resteraient libres de disposer de leurs biens selon leur désir. L'exercice de la religion catholique demeurerait également libre, au moins jusqu'à ce que le roi en décide. En somme, dans ce pays à rebâtir, et au statut provisoire, les Canadiens conservaient leurs libertés individuelles et leurs droits fondamentaux".

⁶⁴ C'est en tout cas ce qui apparaît dans le témoignage d'un forgeron bourguignon établi au Canada (voir le témoignage de en annexe)

⁶⁵ "Les autorités britanniques se virent forcées d'entendre les doléances des porte-parole de la population franco-canadienne. Elles n'avaient, au demeurant, jamais eu l'intention de persécuter ces nouveaux sujets de George III. L'agitation croissante des autres colonies, de 1764 à 1773, rendit même nécessaire leur collaboration avec le conquérant" (Brunet 1998)

⁶⁶ Le Traité de Paris, ratifié le 10 février 1763, stipule à l'article 4 que les Canadiens et les Français, encore au pays, mais désirant regagner la France, ont dix-huit mois pour le faire. Ces articles du traité permettent des mouvements de population plus ou moins contrôlés entre le Canada et la France. De ce fait, le Traité de Paris favorise, dans une certaine mesure, des mouvements de population dans le sens Europe-Amérique. Ces voyages se poursuivent bien au-delà des dix-huit mois prescrits par le traité (voir à ce propos Fournier, p.). « Dans une première période, qui va nettement au-delà des débuts de la Révolution, jusqu'à la chute de la royauté, les échanges ont été relativement nombreux entre le Canada

seigneurial, le passage au système judiciaire anglais, et prévoyait et espérait une absorption très rapide des canadiens-français. Si les auteurs ne nient pas le remplacement progressif des élites par des anglophones dans ce qui est devenu 'the province of Quebec'⁶⁷, ils estiment que la mutation s'est effectuée dans la douceur. Les Canadiens, mécontents de la France qui les abandonnait à leur sort et refusait de régler la totalité de ses dettes, semblent ne pas s'être inquiétés du changement de régime ni y avoir vu de raison de partir⁶⁸.

L'interprétation positive du changement de régime par ces trois auteurs n'est pas nécessairement partagée par tous les historiens contemporains, loin s'en faut⁶⁹. Beaucoup d'autres universitaires pensent au contraire que les Canadiens furent nombreux à n'être ni satisfaits ni contents du changement de régime ; cette conception les conduit à faire l'hypothèse d'un plus grand nombre de départs vers la France suite à la conquête⁷⁰.

Le dernier épilogue du changement de régime est l'Acte de Québec en 1774, qui garantit de fait aux Canadiens l'usage de la langue, de la religion et des lois civiles françaises selon la "coutume de Paris" évoquée ci-dessus (Fournier 1995 : 27) ; il ne vient en fait que compléter les mesures prises auparavant. La révolution américaine, qui met encore davantage de pression sur les Anglais craignant une révolte des Canadiens français, renforce encore la situation des "French Canadians".

2. Les Réfugiés Canadiens en France :

Pourtant, malgré la volonté anglaise apparente de ne pas effrayer les vaincus, l'exode des "Canadiens qui voulaient rester Français" commença après la capitulation de Montréal, le 8 septembre 1760⁷¹. Claude Galarneau estime que le sort des Canadiens rentrés en France fut "très vite réglé"⁷². Nos premières recherches semblent au contraire montrer qu'il n'en fut rien⁷³.

et la France, le va-et-vient des hommes et des nouvelles ayant repris après la paix » ; « 1793, en revanche, c'est la coupure morale et matérielle » (Galarneau 1970)

⁶⁷ "Ma a quell'insieme di persone che aveva costituito l'élite del Canada sotto il regime francese venne di colpo a mancare quel progetto politico complessivo che aveva dato loro comunità di interessi, coesione sociale, unità di intenti e quindi egemonia politica sulla società canadese." (Codignola, p.253)

⁶⁸ "Quant aux Canadiens, plus de trois années d'administration britannique avaient contribué à amoindrir le choc et peu d'entre eux, qui pour l'avenir du catholicisme, qui pour le sort de la langue française, s'alarmèrent du changement de métropole. [...] Encouragés par leurs élites et même par Rome, les Canadiens se soumièrent avec résignation et, cela est peut-être significatif, seulement quelques centaines profitèrent de l'occasion qui leur était offerte de quitter la colonie [...] Au total, la Conquête préoccupa davantage les générations suivantes" (Hamelin, p. 251).

⁶⁹ Hamelin lui-même estime que le gouvernement anglais a forcé les Canadiens à se replier sur l'agriculture et que le but du gouvernement était l'anglicisation de la colonie.

⁷⁰ Il faudra vérifier cette hypothèse. Cette section souffre de la difficulté à consulter en grand nombre des ouvrages généraux et synthèses sur le Canada à Florence... La bibliothèque de l'Institut est pauvre de ce point de vue, et les ouvrages commandés en ILL mettent du temps à arriver !

⁷¹ "En septembre 1760, 2 405 soldats et 185 officiers des régiments de Montcalm et des troupes coloniales s'embarquent pour la France. 507 civils les accompagnent : des femmes, des enfants, et un certain nombre de serviteurs. Enfin, des administrateurs, des marchands et une partie de la bourgeoisie locale, celle la moins enracinée au pays, retournent en France en transitant par les ports anglais. (réf. à **Baby et Sulte déjà indexés dans ProCite**)" Fournier, p.

⁷² (Galarneau 1970 : 61-63)

⁷³ En effet, on retrouve encore en... 1884 (et peut-être même ultérieurement) des projets de loi adoptés par l'assemblée nationale et le sénat concernant les réfugiés canadiens dans les Antilles ; un bon nombre de Canadiens ont en effet apparemment choisi de se re-expatrier dans diverses colonies

Les 4000 Canadiens et 'Français mariés à des Canadiennes' identifiés par Robert Larin ne forment pas un groupe compact et homogène, et sont arrivés en France en ordre dispersé, ayant parcourus des itinéraires originaux (certains arrivant via l'Angleterre, d'autres directement). Pour compliquer encore, ils se sont dispersés partout sur le territoire national – même s'ils semblent être restés majoritairement dans l'ouest de la France. À leur arrivée en métropole, les familles des soldats de la Marine se sont retrouvées dans des situations souvent bien différentes de celles des soldats des troupes régulières d'infanterie, des officiers, des marchands, des marins, des prisonniers de guerre, etc⁷⁴. Enfin, des Acadiens réfugiés au Canada depuis la déportation de 1755, ainsi que des habitants de Louisbourg se sont aussi mêlés aux Canadiens, ce qui rend encore plus difficile leur identification⁷⁵.

A. Les différents groupes

On peut donc considérer plusieurs groupes :

a. Les Nobles, soldats et officiers (militaires et civils) : rassemblement en Touraine⁷⁶

Plusieurs milliers de soldats et officiers français et canadiens ayant combattu dans la colonie pendant la guerre de Sept Ans regagnèrent la France à partir de septembre 1760⁷⁷. Louis XV ordonna aux familles des officiers ayant servi en Amérique du Nord et rentrés en France comme le reste des troupes françaises, de se regrouper en Touraine⁷⁸.

françaises, notamment la Guyane (cf. thèse de Robert Larin), ce qui laisserait entendre bien évidemment que, comme pour les Acadiens, leur intégration n'a pas été facile. De plus, les pensions versées pour les Canadiens en France, par exemple sous la révolution, sont une autre preuve de la difficulté de ces derniers à retrouver une vie normale (voir ci-dessous).

⁷⁴ Robert Larin, communication personnelle.

⁷⁵ Voir ci dessous ("problèmes")

⁷⁶ Et encore, il faudrait faire la différence entre les différents types de troupes ; marine, colonies, terre, etc....

⁷⁷ Fournier (1995 : 24) : "Émigration presque exclusivement militaire. Les quarante-deux compagnies du détachement de la marine qui formaient la garnison ordinaire de la colonie, ou plutôt ce qui en subsistait après 6 ans de guerre, rejoignaient la mère patrie. Canadiens pour la plupart, leurs officiers les accompagnèrent."

⁷⁸ Le Roi leur donna une rente viagère ou "demi-solde" en 1762 : 600 Livres pour les Capitaines, 400 pour les lieutenants, et 300 enseignes en pied. (Bonnault 1924 : 497-499) ; (Galarneau 1970 : p.61-3) note que "le roi leur donna même un chef, le Moyne de Longueuil, remplacé plus tard par Sabrevois de Bleury" ; Arrêts du Conseil du Roi. Archives des Colonies : En A/8, Folio 117 : 24 mars 1762 : Ordonnance du Roi qui enjoint aux officiers ayant autrefois servi au Canada de se retirer dans le lieu qu'ils jugeront à propos de choisir, dans la province de Touraine, pour y demeurer sous les ordres de Longueuil et pour y jouir du traitement qui leur a été fixé par le Roi (N°7) ; voir aussi Colonies, Série F/3/ 16 ; documents sur le Canada rassemblés par Moreau de Saint-Méry (complément à la série C très lacunaire). Versailles, 24 mars 1762 : Copie imprimée d'une ordonnance du roi portant injonction aux officiers des troupes ci-devant en Canada, de se retirer sous deux mois dans la province de Touraine, pour y jouir du traitement qui leur a été réglé par Sa Majesté. Ayant égard à leurs services, à la perte de leurs biens en Canada, et à leurs promesses de ne pas servir aux termes de la capitulation de Montréal, Sa Majesté ordonne, vu le bas prix des denrées en Touraine, qu'ils s'y rendent et y demeurent sous les ordres du Sieur de Longueuil, ci-devant gouverneur de Trois-Rivières. Folio 159, 2 pages. ; Colonie, série B : Lettre très intéressante : p.324 : 'Autres lieux, Rochefort et la Rochelle. Minute des dépêches et ordres du roi. Année 1762. Série B, Vol. 115. Autres lieux. Minutes et dépêches et ordres du Roi. 1762. Lettre du 8 avril. Le Président du conseil de Marine à M. Périchon. « Le Roi venant de rendre une ordonnance, en vertu de laquelle les officiers des troupes servant ci-devant en Canada doivent se rassembler incessamment en Touraine et y jouir d'un nouveau traitement, il joint l'état qui vient d'être

Un "petit Canada"⁷⁹ s'établit ainsi dans les villes de Blois, Loches, et Tours, où les civils n'ont pas tardé à rejoindre les militaires. Ces familles de bonne société se visitaient, parlaient des personnes et des choses du Canada, se communiquaient les nouvelles fournies par une correspondance entretenue avec les membres de la famille, les parents et amis demeurés outre-mer [voir aux ASQ, FV, correspondance de la famille La Corne]. Ces nobles s'entraidaient et comptaient d'ailleurs des amis riches et puissants. (Galarneau, p.60-62)

Plusieurs personnes demandèrent des dispenses de résidence en Touraine pour rester auprès de leurs familles⁸⁰. De nombreux Canadiens reprennent du service dans l'armée, une fois le Traité de Paris signé (ils avaient en effet promis, au terme de la capitulation de Québec, de ne plus servir dans les armées du Roi avant la fin de la guerre contre l'Angleterre). L'administration s'occupe aussi des enfants : les fils d'officiers sont envoyés à l'École militaire et les filles à Saint-Cyr⁸¹. Plusieurs se distinguent y compris dans les armées révolutionnaires et de l'Empire⁸². Une autre partie également importante s'expatrie à nouveau dans les colonies françaises. Il semble que le roi ait incité les Canadiens, tout comme les Acadiens, à repartir⁸³. Selon Galarneau, ces Canadiens continuent à garder des contacts fréquents avec leur pays d'origine, et retournent souvent au Canada, soit pour y finir leurs jours, soit pour des séjours temporaires⁸⁴.

arrêté à l'égard de leur traitement. Se concertera avec M. de Longueil, ancien gouverneur des Trois-Rivières, qui doit commander ces officiers. Folio 82, ½ p. ; Suite à cette lettre, d'autres lettres attestent de la présence des Canadiens en France ;

⁷⁹ [réf. aux Archives du Séminaire de Québec, fonds Verreau, carton VII, n°23. L'abbé la Corne, ancien doyen du Chapitre de Québec, désigne ainsi les Canadiens établis à Loches après 1760, dans une lettre à sa nièce de Montréal, Paris, 18 mars 1778"]

⁸⁰ [Bonnault, p.499] ; Colonie, série B : Vol. 115. quelques officiers écrivent au Président pour lui demander la permission de ne pas se rendre en Touraine pour assister leur mère, etc... (on le sait parce que le Président du Conseil leur accorde cette grâce). ; Ensuite, plusieurs lettres et mémoires d'officiers du Canada réfugiés en Touraine qui demandent des passeports pour aller arranger leurs affaires en Canada.

⁸¹ [De Roquebrune, p.13]

⁸² "Quelques Canadiens ont fait une belle carrière dans la marine et l'armée navale : Armand Le Gardeur de Tilly se retira en 1792 comme vice-amiral, un Vaudreuil commanda l'armée navale de Saint-Domingue en 1782 et devint par la suite lieutenant général [Bonnault, p.517 - 534]. En somme, beaucoup d'officiers des troupes ou de la marine d'abord retirés en Touraine ont repris du service dans l'armée, la marine ou les colonies, le "service du roi". En 1820, le dernier officier canadien vivait encore à Thiais près de Paris, retraité et chevalier de Saint-Louis : c'était Antoine Taschereau de Linières. [de Roquebrune, p.81]." (Galarneau, *ibid*)

⁸³ Galarneau : "D'autres furent envoyés par le roi en Guyane en 1765, alors que plusieurs allèrent aux îles à sucre, comme Michel de Coigne et Saint-Ours à la Martinique, de Catalogne et de Repentigny à la Guadeloupe. On en retrouva aux Indes et à Gorée, et des marins canadiens firent même la guerre de l'Indépendance comme Le Gardeur de Tilly et de Repentigny, officiers de marine." ; (Fournier 1995 : 24) "Plusieurs militaires, attachés à leur nouveau pays, semblent avoir eu toutes les difficultés à réintégrer la société française. Un certain nombre d'entre eux décident de revenir au Canada dans les années qui suivent la Conquête, peut-être dans l'intention de retrouver une fiancée demeurée au pays. C'est peut-être le cas d'André Mainguy, de Sougéal en Bretagne, arrivé au pays en 1765. Il prend épouse à Rivière-Ouelle quelques années plus tard".

⁸⁴ "Ce qui nous apparaît surtout d'une extrême importance, c'est que ces Canadiens, du fait de leur départ, on établi dès 1760, entre la France et le Canada, des relations permanentes qui eussent pu devenir très difficiles en l'espace de quelques années sans leur présence en France." (*id.*)

b. Les Ecclésiastiques

Ils semblent être peu nombreux à avoir quitté la colonie. Marcel Trudel, dans son étude sur *l'Église canadienne sous le Régime militaire 1759-1764*, consacre également un chapitre aux ecclésiastiques passés en France après la conquête. Selon le résultat de ses recherches, seuls deux Canadiens de souche, quittent la colonie⁸⁵.

c. Les négociants

Selon Hamelin : "un certain nombre de négociants préférèrent rester dans la colonie" (p. 239), ce qui laisserait entendre que plusieurs autres en sont partis. En fait, comme personne n'a véritablement entrepris de compter ces colons avant Larin, il faut prendre ces chiffres avec beaucoup de précaution.

d. La grande masse des colons

La "majorité silencieuse" des colons, celle qui n'a laissé que très peu de traces et encore moins de correspondance privée, semble avoir eu du mal à se réintégrer en France⁸⁶, comme en témoignent les secours que le Roi, puis l'Assemblée Nationale et l'Empire, lui octroient tout au long du 18^e et presque jusqu'à la fin du 19^e siècle⁸⁷.

B. La politique d'accueil de la France

A nouveau, cette politique apparaît n'avoir jamais fait l'objet d'aucune étude particulière, malgré l'existence de sources assez nombreuses, conservées dans les archives de l'hexagone⁸⁸. L'historiographie étant silencieuse, nous ne pouvons émettre que des hypothèses.

a. Avant la révolution

Avant la révolution française, il semble qu'aucun édit n'ait été édicté en faveur des "exilés". Cependant, une correspondance abondante entre le ministère de la marine (en charge des colonies), le conseil du Roi, et les intendants en province attestent que le sort de ces derniers est pris en considération. Le gouvernement cherche à s'informer régulièrement de sa situation et de son évolution, décide de la distribution de pensions pour les plus pauvres⁸⁹, et fait ensuite constamment la chasse aux fraudeurs.

⁸⁵ Voir Trudel (1956-7 : chapitre IX) ; "de 1759 à la fin de 1764, nous comptons donc 22 prêtres qui passent en France : 3 chanoines, 6 prêtres séculiers, 2 sulpiciens, 3 récollets et 8 Jésuites. Sauf les deux chanoines Collet et Cugnet, tous ceux qui partent pour de bon sont des Français." (soit 11.2 % du clergé total de l'époque ; à noter que 4 Jésuites sont expulsés et n'ont donc pas le choix de rester" (Trudel 1957 : 340-341) ; voir également chapitre premier du tome I : *les Problèmes* (Trudel 1956), ainsi que plusieurs itinéraires biographiques de prêtres en France.

⁸⁶ Quand ils arrivent en Europe en vie : les sources font état de plusieurs naufrages et de nombreux décès en mer ou des suites de maladies contractées en mer.

⁸⁷ Ex. parmi tant d'autres : série F/3/ 16, fonds Moreau de Saint-Méry ; 29 juillet 1761 : Copie d'une circulaire aux intendants et ordonnateurs des ports. Doivent secourir les Canadiens pauvres arrivés d'Angleterre, mais devront cesser de secourir ceux de l'Ile Royale qui l'ont été depuis 2 ans et qui peuvent se pourvoir par eux-mêmes. Folio 154, 1 ½ p.

⁸⁸ A part le mémoire de maîtrise de David, il n'existe apparemment rien sur le sujet, d'après le dépouillement de la bibliographie de l'histoire de France que j'ai effectué et diverses recherches bibliographiques, notamment à la Bibliothèque Nationale de France.

⁸⁹ 6 sols par jour par personne, un peu moins pour les femmes et les enfants ; abaissée à 3 sols par jour par personne en 1778, par ordre du Roi (David 1998 : 24) ; Les veuves reçoivent aussi des aides après le décès de leur mari. Ces aides sont irrégulièrement versées, comme en témoignent les très nombreuses lettres de réclamation

Ces aides sont à l'origine conçues comme temporaires et l'intention du gouvernement est de les suspendre dès que des solutions seront trouvées. Mais comme la plupart des situations "temporaires", elles durèrent beaucoup plus longtemps que prévu. Il est probable que diverses mesures d'accompagnement aient été prévues pour compléter ces secours, comme pour les Acadiens que l'on aide à s'établir sur des terres, à Belle-Île, en Poitou... . Les diverses tentatives de la part du Conseil du Roi pour se débarrasser du problème en renvoyant les Canadiens dans d'autres colonies (notamment en Guyane) sont déjà connues. Il ne serait pas étonnant de retrouver des traces de projets similaires.

b. Pendant la période révolutionnaire et au-delà :

L'Assemblée Nationale vote la Loi du 21 février 1791⁹⁰ qui officialise la situation des réfugiés nord-américains, et ordonne également le recensement, dans tous les départements de France, de l'ensemble des "habitants de l'Amérique Septentrionale" (Canadiens et Acadiens). Ces listes, conservées aux archives nationales, sont très utiles pour repérer les « brebis perdues ».

En fait, la politique de l'Assemblée Nationale s'inscrit dans la continuité de celle du gouvernement précédent. Les secours prennent force de loi, mais ils sont toujours aussi irrégulièrement concrétisés⁹¹. Le versement des aides semble en tout cas avoir continué bien au-delà de la période révolutionnaire, comme en témoignent des lettres de réclamation écrites sous Louis-Philippe et même un projet de loi, déjà évoqué plus haut, en 1884.

III. Quelques aspects théoriques (migrations et migrations de retour)

En dehors de leurs aspects particuliers, les mouvements de population entre le Canada et la France s'intègrent dans le cadre général des mouvements migratoires, et obéissent à un ensemble de règles générales relativement bien connues.

1. Les migrations (aspects généraux)

"Au sens propre, le mot implique un déplacement dans l'espace, et s'applique le plus souvent, mais non toujours, aux déplacements collectifs effectués sans esprit de retour. Ainsi définies, les migrations ont existé dès les temps les plus reculés." (Armengaud 1998)

Le premier problème auquel est confronté l'étudiant des migrations consiste à en comprendre les causes. Globalement, la loi suivante paraît vérifiée : "en général les migrations sont le résultat de plusieurs facteurs, les uns répulsifs, les autres attractifs, exerçant une action conjointe." (Armengaud 1998).

Il est également important de faire la distinction entre (a) les "migrations spontanées" (qui résultent d'un libre choix du migrant) et les "migrations organisées", qui ont pour origine une intervention extérieure, comme par exemple l'intervention d'un État pour attirer des colons ou pour inciter une frange de la population à s'expatrier ; (b) les migrations internes à un pays et les migrations internationales ; (c) les migrations

⁹⁰ Voir en annexe

⁹¹ En 1797, la majeure partie des Canadiens ne recevaient plus d'aides depuis trois ou quatre ans (David 1998 : p.27 ; réf. à Maurice Caillebaud, *Les secours aux Acadiens pendant la Révolution française et leur intérêt pour la recherche généalogique*, Poitiers, 1978)

permanentes (le migrant s'installe définitivement dans son pays d'accueil) et temporaires (le migrant retourne à son point de départ après un séjour plus ou moins long), même si cette dernière distinction est parfois difficile à faire.

2. Les migrations de retour

Lorsque la migration n'est pas définitive, donc, et que le migrant retourne dans son pays ou sa région d'origine, on parle de migrations de retour.

A. Définitions & vocabulaire

Les migrations de retour constituent un champ de recherche pour de nombreuses disciplines : économie, démographie, sociologie, géographie, anthropologie culturelle et histoire⁹². Différents termes sont utilisés en anglais pour désigner les migrations de retour : back migration, countercurrent, counterflow, re-emigration, reflux migration, remigration, return flow, return migration, return movement, second time migration et repatriation⁹³. Ces termes, souvent employés comme synonymes, peuvent avoir d'autres significations que le simple retour dans le pays d'origine, ce qui engendre nombre de confusions. De plus, ces termes peuvent également signifier que les personnes émigrent une troisième fois ou plus. Enfin, dans le cas de migrations cycliques ou temporaires, le terme « migration de retour » n'est souvent pas employé du tout, ce qui rend difficile l'identification du phénomène.

Pour simplifier les choses, il semble important d'adopter la terminologie définie par Franck Bovenkerk⁹⁴.

When people return after emigration for the first time in their country (or region) of origin, then and only then we will use the term *return migration* ("émigration de retour") ; when people move on to a second destination we will use the term *transilient*⁹⁵ *migration* ("migration de transit"); when people emigrate once again to the same destination after having returned for the first time, we will call this *re-emigration* ("ré-émigration") ; when people emigrate to a new destination after having returned, we will call this *second time emigration* ("seconde émigration") ; when the to and fro movement between two places includes more than one return we will call this *circulation*. [...] A third terminological difficulty arises when defining the term *repatriation*. ("rapatriement"). [...] We shall use the word repatriation in those cases where return is not the initiative of the migrants themselves, but of the political authorities.

Dans le cas du Canada au 18^e siècle, tous ces types de migration coexistent : 1) *émigration de retour*, au cours du 18^e siècle, pour les colons qui rentrent après un séjour dans la colonie (conçu au départ, ou non, comme temporaire) ; 2) "*transilient migration*", pour les Canadiens qui passent directement dans les colonies autres que la France, par exemple dans les Antilles, ou les colonies américaines, etc. après un bref séjour en Nouvelle-France ; 3) *ré-émigration*, pour les Canadiens qui rentrent en France et qui décident ensuite de retourner au Canada (pour divers motifs : régler des affaires, mal du pays, réunion avec la famille restée dans la colonie, etc...) ; 4) *deuxième émigration*, pour les Canadiens ou Français qui rentrent en France et

⁹² Bovenkerk 1974 : 2.

⁹³ Bovenkerk 1974 : 4

⁹⁴ Bovenkerk 1974 : 5. Au besoin, il sera utile de faire ces distinctions dans les cas rencontrés dans ce travail.

⁹⁵ "to quickly move from one thing to the other"

décident ensuite après un séjour dans la métropole de repartir dans une autre colonie (il existe de nombreux cas de Canadiens dans cette situation, repartis à Saint-Domingue ou en Guyane, notamment) ; 5) *circulation*, pour les Canadiens qui font l'aller-retour régulièrement entre les deux pays, avant ou après la conquête ; 6) *rapatriement*, dans le cas des soldats, officiers, etc... qui sont obligés de rentrer en France puisqu'ils sont indésirables dans la colonie ou qu'on leur en donne l'ordre.

Tout ces cas seront bien sûr à distinguer et à prendre en considération.

B. 'Lois' & 'tendances' (migrations de retour)

Le premier à reconnaître l'existence et à théoriser l'émigration de retour semble avoir été Ravenstein⁹⁶, qui, dans sa quatrième loi constate : "Each main current of migration produces a compensating counter-current". Cette émigration de retour, selon Bovenkerk, est très difficile à appréhender, car il existe très rarement des statistiques prenant en compte le phénomène. Toujours selon cet auteur, trois grandes lois ou tendances semblent se dégager :

- a. the shorter the distance of emigration, the higher the incidence of return migration [...]
- b. the longer the emigrants stay away, the less chance they will return [...]
- c. changes in the economic balance between the place of origin and the place of destination directly affect the volume of return migration

Pour cette étude, et bien qu'il ne s'agisse pas toujours d'une migration de retour (les rapatriés ont comme seule alternative de retourner en France ou de déserteur), les deux premiers points semblent être pertinents pour comprendre le flux des migrants de retour. Le troisième mériterait aussi des études plus approfondies et une vraie comparaison des conditions économiques entre la France et le Canada. La plupart des recherches sur ce thème tendent à démontrer que les conditions de vie matérielles, dans la vallée du Saint-Laurent, étaient sur bien des plans supérieures à celles de la France ; d'une manière générale, les différences de niveau de vie entre riches et pauvres étaient moins flagrantes qu'en France, ce dont témoignent de nombreuses sources. Il est probable cependant que dans les années qui suivirent immédiatement la conquête, les conditions se soient considérablement dégradées en Nouvelle-France à cause des ravages de la guerre, et que cela ait joué un rôle dans la décision de partir.

C. Les différents types de migration de retour

Bovenkerk suggère d'étudier les migrations de retour de la même manière que les migrations 'simples', c'est à dire par un examen de la composition démographique des migrants (de retour), des motifs de l'émigration (de retour), et de la (ré) intégration des migrants. La seule différence, selon lui, est qu'il est impossible d'étudier cette émigration sans considérer d'abord les facteurs de la (première) émigration : "The most important question here is : was the emigration meant as permanent or only as a temporary step ?"

Bovenkerk distingue ainsi quatre situations : (a) les émigrants qui, ayant l'intention dès le départ de rester de façon permanente, sont effectivement restés (dans notre cas, les émigrants qui ont quitté la France tout au long du siècle pour s'installer au Canada

⁹⁶ Ravenstein (1885 et 1889), cité par Bovenkerk (1974)

et y ont fait souche)⁹⁷. (b) Ceux qui avaient l'intention de rester, mais qui sont finalement rentrés⁹⁸. (c) Ceux qui avaient conçu, dès le début, leur séjour comme temporaire et qui sont rentrés (par exemple les Français "engagés" et les "Trente-six mois" qui venaient travailler temporairement au Canada ou les militaires venus servir dans la colonie au moment de la guerre de Sept Ans). (d) Enfin, ceux qui avaient prévu de rentrer, mais qui sont finalement restés pour diverses raisons⁹⁹. Il sera important de mesurer la répartition entre les différents cas, afin d'établir des comparaisons qui permettront de comprendre les motifs de rester ou de rentrer des migrants.

Cette étude s'intéressera aux cas (b) et (c) ci-dessus, mais également aux Canadiens qui émigrent pour la première fois, c'est à dire ceux qui sont nés en Amérique, qui n'ont jamais connu ce pays, et qui décident de passer en France au moment de la conquête (un certain nombre de militaires, notamment, sont dans ce cas).¹⁰⁰

De la même manière que pour l'étude des migrations 'simples', il faudra également déterminer si les émigrants sont retournés en France dans l'intention de faire un court séjour ou s'ils avaient l'intention de se réintégrer de façon permanente.

Bovenkerk introduit une dernière distinction : Le retour d'un nombre important de personnes s'explique le plus souvent par des raisons économiques (quand il ne s'agit pas, bien évidemment, de retours forcés). Quand il s'agit de choix individuels, au contraire, les retours semblent plutôt motivés par des raisons personnelles qui relèvent souvent plus de la psychologie que de critères rationnels¹⁰¹. Le simple "mal du pays", le sentiment de déracinement, les difficultés (réelles ou imaginées) à s'adapter¹⁰², jouent sans doute un rôle très important souvent négligé.

IV. Problématiques

Même si le thème d'étude peut paraître relativement étroit à première vue, il est très riche en ce qu'il permet d'aborder, par un angle tout à fait particulier, de nombreuses questions qui sont au cœur des débats et des questionnements de l'historiographie contemporaine. On peut regrouper ces questions en quatre ou cinq grandes catégories.

⁹⁷ Ceux-là ne feront pas l'objet de notre étude, puisque, par définition, ce ne sont pas des migrants de retour.

⁹⁸ C'est le cas du forgeron bourguignon cité en annexe (donner les références précises) ; mais il doit y en avoir d'autres. Il s'agit alors d'un "échec" du point de vue de l'émigrant, ce qu'il faudra prendre en compte lors de l'analyse

⁹⁹ Même remarque que pour la note 97.

¹⁰⁰ Il est aussi important de remarquer que de nombreux migrants n'ont probablement pas vraiment de plan précis au moment où ils s'embarquent pour la colonie la première fois, ne sachant pas vraiment ce qui les attend, partant sans doute un peu au hasard, ou à l'aventure ; personne, de toute façon, n'est en mesure de prendre en compte tous les paramètres dans ce type de décision, pas même les migrants eux-mêmes qui doivent accepter une (parfois grande) part d'aléas. Il est donc peu probable que beaucoup d'émigrants avaient déjà une idée très précise et bien arrêtée de ce qu'ils voulaient faire à long terme (c'est à dire rentrer rapidement ou rester en Nouvelle-France) en s'embarquant (même – peut-être surtout - dans le cas où ils laissaient derrière eux femme et enfants)

¹⁰¹ Les scientifiques qui posent comme principe premier que la raison (en particulier l'intérêt économique) dicte les actions des hommes devraient réfléchir à ces exemples.

¹⁰² Les études contemporaines semblent montrer que des conditions de vie tout à fait satisfaisantes ne sont pas un frein à l'envie de rentrer, même lorsque le migrant jouit de conditions de vie supérieures dans son pays d'accueil que dans son pays d'origine.

1. Les causes du départ ou du retour¹⁰³ : succès ? Échec ?

Il peut être utile de classer les causes qui poussent à rentrer en France en deux catégories : les facteurs positifs et les facteurs négatifs. L'émigration peut-elle se comprendre d'avantage par l'attractivité de la France ou par l'effet répulsif du Canada¹⁰⁴ ?

En rapport avec la distinction fait par Bovenkerk entre émigration de masse et émigration individuelle, (voir ci-dessus), il restera à déterminer dans quelle mesure l'émigration (de retour) canadienne vers la France est le fait d'un retour en masse ou de décisions individuelles (les deux phénomènes co-existent probablement).

A. L'Attractivité de la France, Patriotisme & Nationalisme

Était-ce parce que les Canadiens étaient fidèles au Roi de France qu'ils ont voulu rentrer ou parce qu'ils ne voulaient pas prêter allégeance à la couronne britannique ou encore par sentiment patriotique (une sorte de "nationalisme avant l'heure") ? Cette question est très importante, car, dans les débats entourant la construction de l'État Nation, deux courants s'affrontent actuellement : alors que certains historiens prétendent que la catégorie de nation résulte de la construction, relativement récente (19^e siècle), d'une élite¹⁰⁵, un autre courant apparu ces dernières années affirme que le patriotisme existait bien avant l'État nation¹⁰⁶.

Les historiens canadiens, dans leur majorité, ne nient pas que le patriotisme ait pu jouer un rôle dans la décision ou non de partir suite à la Conquête : selon Brunet et Couillard, le changement d'allégeance n'a pas posé beaucoup de problèmes à la plupart des colons¹⁰⁷, et seule une minorité de familles désirait "rester française"¹⁰⁸.

Seul Benjamin Sulte, à cause ou grâce à ses idées libérales pro-anglaises, semble s'opposer fortement à cette idée, et s'attache à réfuter la théorie patriotique dans son ensemble :

"Bien naïf serait l'homme qui croirait que l'amour de la France a entraîné ceux qui sont partis, et trop crédule serait celui qui attribuerait à ceux qui sont restés un doux penchant pour le Canada. La question se résume à ceci : chacun a consulté ses moyens d'existence et s'est déterminé d'après eux. Les habitants, possesseurs du sol, ne songèrent pas un instant à émigrer. Ils étaient détachés de la France autant que nous le sommes aujourd'hui". (p. 81)

¹⁰³ Pour certains il s'agit d'un premier départ, pour d'autres d'un retour (voir. Ci-dessus)

¹⁰⁴ Il ne faut pas oublier, cependant, que la majorité des Canadiens sont restés au Canada ; l'attractivité de la France et la répulsion du Canada sont donc très relatifs et ne s'exercent que sur une partie de la population.

¹⁰⁵ Les principaux auteurs soutenant cet argument sont Benedict Anderson (voir les deux livres à l'Institut dans ProCite) et Eric Hobsbawn (voir également les livres dans ProCite à l'Institut).

¹⁰⁶ référence à Adrian Hastings ; discussion avec C. A. Bayly, dans le cadre du Séminaire de Diogo Curto et Anthony Molho, à l'Institut, 8 avril 2001

¹⁰⁷ Couillard : "d'ailleurs, quels motifs auraient pu pousser la noblesse et les classes cultivées à émigrer en France ? En premier lieu devait venir, nul doute, le sentiment national; mais que n'avait donc pas fait le gouvernement français pour l'éteindre ! (citation du Juge Baby, mais sans ouverture de guillemets, p. 39).

¹⁰⁸ (Brunet 1998) : "De leur côté, les Franco-Canadiens n'avaient pas l'intention de quitter la vallée du Saint-Laurent. Ils considéraient celle-ci comme leur patrie. En apprenant que le sort des armes leur avait donné un nouveau souverain, la plupart d'entre eux se montrèrent prêts à transférer leur allégeance de Louis XV, dont ils jugeaient sévèrement la conduite, à George III de Grande-Bretagne." [...] "La majorité [de ceux qui rentrèrent] se composait de familles honorables, qui refusaient l'occupation étrangère et désiraient rester françaises".

Il ne faut pas croire, avec Crémazie, que les Canadiens voyant le départ des Français, éprouvaient "la douleur d'un enfant qu'on enlève à sa mère", ou encore qu'ils se trouvaient "exilés dans leur propre patrie". Au départ de l'attirail de guerre, aussi bien qu'en voyant disparaître une administration arbitraire et insolente, les Canadiens ont du respirer librement. [...] Lorsque les Canadiens virent le traité de Paris où ils sont livrés comme du bétail sans condition ; lorsque le roi de France refusa de racheter quarante millions de francs de sa monnaie de papier que possédaient les habitants, je vous prie de croire que le chagrin de la séparation fut léger. En un mot, nous restions chez nous et les étrangers s'en allaient. [...] D'abord épouvantés de subir le gouvernement d'une nation hostile et croyant en toute naïveté que le régime français était bon, ils furent surpris de voir que les Anglais comprenaient la chose publique d'une manière bien différente. Au lieu d'une aggravation de rigorisme, comme ils s'y attendaient, tout semblait aller mieux et rien n'était dit pour gêner la marche de personne, si on se conduisait bien..."

"Ce qui inspire Crémazie, Garneau, Bibaud, Ferland [pour affirmer une forte émigration suite à la conquête] c'est l'idée du patriotisme. Ils ne songent pas que le patriotisme est né en 1789 et qu'il n'en était pas question en 1763" (Sulte p.86-7)

Les réfugiés en France usent bien évidemment de l'argument patriotique dans leur correspondance, notamment quand ils réclament des secours. Mais il faudra être critique envers les raisons qu'ils invoquent officiellement pour leur décision de rentrer en France, car ils essaient bien évidemment de s'attirer les faveurs du Roi et de « faire bonne figure »¹⁰⁹.

En ce qui concerne les émigrants rentrés en France avant la conquête, le patriotisme ne joue évidemment pas.

B. L'Échec de l'Émigration : des conditions jugées insatisfaisantes au Canada par les colons

Il faut ici aussi distinguer entre les colons¹¹⁰ rentrés en France avant 1760 et ceux rentrés après cette date.

Pour les premiers, les conditions de vie difficiles au Canada, déjà évoquées plus haut (p. 3), ont probablement joué un grand rôle. Cependant, il sera intéressant de voir si ce sont ceux qui "ont réussi" qui retournent en France pour exhiber leur richesse, leur ascension sociale et "parader" auprès des leurs, ou au contraire ceux qui ont échoué à s'intégrer ou à gagner décemment leur vie. De nombreuses études sur l'émigration ont montré que, bien souvent, ce sont les plus pauvres qui n'osent pas rentrer chez eux¹¹¹ (y compris parce qu'ils n'ont tout simplement même pas les moyens de payer leur retour).

Pour les seconds, deux considérations économiques ont pu jouer un rôle dans leur décision de rentrer en France : (a) pour un certain nombre de fonctionnaires dont l'employeur était l'État français, rester au Canada après le changement de régime, signifiait bien sûr la disparition de leur revenu. Les mauvaises langues estiment aussi qu'une partie de la population a fui "une domination nouvelle qui n'admettait entre les hommes d'autre différence que celles des qualités personnelles de l'éducation, de

¹⁰⁹ Sous série F15 : lettre de Robichon : "A la vue d'une foule de Français qui aimèrent mieux abandonner ce pays et repasser en France que de subir un joug étranger, Robichon sentit réveiller son tendre attachement pour la mère patrie"

¹¹⁰ je parle ici des Français, et non des Canadiens.

¹¹¹ Bovenkerk (1974 : 23), et communication personnelle de Laurence Fontaine à propos des colporteurs.

l'aisance, de la faculté d'être utile à la société"¹¹². (b) Les ravages et dégradations de la guerre de Sept Ans ont peut-être aussi privé un certain nombre d'habitants, d'artisans, de commerçants, de leur ressources et ont pu les inciter à tenter une nouvelle vie ailleurs.

C. Les Retours forcés

Il est également possible qu'une partie de la population repassée en France ait été plus ou moins "forcée" à migrer. Ce fut peut-être le cas, après la défaite française, notamment pour les officiers canadiens des troupes de la marine et de terre, pour qui la liberté de rester ou non dans leur pays reste encore à évaluer avec précision. Ce fut certainement le cas pour un certain nombre de femmes et d'enfants (né(e)s au Canada) de ces officiers, qui n'eurent probablement pas d'autre choix que de suivre leurs maris ou pères. Cette situation fut sans doute aussi fréquente parmi les femmes et les enfants de migrants venus s'installer dans la colonie laurentienne et qui décidèrent de retourner en France pendant toute la période de colonisation française¹¹³.

D. Les autres raisons

D'autres raisons ont peut-être également joué et devront être, dans la mesure du possible, évaluées.

a. Les raisons religieuses

Nous l'avons vu ci-dessus, la conquête entraîna le retour d'un certain nombre de prêtres français. Pourtant, la liberté religieuse fut toujours maintenue, même si pendant un moment, les Canadiens ont pu croire que ce n'était qu'une tolérance temporaire¹¹⁴. Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure ce facteur a pu être une incitation au départ, mais il sera sûrement très intéressant d'examiner cette question.

b. La peur des Anglais

Il est possible que la peur de subir le même sort que les Acadiens (déportés seulement cinq ans auparavant par les Anglais, et dont plusieurs s'étaient réfugiés au Canada) ait également joué un rôle. Sulte rejette vigoureusement cette idée, avec sa verve habituelle :

"J'ai cru autrefois (Histoire des Canadiens-Français, 1883) que les Canadiens, voyant l'expulsion des Acadiens, s'étaient tenus pour avertis et que, de 1760 à 63, et ensuite, ils avaient conduit leurs actions d'après la crainte de voir renouveler l'expulsion. Pas du tout. Les Canadiens étaient plus éclairés que les Acadiens. Ceux-ci s'étaient laissés mener par les émissaires français. Les Canadiens avaient une bonne classe instruite. Les Acadiens n'en avaient aucune. Les premiers n'agissaient que sous l'influence du dedans, par les hommes de marque de leur milieu ; les Acadiens, eux, tous sous l'influence

¹¹² (cité par Baby 1899 : 136), citation extraite de *l'Histoire des Deux Indes* de Raynal, ou celui ci dit que quelques nobles sont retournés en France après la conquête, mais que les Canadiens ne devraient pas regretter ces tristes sires : "A la vérité, quelques uns de ces nombreux habitants ont fui une domination nouvelle qui n'admettait entre les hommes d'autre différence que celles des qualités personnelles de l'éducation, de l'aisance, de la faculté d'être utile à la société. Mais l'émigration de ces êtres méprisables dont l'importance n'avait pour base que des coutumes barbares, a-t-elle dû être regardée comme une calamité ?" (Raynal, était contre la société d'Ordre, ce qui ne plait pas à Baby qui cherche à défendre la noblesse.)

¹¹³ Voir par exemple le cas de Fleury étudié par Beauussy (2000).

¹¹⁴ Voir ci-dessus : "b. Le Traité de Paris, la Proclamation royale, et le *Quebec Act* de 1774", p.17

française du dehors, qui était mauvaise (10). Les Canadiens étaient cultivateurs en grand, hommes de métiers, de profession, avec clergé, seigneurs, noblesse, commerçants, notaires, écoles. Les Acadiens étaient à la fois cultivateurs en petit et navigateurs, pêcheurs, sans école, ni clergé, ni noblesse, ni profession, ni hommes de marque. Rien d'étonnant que nous n'ayons pas fait de coche mal taillée quand le changement de drapeau a eu lieu" (Sulte, p. 92)

c. Les "problèmes" psychologiques

Enfin, est-il possible qu'une partie des migrants rentrés chez eux souffrent tout simplement d'une forme d'instabilité chronique ? Certains psychologues ont en effet émis cette hypothèse dans d'autres contextes de migration de retour :

"some psychologists reduce these phenomena [of return migration] to personality factors. *Richardson* (1968) discerns among the returnees from Australia a category of "undecided people", which is analysed in psycho-social terms. *Menges* (1959) did research into the psychology of 50 Dutch returnees. He diagnoses these persons as individuals driven by purely negative motives, eternal migrants, seeking to escape from themselves. *Sjollem* (1965) thinks that returnees and re-migrants have ended up in a no man's land, they belong to neither of the two worlds they live in , and may become schizophrenic. The social historian *Vagts* (1960) gives clear-cut cases of this type among German returnees from America. *Schrier* (1958, p. 132) found an excellent example of such a person in his historical search for the returned "Yankee" in Ireland in the second half of the 19th century. In County Leix a woman was remembered who crossed and recrossed the Atlantic six times trying to make up her mind in the process of which she became known as "the Atlantic swimmer". (Bovenkerk 1974 : 30)

Sans aller nécessairement aussi loin, il semble que certaines personnes ayant séjourné au Canada soient fortement partagés entre les deux pays¹¹⁵. Il faudra bien sûr tenir compte de ces facteurs pour la critique des sources ; ces discours éclairent aussi la psychologie des migrants.

2. La (Ré-)insertion : citoyenneté & identité canadienne

D'après Bovenkerk (ch.6), les migrants doivent faire face à une grande variété de difficultés lors de leur retour, car (a) ils retournent normalement de pays relativement riches vers des pays avec des possibilités d'emploi limitées et des conditions de vie inférieures ; (b) les habiletés qu'ils ont acquises¹¹⁶, peuvent souvent se révéler très peu utiles dans le pays de retour ; (c) ces migrants rentrent dans des sociétés qui peuvent privilégier des idées, des valeurs et des normes très différentes de celles du pays dans lequel ils ont vécu : "There is massive evidence of the enormous personal problems returning encounter upon home coming, and the resulting disappointments." (p. 26).

¹¹⁵ Ainsi, une religieuse, Madame Bégon, alors qu'elle vit au Canada, fait état fréquemment, dans sa correspondance avec son fils, de la rudesse et des contraintes du pays. Une fois rentrée en France, cependant, elle se plaint du froid dans sa maison (moins bien isolée et chauffée qu'à Québec) et regrette sa vie outre-atlantique.

¹¹⁶ par exemple les techniques du défrichement ou de l'assèchement des marais en Acadie, ou encore les techniques de chasse (laquelle est autorisée dans la forêt boréale mais interdite en France pour les roturiers) ou de déplacement en canot ou en forêt.

Comme le dit le proverbe : "il est souvent plus facile de partir que de revenir". Le problème ici est encore un peu plus compliqué car pour de nombreux Canadiens, il ne s'agit pas de 'homecoming', de retourner dans leur pays d'origine, mais bien d'aller dans un pays qui est théoriquement le leur mais dans lequel ils n'ont jamais vécu et où ils seront peut-être considérés comme des étrangers.

La (ré)-insertion des migrants pose donc un nouveau groupe de questions :

A. (Ré)insertion économique

Cet aspect sera sans doute le mieux documenté. Le point (a) du paragraphe précédent semble en effet bien s'appliquer ici : la majorité des historiens canadiens insistent sur les conditions de vie supérieures dans le nouveau monde, sur la plus grande disponibilité des terres¹¹⁷. De fait, pour ces migrants, la plus grosse difficulté fut souvent de trouver des parcelles à cultiver dans "la mère patrie" (qui devint sans doute rapidement pour nombre d'entre eux "l'amère patrie"). Les nombreuses lettres des Acadiens et Canadiens envoyées au ministère pour réclamer des secours font très souvent mention de leur aisance outre-atlantique. Il faudra vérifier ce qu'il en était réellement pour les groupes rentrés en France, car ces lettres participent bien sûr de la rhétorique suivante : "nous étions si bien, si riches, avec de bonnes terres, etc... (chez nous), nous avons fait le sacrifice (pour l'amour du roi, de la patrie, de la religion...) de rentrer en France. Or, ici nous sommes très malheureux, pauvres, etc..., donc vous ne pouvez pas nous laisser sans secours".

Ce discours semble en tout cas avoir eu une certaine efficacité puisque de nombreux Canadiens, nous l'avons vu ci-dessus, furent longtemps assistés par le Roi puis par l'Assemblée Nationale. Mais qu'en était-il dans la réalité ? Une majorité de Canadiens rencontrèrent-ils de réelles difficultés ou n'avons nous des échos que de la minorité bruyante ?

B. (Ré)insertion politique¹¹⁸

Il sera également très intéressant de regarder le comportement politique de ces re-migrants. Ont-ils été conservateurs ou progressistes ? Révolutionnaires ou royalistes ? Puisque tous les auteurs s'accordent à dire que les Canadiens étaient plus libres en Amérique, que la société était plus égalitaire, moins « sclérosée » (la mobilité sociale était plus facile)¹¹⁹, n'ont-ils pas grandement souffert de l'immobilisme de la société française d'ancien régime ? N'ont-ils pas essayé de faire changer les choses, au niveau local si ce n'est au niveau national¹²⁰ ?

¹¹⁷ Hamelin estime par exemple que les Canadiens étaient "mieux alimentés que les Européens et moins sujets aux maladies", et qu'ils connaissaient un "niveau de vie relativement élevé". (p.242)

¹¹⁸ Il semble bien que les Canadiens n'ont jamais eu de problèmes à voir reconnaître leur nationalité française, contrairement à certain latino-américains rentrés en Espagne (communications de Peter Sahlins et Tamar Herzog).

¹¹⁹ Hamelin p. 242 : "L'égalitarisme social, l'indépendance des individus, la possibilité de vivre en autarcie, l'indifférence envers les prétentions des autorités, et combien d'autres traits culturels, expliquent pourquoi les "habitants" ne seront pas ou si peu touchés par les graves problèmes que posera la Conquête anglaise".

¹²⁰ Dans les années 1970-80, apparemment, une étude avait été commencée sur l'impact du retour en métropole des soldats français ayant combattu en Amérique avec Lafayette, pour voir s'il n'y avait pas de corrélation entre le lieu de retour de ces soldats et les foyers de départ de la révolution française. Il ne semble pas que cette recherche ait jamais abouti, mais l'idée est intéressante et pourrait être reprise partiellement (communication personnelle de Denys Delâge).

C. (Ré)insertion "culturelle"

a. La perception par les Français : aliénation des Canadiens ?

Une des manières de juger de la réadaptation culturelle des Canadiens sera d'appréhender leur perception par les Français, même si les sources seront probablement limitées¹²¹. Selon David, les mariages entre 'Canadien(ne)s' et 'Français(es)' peuvent donner quelques indications de l'harmonie entre les deux communautés. Comme il semble y avoir eu un nombre assez important d'unions (même si David ne donne pas de statistiques), il estime : "on peut donc en déduire que les Canadiens [...] n'ont pas fait l'objet d'un ostracisme particulier, ni se sont complètement repliés sur eux-mêmes, puisqu'ils ont été ouverts à des conjoints qui n'étaient pas de leur groupe"¹²². Rien n'incite à croire le contraire, mais la preuve semble un peu faible : les mariages mixtes ne veulent pas dire qu'une partie de la population, même importante, n'est pas hostile aux "étrangers"¹²³.

Étaient-ils, donc, considérés comme des étrangers ? Si oui, à quoi cela était-il dû ? A une irréductible incompatibilité entre l'identité canadienne (prétendument déjà clairement distincte de l'identité française, selon de nombreux auteurs – voir ci-dessous) et les sentiments d'appartenance métropolitains ou régionaux ? Comment cette identité canadienne se définissait-elle par rapport aux Acadiens (les réfugiés acadiens et canadiens sont le plus souvent considérés comme un même groupe pour les autorités, sans que ceux-ci ne se soient jamais mêlés en France, semble-t-il) ?

b. Conscience des Canadiens de former une identité spécifique ?

Enfin, les Canadiens se considéraient-ils, eux, comme des étrangers ?¹²⁴

Les historiens estiment en majorité que l'identité canadienne est devenue, dès les débuts de la colonisation, très rapidement différente de l'identité française. Selon Garneau, "la conscience nationale canadienne est apparue dès 1689". Hamelin acquiesce :

"Bien avant la présence anglaise en Nouvelle-France, le Canadien était devenu conscient de ses origines, conscient des différences fondamentales qui existaient entre lui et son cousin français. [...] Éloignés de la métropole, isolés les uns des autres et du gouvernement par les distances à parcourir, laissés à eux-mêmes, formés dans un milieu si différent de celui de la France, confrontés aux rigueurs du climat et à l'immensité du pays, en plus d'être influencés par la mentalité des Indiens, les Canadiens devinrent fiers de leur force physique, confiants dans leur habileté manuelle, et n'acceptèrent plus l'ordre français, trop théorique ou trop tatillon à leur goût." (Hamelin : p. 240)¹²⁵

¹²¹ "La rareté des témoignages directs, étant donné l'absence presque totale de traces de correspondance privée, oblige par conséquent le chercheur à recourir à des indices indirects pour tenter d'approcher l'opinion que pouvait se forger le Français moyen à propos de la réalité canadienne." (Landry 2001 : "Les Français passés au Canada avant 1760"). Pour toute cette question, se reporter au texte de Landry.

¹²² p. 48

¹²³ Il y avait par exemple d'assez nombreux mariages mixtes entre Allemands et Juifs dans l'Allemagne d'avant la seconde guerre mondiale.

¹²⁴ Voir par exemple la lettre d'une canadienne qui utilise le mot "étrangère" pour se définir : F¹⁵ 3432. Acadiens et Canadiens, correspondance et dossiers : A-F (an II- an III) correspondance et liste de noms ; pétitions (ex. : « J'espère donc, citoyen ministre, de votre justice et de votre humanité que le gouvernement ne laissera pas une étrangère en souffrance lorsque les lois viennent à son secours. »)

¹²⁵ voir également *La France devant l'opinion Canadienne*, Galarneau, 1970 préface, p. VIII : "les habitants du Canada, constituant déjà une communauté consciente d'elle-même, attachée par

Encore une fois, cette étude devrait fonctionner comme un bon "réactif" dont le "précipité" sera probablement très instructif et devrait beaucoup nous apprendre sur l'identité canadienne, et permettre de mettre à l'épreuve certains leitmotivs répétés par pratiquement tous les historiens depuis Garneau¹²⁶.

c. Les modes de vies

Les Canadiens gardent-ils par exemple des habitudes et des modes de vie nord-américains ?¹²⁷ Selon de nombreux auteurs¹²⁸ la médecine et l'hygiène indienne est supérieure à celle des Européens (qui, par exemple, ne se lavaient pas). Peut-on noter chez les Canadiens des comportements différents de ce point de vue de ceux des "métropolitains", ou encore, par exemple, dans la façon d'élever les enfants ?

d. La langue

Une autre question se pose à propos de la réintégration des Canadiens. Quelle langue parlaient-ils ? Les historiens canadiens actuels affirment que les Canadiens ont parlé français avant les Français¹²⁹ – qui parlaient majoritairement le patois local avant les écoles de la République. Si ces affirmations sont correctes (ce dont il n'y a pas lieu, a priori, de douter) il sera intéressant d'observer comment ces Canadiens ont pu se faire comprendre dans les régions dans lesquelles ils sont retournés s'installer.

e. La démographie

Enfin, une autre particularité souvent relevée par les historiens québécois concerne la spécificité du comportement démographique en Nouvelle-France¹³⁰. Les Canadiens ont-ils donc continué à avoir ces attitudes différentes en France ?

D. La Politique française d'accueil des réfugiés au 18^e siècle

Il sera également intéressant de voir comment ces réfugiés ont été accueillis en France. Le fait même qu'il y ait eu une politique d'accueil et de distribution d'aides aux réfugiés est assez peu connu, et n'est mentionné, semble-t-il, dans aucun manuel général sur la France des Lumières. Pourtant, il existe plusieurs arrêts du conseil du

tempérament et par tradition au pays de ses origines, ils étaient restés curieux de nouvelles relatives à la France, quitte à réagir en face d'elles selon leurs tendances propres"

¹²⁶ Louise Dechêne est peut-être une des premières à avoir fait exception en insistant, sans nier les différences de conditions entre l'Europe et l'Amérique, sur la force du lien colonial et du legs culturel et des similitudes de mode de vie entre la France au Canada. A propos de Louise Dechêne, voir ci-dessous "3. Acculturation & échanges culturels p.34

¹²⁷ Ainsi, par exemple dans son article consacré à la famille de Ramezay, Raymonde l'Italien remarque que la famille commande, parmi les biens de consommation courants, des 'rognons de castor' (1984 : 608)

¹²⁸ Jennings (1975 et 1988) et White (1991)

¹²⁹ Plusieurs explications sont avancées pour ce phénomène : tout d'abord, (a) les colons venant de diverses régions de France, et le brassage de population étant très fort outre-atlantique, il a bien fallu trouver une langue commune pour se comprendre. Ensuite, (b) la langue est essentiellement transmise d'une génération à l'autre par la mère. Or, de nombreuses "filles du roi", qui venaient essentiellement de Paris et qui donc parlaient français, sont venues s'établir dans la colonie au 17^e siècle. (c) Le brassage linguistique existait déjà dans les ports, avant l'embarquement pour le nouveau monde, et l'on parlait dans ces ports ce que les linguistes appellent le "Français maritime".

¹³⁰ Voir par exemple Gauvreau : Québec et sa population ; l'auteur relève des différences de comportements démographiques avec la France : par exemple le plus jeune âge et le taux plus élevé de mariages engendrent une fécondité accrue ; si la population française avait crû de la même manière que la population québécoise, il y aurait deux milliards de "froggies" sur la planète à l'heure actuelle).

Roi pour porter secours aux Acadiens et Canadiens réfugiés en France, ainsi que plusieurs lois pendant la Révolution ; plusieurs recensements furent effectués, etc... Alors que cette histoire politique semble avoir été, même grossièrement, établie au sujet des Acadiens, rien n'a été publié, ni sur les Canadiens, ni sur les autres exilés en France au même moment, en provenance de Tobago, de Corse, d'Irlande, etc... Il apparaît en tout cas que ces réfugiés, même s'ils posaient de nombreux problèmes, étaient considérés comme des apports précieux à l'époque, d'autant plus précieux que la grande majorité des intellectuels estimait, sans avoir aucun moyen de vérifier la chose, que la France se dépeuplait (c'est ce que pensaient par exemple tous les philosophes, sauf Rousseau qui affirmait le phénomène inverse, sans plus de preuves d'ailleurs). Le problème des réfugiés apparaît comme un problème tout à fait nouveau aux yeux de l'historiographie contemporaine¹³¹. Faire parler un peu des réfugiés sous l'Ancien Régime sera déjà un objectif important à atteindre.

E. Conclusion

Pour toutes ces questions de réintégration, il serait intéressant de comparer avec la littérature sur les Acadiens. Ceux-ci, en effet, à la différence des Canadiens, sont restés en groupe (ils paraissent avoir une identité très forte) et semblent avoir eu encore plus de mal à s'intégrer (le gouvernement les occupait en leur donnant des mauvaises terres à défricher !...)

En ce qui concerne les questions touchant l'identité, il faudra observer les évolutions, et voir comment les Canadiens définissent celle-ci (par rapport à qui et à quoi). Comme de nombreuses études historiques actuelles l'ont bien montré, une personne peut tout à fait posséder des identités multiples qu'elle "négocie" en permanence, et dont elle peut changer rapidement et au gré des circonstances. L'identité est un produit comme un autre qui se construit et connaît des mutations perpétuelles. La même personne pouvait bien mettre en avant (a) son côté français en face d'un anglais ou d'un Indien, pour montrer qu'il appartenait bien à la catégorie "Européen", ou (b) son côté "canadien" auprès d'un Français pour afficher sa différence, ou encore (c) son côté "étranger" auprès d'un fonctionnaire pour réclamer des subsides, ou vice-versa, au gré des circonstances.

¹³¹ Par exemple, les articles 'rapatriés' et 'réfugiés' de l'Encyclopédie Universalis consacrent seulement deux paragraphes à l'histoire des réfugiés avant la première guerre mondiale, et la quasi-totalité de ces deux articles concernent la période de l'après deuxième guerre mondiale. L'article "réfugiés" de l'Encyclopédie Universalis reconnaît l'existence de nombreux groupes de réfugiés pendant la période moderne (notamment les Protestants du refuge et les émigrés de la Révolution, qui ont été relativement souvent étudiés), mais, selon l'auteur, la situation, avant et après la première guerre mondiale fut très différente : "Avant cet événement, en effet, les réfugiés, pris en tant qu'individus ou en masse, étaient accueillis dans tel ou tel pays à partir de la très ancienne tradition de l'asile, qui s'appuyait sur des considérations religieuses ou philosophiques et non pas sur le droit. L'absence quasi totale du droit est facilement explicable: la relation entre l'individu et la puissance publique (le prince ou la cité) était finalement plus personnelle que juridique, de sorte que l'essentiel était à cette époque de renouer un lien personnel de même type avec un autre prince ou une autre cité. Tout change à partir du moment où l'État nation devient le modèle normal de l'organisation politique. Les relations personnelles s'effacent devant les liens juridiques. L'individu qui ne peut plus se réclamer d'un État est, à l'époque moderne, dans une situation dramatique de ce seul fait. Or le réfugié est non seulement une personne déracinée, dans des conditions matérielles souvent extrêmement pénibles, mais c'est encore une personne privée de ce lien de rattachement essentiel à un État dont, cependant, elle garde la nationalité". L'article "rapatriés", quant à lui, fait état de l'augmentation dans les années d'après-guerre, au moment de la décolonisation, du nombre de rapatriés, notamment des Européens chassés des colonies. Néanmoins, ce phénomène reste, selon l'auteur, paradoxalement mal connu.

3. Acculturation & échanges culturels

Ce point m'intéresse tout particulièrement : il était au cœur de mon projet de recherche quand je suis arrivé ici¹³². Ces questions sont liées aux problèmes de (ré)intégration évoqués plus haut dans la mesure où la qualité d'intégration pourra éventuellement fournir un indice du caractère distinct de l'identité canadienne.

L'étude pourrait mettre en évidence deux types d'acculturation : (a) entre les Canadiens et les Français au niveau local, là où les Canadiens tâchent de se réintégrer ; (b) il pourrait également se révéler un excellent témoin de l'acculturation canadienne en Amérique, au contact des groupes indigènes notamment.

A. Influence sur le pays d'accueil

Comme le remarque Bovenkerk (p. 31, ch. 7), l'influence des émigrants de retour dans leur pays est souvent minime, en raison notamment du faible nombre de personnes concernées, généralement. Le sujet de notre étude ne fait pas exception. Cependant, leur impact au niveau local peut-être assez important¹³³ notamment par les réactions qu'ils peuvent avoir suscitées. Ces questions comptent parmi les moins étudiées de tous les thèmes liés à l'immigration de retour, qui fait déjà elle-même l'objet de peu de recherches.

Selon Bovenkerk, les migrants suscitent typiquement plusieurs comportements très différents les uns des autres parmi leur population d'origine : a) leurs récits "exotiques" entraînent souvent une recrudescence de l'émigration ; b) leurs retours provoquent parfois une modification de la structure de classe, comme l'attestent des études sociologiques contemporaines¹³⁴ ; c) leur présence encourage fréquemment l'innovation ou au contraire un certain conservatisme¹³⁵.

a. Encouragement (ou découragement) à l'émigration

Ce point s'applique plus particulièrement, bien que pas uniquement, aux migrants retournés en France tout au long du 18^e siècle. L'hypothèse d'un découragement à l'émigration par les colons de retour au pays, comme raison importante de la faiblesse du flux migratoire, a déjà été émise par plusieurs spécialistes de ces questions :

¹³² Bovenkerk partage cet enthousiasme pour la question : "I think that one of the most fascinating strands of research theoretically as well as socially is the study of return and innovation. [...] In the purely bibliographical part of this essay, we have found only very few well-documented examples in which innovations have been effectuated by migrants who returned from societies in which they had gained completely different life experiences. How can we account for this fact, why do return migrants apparently represent so little innovative potential ? In the study of return migration much more attention should be paid to the question of which factors promote innovation and which factors hamper it. Since we already have so much proof of failures in this respect, I would suggest as a strategy for future research, that we explicitly look for instances where returned migrants have proven to be innovative force". (p. 44 / 45)

¹³³ Pour l'anecdote, dans la sous série F15, il est fait allusion à deux canadiens (des anciens habitants de l'île royale) réfugiés dans le canton de Moreal, dans le Gers. Seraient-ils possible que d'une manière ou d'une autre le nom de leur canton ait un lien avec la ville de Montréal ?

¹³⁴ Bovenkerk : "return migration had introduced a good deal of fluidity in the social structure". Les familles des émigrants gagnent en général un poids social conséquent, du fait de leur expérience.

¹³⁵ Bovenkerk note qu'il est souvent difficile de mettre en lumière les innovations des migrants, d'autant que les résistances locales au changement sont parfois très fortes. Quand les migrants aspirent juste à retrouver une vie la plus proche possible de leur vie antérieure, ils peuvent se révéler beaucoup plus conservateurs que leur milieu ambiant : ce point en particulier n'a pas beaucoup été étudié.

"On peut [...] croire que les nombreux migrants retournés en métropole, qui représentaient – rappelons-le – plus de la moitié des immigrants passés au Canada, ont constitué le premier vecteur de l'information coloniale. Leur influence considérable auprès des colons potentiels s'apparentait vraisemblablement à celle des voyageurs anglais retournés à Londres et Bristol (Horn, 1991 : 116). Le scénario imaginé par Gabriel Debien¹³⁶ (1951 : 168-169) à l'égard des colons revenus des Antilles comporte certains éléments de vérité qui pourraient bien s'appliquer aux engagés ou soldats rapportant quelques souvenirs et s'enorgueillissant, par exemple, d'avoir vu des Amérindiens ou survécu aux rudes hivers canadiens [...]. Comme peu d'immigrants ayant vécu quelques années au Canada ont pu rapporter des fortunes colossales – si l'on excepte certains administrateurs enrichis par la traite des fourrures et les trafics illicites, comme la bande de Bigot à la veille de la guerre de Sept Ans – la légende d'un Eldorado nordique n'a jamais pu se constituer ni entraîner le départ de contingents nombreux d'aventuriers. Si l'effectif de partants pour le Canada n'a pas égalé celui de 200 000 migrants attribué pour les Antilles (Poussou, 1988 : 127), c'est entre autres parce que l'image du pays d'accueil n'était pas la même. Que pouvaient raconter ces hommes et ces femmes qui avaient fait le choix de ne pas s'établir dans la vallée du Saint-Laurent ? D'abord, que ce pays était d'accès difficile, exigeant une navigation océanique d'environ deux mois, vécue dans des conditions pénibles et dangereuses, et la remontée du fleuve Saint-Laurent reconnue périlleuse à cause des vents et des courants (Lachance, 1992). Ensuite, que les conditions hivernales extrêmes isolaient la colonie six mois par année. Au XVII^e siècle, plusieurs facteurs rendaient le milieu canadien encore plus inhospitalier : le déséquilibre des sexes, qui perdura jusqu'à la fin du siècle et força les hommes en surnombre à se replier massivement en France ou à courir les bois (Landry, 1992 : 120-123) ; les menaces iroquoises, qui ont sans doute eu un impact plus lourd sur le plan psychologique que démographique (Dickinson, 1982) ; le caractère rudimentaire et primitif des premières installations, qui pouvait mettre à l'épreuve les meilleures volontés (Dickinson, 1992)" (Landry 2001 "Les Français passés au Canada avant 1760" : p.11)

Cependant, il est fort probable également que les récits aventuriers aient séduit quelques personnes parmi l'entourage des colons, même après la conquête, puisque

¹³⁶ "Les colons qui revenaient avec quelque argent, offrant à boire à leurs amis et cousinages, étaient les meilleurs agents de propagande. Ils rapportaient des assortiments de mouchoirs des Indes, des noix de coco sculptées par les matelots, du cacao, des confitures sèches, du tafia, des fruits, des fruits surtout, et ces lourdes coquilles marines dans la nacre desquelles les oreilles poétiques peuvent aisément percevoir le bruit lointain des flots bleus. Ils parlaient, pour être écoutés, de leur vivace bonheur, des plantureuses mangeailles de viande, des chasses en savane, d'incomparables siestes. Toutes les duretés, les mauvais moments de leur existence monotone s'atténaient par l'éloignement, disparaissaient derrière les mois de la traversée de retour et ces souvenirs bien restés dans l'esprit : du tafia pour quelques sous la pinte, et un soleil d'éternel été. L'émigration fut entretenue par ces retours au pays des premiers colons qui avaient à raconter et qui savaient se donner une auréole d'hommes héroïques qui ont vaincu les fièvres, la bigaille, la terre, les orages et les eaux. Des fortunes, quelques grosses fortunes même, oui, il s'en faisait, mais de rapides, on peut dire jamais. Mais la distance resserre le temps et le résumé. Des réussites réelles agissaient à titre d'exemple et créaient une sorte de contagion, faisaient lever un mirage collectif. La recrudescence des départs est due, on peut croire, dans certains villages, au retour de quelques émigrants fortune faite. Les uns revenaient pour se marier, ou précisément pour recruter de la main-d'œuvre. S'ils ne rentraient pas, ils appelaient leurs parents, leurs amis, en leur vantant des résultats acquis au prix d'efforts médiocres. Ces lettres d'engagés ou de colons établis agirent, non sur les gros départs mais sur l'émigration sporadique." (Debien, cité par Landry 2001 "Les Français passés au Canada avant 1760" : 10)

Fournier note que l'émigration française vers le Canada n'a pas cessé même après 1760.

b. Modification de la structure sociale

Il est peu probable que les Canadiens - qui ne rentrent *a priori* pas avec de grosses fortunes du Canada et qui n'arrivent pas en masse dans un endroit donné - aient profondément changé la structure sociale des villes ou villages dans lesquels ils se sont implantés, mais il faudra toutefois prêter attention à d'éventuels indices.

c. Nouvelles idées (politique, économique, culturelles)

voir la partie consacrée à la réinsertion politique ci-dessus (p.30)

B. Révélateurs de l'identité canadienne & traces de l'influence amérindienne

a. Au cœur du débat historiographique contemporain

Au Canada en général et au Québec en particulier, les historiens se posent depuis longtemps de nombreuses questions sur leur identité propre, notamment depuis l'indépendance du Canada¹³⁷. L'attention des historiens porte sur l'importance relative à accorder à trois facteurs dans la formation de l'identité canadienne en Nouvelle-France : le poids (a) du lien colonial, (b) de l'influence amérindienne, (c) et, enfin, de l'influence du "milieu" canadien et des conditions de vie particulières dans la colonie¹³⁸.

Ce débat, remontant déjà à l'époque de la Nouvelle-France, a connu un regain de vigueur dans les dernières années du 20^e siècle, et oppose deux courants divergents :

b. L'école frontériste

¹³⁷ Ainsi que le note un auteur : "Dans un deuxième temps [après un intérêt quasi-exclusif pour l'histoire constitutionnelle], une fois que le Canada est devenu un pays autonome, cette historiographie a délaissé l'histoire constitutionnelle pour s'attacher à la particularité de son expérience comme société nord-américaine en portant attention aux contraintes géographiques et aux forces économiques qui sont à l'origine du Canada actuel [allusion à la frontière]" (Lamarre 1993).

¹³⁸ Sur toute cette question, voir Mouhot (1999). L'hypothèse de départ de mon mémoire, globalement vérifiée, était que la reconnaissance des emprunts amérindiens a suivi très précisément l'image globale des Premières Nations dans la société, bien que de manière opposée pour les Canadiens français et pour les Canadiens anglais. En effet, tandis que les premiers (Lionel Groulx, Benjamin Sulte ...) ont nié tout métissage et insisté sur le lien colonial avec la France pendant toute la période 1880-1950 - durant lesquelles les théories du racisme scientifique "culminèrent" - les seconds (Adam Shortt, Arthur Lower, George M. Wrong et surtout William J. Eccles) ont insisté sur les rapports fréquents et sur l'acculturation entre les Français et les Amérindiens. Cette "peur des Canadiens français de passer pour des sauvages" (le mot est de Delâge (1992 : 111) était ainsi alimentée par une certaine ironie anglaise à propos de ce peuple de "coureurs des bois". A l'heure actuelle, le débat a pris une nouvelle signification avec l'image beaucoup plus positive dont jouissent les autochtones, au moins dans les milieux intellectuels.

1. La première école, celle des historiens « frontéristes »¹³⁹ (William Eccles, Marcel Trudel, Jacques Mathieu...) insiste sur l'influence du milieu nord-américain¹⁴⁰ dans le façonnement de l'identité canadienne, évoque une "démocratie de la frontière"¹⁴¹ et revendique fièrement une influence déterminante des Amérindiens sur les colons français établis sur les rives du Saint-Laurent. Tout d'abord, ces derniers ont emprunté de nombreux objets autochtones (canot, raquette, 'traînes sauvages', vêtements...), aliments (blé d'Inde, courges, haricots, sirop d'érable, manioc, pommes de terre, tabac...), des remèdes et plantes médicinales, les techniques de guerre du pays. Surtout, ils auraient hérité de nombreux modes de vies et idées empruntés aux Amérindiens. S'appuyant essentiellement sur les lettres des gouverneurs et intendants, sur les récits des Jésuites, des religieux et des voyageurs, ces historiens insistent sur la grande égalité et la liberté qui auraient caractérisé la société laurentienne, sur l'insouciance et la prodigalité des habitants, sur la façon d'élever les enfants plus « humaine » qu'en France, etc... . Cette acculturation se serait faite soit directement, soit par relativisme culturel produit par le côtoiement des Amérindiens. Cette école semble aujourd'hui largement dominante, comme en témoignent la reprise de ces thèmes dans de nombreux manuels scolaires et dans toutes les récentes synthèses consacrées au régime français ou encore sa diffusion importante dans le grand public, notamment à travers les ouvrages de vulgarisation¹⁴².

c. Louise Dechêne

2. Cependant, plusieurs historiens, à la suite de l'œuvre majeure de Louise Dechêne¹⁴³, font entendre une voix quelque peu dissonante et, dénonçant des discours trop 'politiquement corrects', réfutent bon nombre des arguments avancés par les frontéristes. A la suite de l'historienne montréalaise, ils critiquent tout d'abord

¹³⁹ Eccles (1969), archétype du modèle, fait la distinction entre différents types de frontière : commerciale, religieuse, militaire, de colonisation et insiste sur les grandes différences avec la frontière telle que les États-Unis la connaissent. Selon lui, les changements de la société canadienne par rapport à la France sont dus à trois facteurs : (a) l'abondance de terres et la plus grande densité des habitants, (b) les changements voulus par la France (notamment dans le domaine institutionnel ; la colonie joue souvent un rôle de cobaye pour les autorités françaises : par exemple, les avocats n'ont pas le droit de plaider au Canada pour éviter les dérives et la corruption du système judiciaire français), et (c) surtout, les contacts répétés avec les Amérindiens. Comparant ces trois facteurs, il écrit : "What seems to have had an even greater influence [on the Canadians] was their frequent contacts, on terms of equality, with the Indian nations." (Eccles 1969 : 88). Cette influence, selon Jennings et White, a été d'autant plus importante par rapport aux Américains, que, grâce à des différences de circonstances, d'opportunités, de rapports de force et de pouvoir, les rapports entre Français et Amérindiens furent beaucoup plus pacifiques (dans l'ensemble) qu'entre ces derniers et les Anglais ce qui favorisa d'autant les échanges.

¹⁴⁰ Par exemple, la disponibilité de terres vierges et la rareté de la main d'œuvre rend plus difficile la coercition des seigneurs sur les "habitants" (noms que se donnent les paysans canadiens) qui peuvent fuir assez facilement la colonie pour échapper au contrôle gouvernemental ; la possibilité pour les roturiers de posséder des armes à feu, de chasser, de posséder un cheval, l'utilisation du Français...

¹⁴¹ "D'ailleurs, une grande mobilité sociale existait en Nouvelle-France. Aucune voie de promotion n'était réservée à une classe. Tout homme ambitieux et doué avait conscience d'être l'artisan de sa destinée. Un climat égalitaire s'était spontanément imposé au sein d'une petite collectivité, privée de sécurité dans des espaces trop vastes et où chaque individu avait un rôle à jouer. Pour décrire cet ordre politico-social typiquement nord-américain, les historiens ont justement parlé de «démocratie de la frontière»".(Brunet 1998)

¹⁴² Mouhot (1999). Pour une analyse des derniers manuels, voir également les parties consacrées à Marcel Trudel, William Eccles, Jacques Mathieu et Allan Greer.

¹⁴³ Dechêne (1974) ; pour une analyse de l'impact du livre dans l'historiographie québécoise, voir notamment Dépatie (1998)

l'utilisation quasi-exclusive de sources officielles¹⁴⁴ : le point de vue présenté est toujours celui des classes dominantes, ce qui entraîne un biais dans la perception des simples colons. Les remarques des élites sur la soi-disant "sauvagerie" des Canadiens ne seraient-elles pas tout simplement le reflet d'une rupture entre culture savante et culture populaire¹⁴⁵, de préjugés de la classe "supérieure" envers les classes "inférieures" et des tentatives de ces élites pour expliquer les différences de mentalités qu'ils perçoivent comme croissantes ? Ces historiens ne nient pas les disparités entre la France et le Canada, mais suggèrent d'autres raisons que l'influence amérindienne pour expliquer ces dissemblances (par exemple un certain retard de la société coloniale par rapport à la métropole qui fait perdurer au Canada des attitudes disparues en France). Ils suggèrent également de faire une distinction plus nette entre les habitants des rives du Saint-Laurent et les voyageurs "du pays d'en haut"¹⁴⁶ et des rives des Grands Lacs, constamment en contact avec les Amérindiens. Et ils insistent au contraire sur les attaches très profondes qui unissent la colonie à sa métropole. En s'appuyant sur des dépouillement d'archives sérielles, ces historiens montrent les efforts des colons français pour reconstituer une société typiquement française, cultivant les céréales européennes plutôt que les produits amérindiens ou exprimant leur désir de manger du pain blanc. En s'intéressant aux représentations collectives des colons, ils estiment que les Indiens apparaissaient probablement comme des "pauvres sauvages" aux yeux des immigrants et ne sauraient donc assurément servir de modèles à imiter pour des Européens.

d. Absence de débat comparatiste

Ce débat n'est pas près de finir au Canada, mais il est à regretter qu'il ne suscite guère de perspectives comparatistes. Il semble en effet que la meilleure manière de juger des emprunts aux Amérindiens serait de confronter précisément les modes de vie des habitants des berges du Saint-Laurent avec celles des habitants d'un groupe témoin français, issu du même groupe d'origine que les immigrants, et non soumis, ou très peu, aux influences amérindiennes, puisque les Français n'étaient pas en contact avec ces derniers.

¹⁴⁴ "Abreuvé à un type de sources – la correspondance administrative officielle – qui tendait beaucoup plus à éclairer un idéal de colonisation qu'une réalité coloniale, les historiens traditionnels (Garneau, Salome, Groulx, Frégault, etc.) avaient été amenés à écrire l'histoire de ce que devait être la Nouvelle-France aux yeux de ceux qui la dirigeaient, plutôt que ce qu'elle a été" (Landry 2001 : "Les immigrants français partis au Canada" : p. 1)

¹⁴⁵ À propos de cette rupture entre culture savante et culture populaire que les historiens voient se dessiner à partir du XVII^e siècle en France, François Lebrun écrit : "Il existe à l'intérieur de l'Europe une frontière au moins aussi importante que celles qui séparent les États entre eux. C'est la frontière culturelle qui isole de plus en plus une petite minorité du reste de la population. Jusqu'au XVII^e siècle, l'élite cultivée était très proche du peuple, dans sa conception du monde, dans ses croyances magico-religieuses et dans ses pratiques festives. Mais l'action des deux réformes, protestante et catholique, et la naissance de la science moderne, de Galilée à Descartes et à Newton, ont peu à peu creusé le fossé entre une culture savante fondée sur le primat de la raison et de l'expérience et une culture populaire restée fidèle aux vieux schémas. En même temps, les classes dominantes, méprisant désormais cette culture populaire qui était encore largement la leur au XVI^e siècle, s'efforcent d'imposer au peuple certaines de leurs propres valeurs" (Lebrun 1990 : 'Cultures des élites, cultures populaires' : 235 – 237).

¹⁴⁶ Ce terme désigne les comptoirs, les postes de traites et les forts dans la région au Sud et à l'Ouest des Grands Lacs.

A défaut de pouvoir réaliser une telle étude – qui mobiliserait de nombreux chercheurs pendant plusieurs années –, l'observation de Canadiens retournés dans leur milieu d'origine pourrait s'avérer, encore une fois, un excellent "réactif" pour percevoir les différences et les similarités entre Canadiens et Français et obligeant, le cas échéant, les Canadiens à se positionner par rapport aux Français, et vice-versa¹⁴⁷ (même s'il faut être conscient qu'il n'est pas possible de parler d'une France à l'époque, et qu'il vaut mieux considérer les milieux d'implantation comme des *régions* de France).

En effet, étudier la manière dont les Canadiens s'intègrent dans les villages où ils rentrent, faire l'inventaire des objets ou produits amérindiens qu'ils peuvent avoir ramené avec eux, observer également les éventuelles réactions qu'ils déclenchent dans leur lieu de résidence ou les nouvelles idées qu'ils sont susceptibles d'avoir apporté¹⁴⁸ permettra de contribuer au débat évoqué plus haut d'une manière relativement nouvelle et très peu exploitée jusqu'à présent.

C. Problèmes

Il convient ici de faire plusieurs remarques d'ordre méthodologique :

a. Sources pour répondre à ces questions

Il faut d'abord faire une hypothèse réaliste : je ne trouverai probablement dans les archives que très peu d'indices témoignant d'une influence amérindienne, en dehors peut-être de cas anecdotiques¹⁴⁹. En effet, les sources qui pourraient permettre un tel traitement (inventaires après décès, contrats de mariage, correspondance entre des colons rentrés en France et des Canadiens, etc...) seront probablement très difficiles à retrouver, et lacunaires.

Même si je dispose de documents pour ce niveau de micro-analyse, il y a fort à parier que bien peu de matériel amérindien apparaîtra. En effet, même en Nouvelle-France, les inventaires après décès ne mentionnent quasiment jamais d'objets amérindiens :

"Dans leur maisons, durant la semaine, Pehr Kalm¹⁵⁰ note que les habitants se vêtaient partie à la mode française, partie à la mode amérindienne : « les mêmes bas, chaussures et jarretelles, les mêmes ceintures à la taille ». Il ne faudrait pas en conclure à une mode issue pour la moitié de l'ancien monde et pour l'autre moitié du nouveau car la description des vêtements des

¹⁴⁷ Voir par exemple la remarque dans une lettre d'une vieille canadienne exilée (17 Mars 1828), peu de temps avant sa mort : "Jamais je ne ferai de peine à mes parents, ni mes enfants non plus. Nous sommes Canadiens, c'est tout dire la tendresse pour nos parents..." (Méry 1924 : 549)

¹⁴⁸ A. G. Bayly, invité du séminaire d'Anthony Molho et Diogo Curto, le 8 mai, 2001, à l'EUI, estimait : « Ideas travel a great deal further than goods ».

¹⁴⁹ Galarnau : p. 171 : portrait de Jean-Jacques Bréard, "l'un des plus éminent révolutionnaire d'origine canadienne. Ayant quitté le Canada à l'âge de dix ans, fils d'un grand ami de l'intendant Bigot, il est dès le début un fervent révolutionnaire. Élu député à l'Assemblée législative. [...] A la convention, Bréard se signale surtout par ses discours. Faisant l'éloge de la liberté à la tribune de la convention, il rappelle avec emphase et pittoresque qu'il est né dans un pays libre, que les Canadiens n'ont jamais payé la taille et il se vante d'avoir "sucé le lait d'une sauvage (et d'avoir eu de la sorte) une liberté infuse [réf. à Roquebrune, "Les Canadiens dans la Révolution..."]".

Des auteurs comme Lahontan, Montequieu, Diderot (*Supplément au voyage de Bougainville*), se servent un peu des Indiens comme d'une excuse, d'un prétexte pour dire d'autres choses ; compliquera encore la critique des sources (exemple typique ci-dessus).

¹⁵⁰ Naturaliste norvégien qui visita le Québec au 18^e siècle et dont les carnets furent publiés.

paysans et des artisans dans les milliers d'inventaires après décès ne fait pas état de ces vêtements et parures amérindiennes. La mode française s'impose au costume canadien"¹⁵¹

De ce point de vue, il sera aussi intéressant d'étudier, à la fois les Canadiens rentrés en France après 1760, et, le cas échéant, les émigrants rentrés tout au long du 18^e siècle, pour voir si nous pouvons détecter des traces amérindiennes¹⁵².

b. Méthodologie

Tout d'abord, il est à noter que même si je ne trouve pas d'objets amérindiens et/ou de comportements ou idées dont on pourrait éventuellement soupçonner une origine américaine chez ces Canadiens passés en France, cela aura plusieurs significations possibles : (a) les Canadiens ne possédaient pas ou peu d'objets amérindiens ; (b) ils en possédaient au Canada, mais, pour des raisons à déterminer, ils ont jugé qu'ils ne leur seraient pas utiles en France ou n'ont pas pu les apporter avec eux ; (c) les sources ne sont pas assez attentives à ce genre de détail ou ignorent ces objets/comportements parce que leurs auteurs ne savent pas les catégoriser.

Ainsi, même si aucune trace indigène n'apparaît clairement, cela ne voudra certes pas dire que les recherches auront été inutiles. Cette "non-découverte" ne constituerait pas une réponse définitive, mais elle serait un indice supplémentaire pertinent pour intervenir contre les tenants de la thèse de l'influence prépondérante des Amérindiens dans le débat historiographique québécois à propos de l'identité canadienne. Si je découvre de nombreux objets ou comportements 'sauvages', en revanche, cela pourrait renforcer considérablement les tenants de la 'frontière'.

Enfin, il faudra être très attentif à la représentativité des éventuelles découvertes dans l'échantillon que nous étudierons (par exemple, il faudra dire dans quelle proportion d'inventaires après-décès, auront été trouvés des vêtements amérindiens, etc...). Je n'ai pas moi-même de parti pris sur cette question des emprunts amérindiens : traquer une éventuelle influence amérindienne me séduit, tout comme l'idée que les Amérindiens pourraient avoir introduit une plus grande égalité parmi les colons, mais je suis aussi très sensible aux limites probables de cette influence et aux arguments développés par les historiens dans la mouvance de Louise Dechêne.

¹⁵¹ Delâge (1992 : 116)

¹⁵² Isabelle Beaussy, dans son étude sur quelques émigrants français partis au Canada, a retrouvé au moins un cas intéressant pour notre étude. Jacques Fleury, né en 1705, bourgeois-marchand parti de France à l'âge de 20 ans environ pour Québec. Sur place, il se marie avec une Canadienne (issue d'une famille arrivée plusieurs générations auparavant). Ils rentrent ensemble en France une dizaine d'années plus tard avec leurs enfants. D'après les premiers résultats de ce travail, il ne semble pas que Fleury ait laissé de traces laissant penser qu'il a fait des "vagues" en rentrant, ni qu'il a rapporté avec lui des idées neuves. Il ne semble ni s'être appauvri, ni s'être enrichi. (Beaussy 2000). Ce genre d'étude a pour avantage de présenter des sources fouillée déjà dépouillées et partiellement au moins analysées. Il existe environ une dizaine de mémoires du même type réalisés dans les cinq dernières années sous la direction d'Yves Landry qui pourraient être exploités pour notre recherche. L'inconvénient, cependant, est que ces sources n'ont probablement pas été dépouillées dans l'optique de traquer d'éventuels legs amérindiens, et pour peu que les chercheurs n'aient pas su reconnaître ces derniers, n'aient pas été suffisamment curieux ou n'aient pas cru bon de mentionner ce type de trouvailles, il est fort possible qu'ils soient passés à côté. Il sera peut-être utile de re-vérifier sur quelques groupes-témoins.

En ce qui concerne toute cette partie sur les emprunts américains, une comparaison avec la littérature disponible sur les Acadiens pourra se révéler encore une fois très féconde.

V. Sources

L'orientation de mon sujet va maintenant dépendre des documents que je découvrirai, de leur état et des questions auxquelles ces sources me permettront de répondre. Une première recherche à Paris m'a permis de localiser plusieurs endroits où je pourrai trouver des fonds.

L'essentiel des sources sera vraisemblablement en France, même si une partie a peut-être été rapatriée au Canada¹⁵³.

Le fait qu'il permet de nombreux croisements de sources très diverses¹⁵⁴ constitue l'un des intérêts de ce sujet. Il est possible, cependant, pour des raisons de temps ou dans l'hypothèse où je tombe sur une 'mine' à un endroit donné, que les recherches se focalisent presque exclusivement sur un type de sources particulier (ou un endroit géographique précis) et que je n'exploite pas ou peu les autres types de documents détaillés ci-dessous. Les premiers sondages que j'ai effectués en avril pendant trois semaines, s'ils ont été l'occasion de me rendre compte de la faisabilité du sujet, ne m'ont pas encore permis de me faire une idée suffisamment précise du thème et du lieu précis où doivent se concentrer mes recherches¹⁵⁵.

1. Localisation géographique

J'aurai probablement à me déplacer beaucoup en France et au Canada.

A. France

En effet, comme je l'écris plus haut, les sources concernant les Canadiens sont très dispersées sur le territoire national.

a. Paris

- *Archives Nationales*

Aux archives nationales, les sources sont nombreuses. Voici une liste des séries qui sont probablement les plus riches :

Dans la section ancienne : Ancien Régime, voir en particulier :

- Série P : Chambre des comptes du Roi : P 6352 : Dettes du Canada : rentes créées en 1767 (2 Juillet 1765) ; P 6353 : Annuités et dettes du Canada (2 Juillet 1765) – Il s'agit de bordereaux de remboursement d'un emprunt royal auprès de Canadiens. Les bordereaux permettent d'obtenir des listes de noms ainsi que les montants remboursés qui peuvent donner une idée des fortunes des différents Canadiens

¹⁵³ Il semble de toute façon que les instruments de recherches canadiens seront plus ciblés au début que les instruments français, ce qui justifie l'urgence du déplacement.

¹⁵⁴ La possibilité de croiser les sources est très important. Un des reproches souvent adressé aux historiens frontéristes est justement le fait qu'ils n'utilisent pour ainsi dire que de la correspondance officielle, par opposition aux sources sérielles souvent plus neutres (inventaires après décès, etc...). A propos de ces critiques, voir ci-dessus p. 37 la partie consacrée à c. Louise Dechêne.

¹⁵⁵ Il faudra pour cela que je rencontre Robert Larin cet été à Montréal pour discuter précisément avec lui des sources qu'il a et qu'il n'a pas dépouillées.

- Série Z : Juridictions spéciales et ordinaires ; dettes du Canada, enregistrement des titulaires de contrats (1768-1774) : y sont indiqués date d'enregistrement, numéro du contrat, prénom et nom de famille du propriétaire, montant de la rente, du principal, date du contrat, nom du notaire.
- Fonds de la Marine : Sous-série B3 : Correspondance, lettres reçues. (1628-1789). 803 articles. Contient de nombreuses lettres à propos des Canadiens réfugiés en France.
- Série C : Personnel de l'armée (il s'agit du fonds ancien des archives centrales de la marine, anciennement à Vincennes), en particulier les sous-séries C1 (officiers militaires jusqu'en 1789), C² Officiers civils, et C6 (Rôles d'équipage jusqu'en 1792). Ces fonds permettront éventuellement de faire des recherches sur les dossiers personnels d'officiers canadiens

Dans la section Moderne :

- La sous série F¹⁵ (Subsistance et Secours) est extrêmement riche et intéressante. Elle contient divers dossiers relatifs aux secours apportés aux Canadiens pendant la révolution, notamment une très abondante correspondance et de nombreuses pétitions de Canadiens réclamant des secours et racontant parfois leur itinéraire depuis le Canada. Elle contient également de nombreuses listes "d'habitants de l'Amérique Septentrionale" envoyés par les départements en réponse à un recensement des réfugiés demandé par le ministère.

- *Service historique de l'armée (Vincennes)*

Pour les archives militaires, un guide très important réalisé par Louise Dechêne¹⁵⁶ recense les sources ayant un rapport avec le Canada. Un premier survol de l'inventaire m'a permis de repérer de nombreux dossiers consacrés à des militaires réfugiés en France après 1760.

Les archives militaires sont dispersées à plusieurs endroits : (a) au service historique de l'armée, à Vincennes (qui comprend les archives de l'armée de terre et celles du génie). Il faudra explorer la série A (archives antérieures à 1792) ; (b) aux archives centrales de la marine, à Vincennes.

Les séries suivantes méritent un examen attentif : A¹ 3538, n 75-77-94 : retour en France des troupes de la garnison de Québec (novembre 1759) et A¹ 3574 : 1760 (des soldats veulent s'établir dans la colonie, les désertions se multiplient, arrivée des troupes en France, revues, mécontentement des soldats licenciés par la marine qui préféreraient retourner au Canada) ; dans la sous-série CC⁷, de nombreux dossiers individuels d'officiers passés en France après la conquête (par exemple : 147 : Jacques Bedout, contre-amiral né à Québec en 1751 ; 1175 : Jacques Herpin, pilote, né à Louisbourg en 1726, sollicitant un secours à Rochefort en 1792 ; 1700 : Pierre Martin : fils d'un forgeron de Louisbourg où il naquit en 1752, devenu vice-amiral et comte du premier empire).

- *Bibliothèque nationale*

La Bibliothèque Nationale de France recueille également des sources publiées sur l'histoire de France : correspondance, édits royaux, journaux, littérature sur la Nouvelle-France, etc...

¹⁵⁶ Dechêne (1967)

b. Nantes (Affaires Étrangères)

D'après le *Guide to the documents in the manuscript room at the public archives of Canada*¹⁵⁷, la série Mémoires et documents (Amérique. 10 – 1753-1770 : 1761) contient de nombreuses informations sur les troupes canadiennes en France.

Également, aux archives municipales sont déposés plusieurs documents relatifs aux réfugiés acadiens et canadiens au cours des années 1791-1844.

c. Aix-en-Provence (archives des colonies)

La plus grande masse d'information se situe probablement dans les anciennes Archives des Colonies, à Aix-en-Provence. Une partie des fonds a été microfilmée et est disponible soit à Paris soit à Ottawa ou Québec.

- Série A. Actes du Pouvoir souverain. Selon le guide des sources du Canada, cette petite série, très incomplète, contient les originaux ou copies des édits, ordonnances, lettres patentes, arrêts du Conseil, etc. concernant les colonies, promulgués entre 1723 et 1779, classés par ordre chronologique. C'est dans cette série par exemple qu'on retrouve l'arrêt du conseil du Roi du 24 mars 1762 "qui enjoint aux officiers ayant autrefois servi au Canada de se retirer dans le lieu qu'ils jugeront à propos de choisir, dans la province de Touraine, pour y demeurer sous les ordres de Longueuil et pour y jouir du traitement qui leur a été fixé par le Roi (N°7)" ou encore des arrêts "de surséance en faveur de Jean-Claude Vaillant, marchand à Loche, ruiné pour avoir aidé différents officiers du Canada réfugiés en Touraine" (N° 59)
- Les séries B et C (correspondance au départ et à l'arrivée des colonies) seront probablement des sources de tout premier ordre. Elles contiennent de nombreuses références à des Canadiens réfugiés¹⁵⁸
- Les séries D (documents collectifs concernant le personnel colonial), E (personnel colonial) et F (requêtes concernant des pensions, des remboursements de fonds) seront également certainement très utiles.
- Enfin, *last but not least*, les séries G¹ 458/459 et 482 à 488 ('Rôle général des habitants français du Canada, de l'île Royale et de l'île Saint-Jean réfugiés en France') contient de précieuses listes d'habitants français d'Amérique du Nord réfugiés en France ou dans les colonies françaises. Elles donnent parfois l'âge, le métier, le lieu d'origine, le lieu de résidence et la date de décès de ces réfugiés et plusieurs de ces listes sont alphabétiques. Elles ont cependant déjà probablement été considérablement exploitées par Robert Larin.

d. Archives Départementales et municipales

Je devrai certainement me rendre dans plusieurs villes et régions de France pour compléter ces informations :

a) Lorient et Rochefort¹⁵⁹ : archives de la marine

¹⁵⁷ Guide et inventaire des documents jugés intéressants par les Canadiens pour l'histoire de leur pays et recopiés en partie pour les archives du Canada, vol.1, 1914, p.261

¹⁵⁸ donner des exemples en annexe ou alors en note)

¹⁵⁹ Voir Fardet M. "Les archives de l'arrondissement maritime de Rochefort", *Chronique d'histoire maritimes*, n.13, premier semestre 1986, pp. : 15 à 32.

Ces deux villes conservent les documents produits et reçus par les intendants de marine qui administraient les régions de ces deux ports (voir Delsalle 1993 : 53)

b) Touraine : archives départementales et archives municipales de Tours, Blois et Loches

Il s'agira bien sûr de traquer les quelques deux cents officiers canadiens réfugiés dans les environs de Tours avec leur famille.

c) Autres lieux

- Charente-Maritime (La Rochelle) : plusieurs officiers canadiens se sont réfugiés autour de La Rochelle. Des premières recherches sur des inventaires aux archives nationales ont permis de localiser plusieurs documents.
- Montpellier (Hérault) : quelques cartons contiennent des documents relatifs aux secours apportés aux réfugiés canadiens entre 1791 et l'An VIII.
- Archives départementales de la Vienne (Poitiers) : en M 4/ 215-220, des documents concernant les secours accordés aux anciens colons de Saint-Domingue, de Saint-Pierre et Miquelon et du Canada, et à leurs enfants (an IX-1886).

B. Canada

Les archives sont réparties entre trois centres :

a. Ottawa

La capitale canadienne héberge les archives nationales du Canada où de nombreux rapatriements de sources françaises concernant le Canada ont eu lieu depuis la fin du 19^e siècle. Un nombre considérable d'archives familiales y a notamment été regroupé. Ainsi, par exemple, le fonds 'Ramezay' (du nom d'une famille passée en France après la conquête) contient près de 2000 pièces entièrement microfilmées.

b. Québec

Aux archives nationales du Québec, je pourrai sans doute trouver le même type de documents que ceux conservés à Ottawa. Les archives du séminaire de Québec seront également probablement très importants.

c. Montréal

Le fonds Baby pourrait se révéler riche, notamment en terme de correspondance entre militaires rentrés en France après 1760.

C. Italie : Rome

Il est possible aussi que des documents se rapportant à mon sujet existent dans les archives du Vatican, à Rome, notamment les archives de la propagation de la foi¹⁶⁰. J'attends à ce propos deux inventaires qui doivent me parvenir prochainement.

¹⁶⁰ L'expulsion des Jésuites hors de France est presque contemporaine de la conquête du Canada. Suite à l'affaire Lavalette en 1761, le parlement de Paris décida de l'expulsion des Jésuites le 6 août 1762 et les parlements provinciaux firent de même quelques mois plus tard. Le roi décidait finalement officiellement de l'abolition de la compagnie de Jésus en Novembre 1764. Plusieurs jésuites furent également expulsés de la Nouvelle-France, alors même que celle-ci était sous juridiction anglaise.

2.Types d'actes et de documents

Outre la diversité géographique, les documents pourront être de types très divers.

A. Sources déjà exploitées

a. Archives & Correspondance privées

Elles fournissent de nombreuses informations sur des familles rentrées en France après la conquête : livres de compte, correspondance, etc...Une grande partie de ces archives se trouve sans doute au Canada où ont souvent été microfilmées et inventoriées. Ces sources sont très abondantes et souvent répertoriées dans les quelques articles évoqués ci-dessus (p. 7 et suivantes). Le recensement systématique des biographies du *dictionnaire biographique du Canada* pourrait permettre d'établir un corpus à peu près complet, mais ce travail a déjà probablement été fait par Robert Larin.

b. Sources officielles

La correspondance entre les intendants et gouverneurs de la Nouvelle-France, a traditionnellement été beaucoup utilisée par les historiens québécois. Dans les quelques articles dépouillés ci-dessus, les sources officielles (ordres et instructions aux intendants, arrêts du conseil du roi, lois de l'Assemblée Nationale, Recensements, enquêtes, registres d'État civils, listes d'arrivée des bateaux, etc. ...) semblent constituer un des vecteurs informatif parmi les plus importants. Il est à remarquer qu'une partie importante de cette correspondance a été publiée.

B. Sources moins exploitées

a. Archives notariales

Ces "sources privilégiées de l'histoire sociale" (Delsalle 1993), très volumineuses, constitueront probablement mes sources principales, puisqu'elles conviennent parfaitement à la micro-histoire et aux analyses fines de ce type d'étude. Je pourrais regarder en particulier les inventaires après décès, les contrats de mariage, et de nombreux autres types d'actes (pour déceler d'éventuels objets "exotiques", évaluer le patrimoine, etc...). Les actes notariés sont conservés dans les archives départementales, le plus souvent sous les cotes 3, 4 ou 5 E.

b. Archives de police et justice

Ces sources semblent avoir été très peu exploitées concernant les Canadiens, peut-être parce qu'il n'en existe que très peu. Après tout, seulement entre deux et quatre mille personnes sont passées en France. Il n'est pas du tout sûr qu'ils aient intentés ou fait l'objet de procès très nombreux¹⁶¹. Si j'en retrouve, cependant, ce seront des sources de tout premier ordre. Les conflits entre des Canadiens rentrés et des Français ou même entre Canadiens pour des affaires de successions, etc. apporteront beaucoup d'informations sur les comportements et les mentalités de nos sujets d'étude.

¹⁶¹ Il existe, bien sûr, le cas célèbre du procès pour corruption de l'intendant Bigot et de plusieurs fonctionnaires de la Nouvelle-France au début des années 1760. J'ai déjà commencé à regarder le mémoire de défense de Bigot, sans trouver rien de très concluant pour le moment ; je continuerai avec les autres pièces du procès quand je pourrai les obtenir.

Il faudra donc scruter attentivement les séries U, Y et Z aux archives nationales¹⁶², les séries B aux archives départementales, et BB et FF aux archives municipales.

c. Archives / sources imprimées

Selon Landry, les historiens ont sans doute sous-estimé l'importance des publications relatives à la Nouvelle-France au cours du 17^e et 18^e siècle¹⁶³. Il faudra chercher s'il est possible d'en retrouver un certain nombre. Il s'agira aussi de regarder les lois relatives aux réfugiés canadiens en France depuis 1760 jusqu'à la fin du 19^e siècle, qui ont été publiées. Dans 'l'opinion publique' de l'époque, n'y aurait-il pas eu des discussions, des commentaires sur ces Canadiens rentrés en France (par exemple dans les correspondances des philosophes ou dans plusieurs journaux publiés à l'époque, tels le *Mercure de France*).

d. Archives Religieuses

Il est possible que dans la correspondance du clergé se trouvent des informations sur les Canadiens passés en France - notamment dans les archives du séminaire du Québec - ainsi qu'à Rome (voir ci-dessus p.44 "C. Italie : Rome"). Les autres seront dispersées dans les séries et sous-séries G 9, H 5, L, M, S aux archives nationales et série GG aux archives municipales.

e. Autres Sources

Les demandes de passeports des réfugiés en France pour retourner au Canada, par exemple pour régler des affaires, et les demandes de passeports français pour les Canadiens qui décident de rentrer en France après le délai réglementaire pourront constituer une source originale et peu exploitée¹⁶⁴. De même, les registres hospitaliers (conservés dans les séries H ou H supplément ou dépôt des archives départementales ou encore J, GG dans les archives municipales, et également dans les hôpitaux eux-mêmes) utilisés par Poussou et Choquette pour "saisir au vol ces marins et soldats qui ne se sont pas implantés suffisamment pour apparaître dans les registres paroissiaux ou notariaux" (réf. aux CR de Choquette) pourront éventuellement fournir des compléments d'information.

¹⁶² voir Delsalle 1993 : 38-39

¹⁶³ "Un autre médium écrit qui a dû influencer la perception du milieu colonial par les Français métropolitains est formé de l'ensemble des publications relatives à la Nouvelle-France qui ont envahi le marché français aux XVII^e et XVIII^e siècles. On aurait tort de sous-estimer l'abondance de ces publications, peut-être comparable à l' "armée de pamphlétaires" qui ont stimulé l'émigration britannique, sous prétexte qu'elles n'ont pas produit l'effet escompté. [...] "Le bibliographe James C. McCoy (1937 : viii) a montré que le nombre de séries complètes originales encore subsistantes [des *Relations* des Jésuites en rapport avec le Canada], le nombre de volumes isolés retrouvés çà et là et la fréquence des réimpressions d'époque prouvaient un évident succès de librairie, accentué par le fait que le *Mercure de France* en publia occasionnellement des extraits" (Landry 2001 "Les Français passés au Canada avant 1760" : 7/8).

¹⁶⁴ "Amorcées dès 1763, les voyages de Canadiens vers la France se poursuivent sans interruption jusqu'à nos jours. Ces mouvements de population permettent de maintenir les relations personnelles avec la France même si, à quelques reprises, les autorités britanniques établissent des restrictions à ces déplacements. A titre d'exemple, en 1777, les autorités coloniales adoptent une ordonnance qui impose la délivrance d'un passeport aux Canadiens qui veulent quitter la province." (Fournier). Ces sources pourront fournir des informations intéressantes dans la mesure où les Canadiens invoquent souvent comme raison de passer en France la visite de leur famille, ce qui pourra donc permettre de trouver des personnes perdues de vue en France.

VI. Méthodes

Selon les sources et le temps dont je disposerai, je pourrai tenter de répondre à l'une, plusieurs ou la totalité des problématiques évoquées ci-dessus, dont certaines sont également intimement liées entre elles.

A. Comparaison avec les Acadiens

Si les réfugiés canadiens en France n'ont quasiment jamais fait l'objet d'études (comme nous l'avons vu plus haut), les Acadiens en revanche ont suscité une littérature assez abondante¹⁶⁵. Pour cette raison, et parce que le sujet sur les Canadiens étant déjà suffisamment vaste en soi, il a semblé judicieux de les exclure de la recherche.

Cependant, cette littérature sur les Acadiens (en particulier la thèse de E. Martin en 1936) pourra servir d'élément de comparaison tout au long de l'étude. Les ouvrages sur les Acadiens permettront aussi d'analyser les points communs et les divergences entre les groupes, et de distinguer ce qui dans le "caractère" canadien vient de l'expérience du nouveau monde et ce qui tient plus aux particularités de la vallée laurentienne¹⁶⁶.

B. Composition sociale et situation personnelle des émigrants de retour

Il sera très important de prendre ces facteurs en considération. C'est précisément le thème de la thèse de Larin, donc je ne me lancerai pas moi-même dans cette analyse.

Il faudra prêter attention d'une manière générale à l'identité des émigrants: s'agit-il des élites seulement? De ceux qui avaient conservé des biens en France? Des célibataires? Des jeunes, des vieux? Partent-ils en famille, en groupe¹⁶⁷? Peut-on discerner plusieurs moments dans l'émigration: notamment après la prise de Québec (1760) et après le Traité de Paris (1763)? Il est d'autant plus important de faire attention à ces éléments que l'historiographie traditionnelle a souvent vu dans la société canadienne-française une société (presque) sans classes¹⁶⁸.

C. Perspective prosopographique

Il semble que la meilleure méthode pour mener à bien cette étude sera d'adopter une démarche prosopographique. De nombreuses listes de Canadiens peuvent s'obtenir

¹⁶⁵ A Paris, lors de recherches en avril, j'ai commencé à dépouiller des inventaires et des sources concernant les Acadiens, car je ne savais pas si je devais les inclure ou non dans mon étude.

¹⁶⁶ Ex. Lettre du Président du Conseil de Marine à propos des Acadiens: lettre du 12 septembre 1763: Il y a dans divers ports de France de 3 à 4,000 Acadiens. On désire les établir en France, attendu qu'ils ne désirent pas aller s'établir dans nos colonies. Ces familles sont composées de gens naturellement indolents, mais fort industriels, bons cultivateurs, en général propres à tout, parce qu'ils étaient obligés de faire de tout dans leur pays; ils bâtissaient eux-même leurs maisons, abattaient les bois, les façonnaient, construisaient leurs bâtiments de pêche, etc...

¹⁶⁷ Parmi les groupes même il faudra distinguer par exemple entre la situation des soldats des troupes de la marine, ceux des "troupes de terre" et ceux de la milice.

¹⁶⁸ C'est une des caractéristique de l'interprétation néo-nationaliste: "cette société possédait bien son aristocratie, où entraient la noblesse, une partie des seigneurs et quelques fonctionnaires supérieurs. Tout de suite après venait le peuple..." Frégault, cité par Ouellet, p. 423

assez facilement¹⁶⁹, comme nous l'avons vu, et il conviendra peut-être, d'étudier un groupe particulier bien identifié.

D. Problèmes

Les problèmes ne vont pas manquer au cours de cette étude. En voici une petite liste non-exhaustive, outre ceux déjà évoqués plus haut, pour lesquels il faudra trouver une solution :

Les premiers problèmes concernent l'identification des Canadiens en France :

- (a) Les informations sur les réfugiés canadiens sont assez limitées dans les archives nationales. Elles comprennent dans le meilleur des cas seulement des informations biographiques très succinctes (noms, prénoms, date de naissance, lieu de naissance, lieu de résidence, sommes perçues, professions). Parfois, avec encore un peu de chances, quelques mémoires narrent les aventures de ces personnes au Canada, mais ils contiennent très peu d'informations sur ce que ces personnes font ou ce qu'elles ont fait en France après leur retour.
- (b) De plus, les personnes recensées sur les listes comme venant de Québec ne sont pas forcément canadiennes. En plus des Français, en effet, de nombreux réfugiés acadiens semblent avoir d'abord été au Québec avant de repasser en France. A ceux-ci s'ajoutent les habitants de l'île Royale (capitale Louisbourg, aujourd'hui Île du Cap-Breton) et de l'Île Saint-Jean (aujourd'hui Île du Prince Édouard). Faut-il faire une différence entre ces Canadiens là et les autres ? Dans les textes, ils sont considérés soit comme Acadiens, soit comme Canadiens. La tâche est rendue encore plus compliquée par le fait qu'il semble y avoir eu pas mal de brassage entre Français, Acadiens et Canadiens.
- (c) Les Canadiens qui ne reçoivent pas de secours ou de demi-solde vont être difficiles à repérer. La tâche entreprise par Robert Larin afin de repérer les familles et de reconstituer les itinéraires individuels des colons est certes très importante. Mais il est à craindre qu'elle n'aboutisse trop tard pour ma recherche, car leur auteur ne prévoit pas une publication de ses résultats avant plusieurs années. En attendant, il m'est assez difficile de travailler pour le moment car je ne sais pas exactement les sources qui ont déjà été dépouillées et celles qui ne l'ont pas encore été.
- (d) Pour le repérage des personnes, les listes de réfugiés datant d'avant 1791 sont incomplètes, ou du moins pas aussi systématiques que sous la révolution. Souvent le lieu de naissance n'est pas précisé et les noms de Canadiens et d'Acadiens, et peut-être aussi de Français, sont mélangés. Il devrait cependant être possible d'isoler les Acadiens car ceux-ci ne comptent qu'une centaine de patronymes¹⁷⁰. Pour les sources datant des années 1792-5, un autre problème se pose : on retrouve un bon nombre de personnes qui sont nées en France, dont on ne sait plus ou pas si elles sont d'origine acadienne ou canadienne ; de plus un nombre important de Canadien est probablement décédé.

La solution à ces problèmes serait que Robert Larin me fournisse des listes de noms déjà prêtes pour des régions données, où je pourrais ensuite faire des recherches approfondies dans les archives notariales, judiciaires, etc.... Il n'est cependant pas certain qu'il acceptera de me rendre ce service, et il est donc possible qu'il me faille

¹⁶⁹ série F¹⁵ par exemple, probablement série G¹ 459 etc... ; peut-être R. Larin ou JC ; également beaucoup de noms cités dans la série B (correspondance au départ)

¹⁷⁰ Pour une liste complète des patronymes acadiens, voir le site internet "L'Acadie au bout des doigts", de Daniel Robichaud : <http://www.rpa.ca/acadie/default.asp> (cité par David, p. 88)

reconstituer la population canadienne dans une région préalablement à mes recherches.

Même si Robert Larin accepte de me fournir de telles listes, il restera un problème important de dispersion des sources : les recherches dans les archives notariales risquent d'être longues, car même lorsque je disposerai du nom d'une personne et d'un lieu, pour trouver des sources sur cette personne, il faudra dépouiller toutes les archives des notaires d'un lieu donné, sans être assuré de rien trouver. L'idéal serait de concentrer les recherches là où ont eu lieu des rassemblements de Canadiens, mais pour l'instant, le phénomène n'est attesté qu'en Touraine, pour un seul groupe bien particulier d'officiers et de notables. Il n'est pas sûr qu'il en existe d'autre¹⁷¹. Pour contourner ce problème, il est probable qu'il me faudra me fixer sur une ou deux régions particulières de France et travailler à un niveau local micro-historique.

E. Élargissements possibles

En cas d'impossibilité à rassembler suffisamment de sources, ce qui est peu probable, les solutions sont très nombreuses : élargissement à tous les réfugiés pour faire une histoire politique (et sociale éventuellement) des secours aux Acadiens, Canadiens, et autres réfugiés (Corse, Irlandais, etc...) en France au 18^e siècle (déjà dit ci-dessus), ouverture temporelle – jusqu'en 1884 au moins, etc...

VII. Conclusion

Ce sujet est donc prometteur à plus d'un titre. Il n'a jamais fait l'objet d'aucune étude, ce qui en plus d'être très motivant, répond à mes angoisses de début d'année de faire quelque chose "d'utile" (l'utilité de toute chose peut toujours se débattre, mais au moins je n'aurai pas l'impression, comme pour mon premier projet de recherche, d'être la centième personne à entreprendre une étude sur un sujet similaire). D'un point de vue théorique, il semble aussi plus abordable que mon projet original, et me permettra, je l'espère, de répondre de manière plus concrète, plus tangible, d'un point de vue micro-historique plutôt que macro-historique¹⁷² à des questions similaires que celles que posaient mon premier sujet, à savoir la signification de l'expérience américaine dans la vie des colons européens et l'influence de l'Amérique sur l'Europe – questions au cœur des préoccupations historiographiques contemporaines.

Bibliographie

1. Canadiens

BABY, G., "L'Exode des classes dirigeantes à la cession du Canada" *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, II, 1 (1899) : 97.

BABY, G., "Une lettre de Cadet, munitionnaire de la Nouvelle-France", *The Canadian Antiquarian*

¹⁷¹ Les recensements de la série F15 montrent que la quasi totalité des Canadiens s'est retrouvé dans l'Ouest de la France, en plusieurs points particuliers comme La Rochelle, Rochefort, etc... Ce n'est donc pas toute la France qu'il faudra sonder !

¹⁷² J'espère toutefois ne pas avoir un train de retard, alors que le dernier éditorial des *Annales HSH* (mars / avril 2001) annoncent le retour de l'histoire "macro"... !!

and Numismatic Journal, I, 3 (1898) : Third Series.

BARBIER, Alfred, *Un munitionnaire du Roi à la Nouvelle-France : Joseph Cadet, 1756-1781*, Poitiers, 1900.

BIGOT, François, *Mémoire pour Messire François Bigot, ci-devant intendant de justice, police, finance & marine en Canada accusé, contre Monsieur le procureur-général du roi en la commission, accusateur - Première Partie, contenant l'histoire de l'Administration du sieur Bigot dans la colonie, & des réflexions générales sur cette administration - seconde partie, contenant la discussion & le détail des chefs d'accusation*, 1763. (Microfilm disponible à l'Institut)

BONNAULT DE MÉRY, Claude, "Les Canadiens en France et aux colonies après la cession (1760-1815)", *Revue de l'histoire des colonies françaises*, 17, 4e trimestre (1924) : 495 à 550.

BOUTONNET, Jean, "Le retour de Lamothe-Cadillac", *B.Soc.archéol.Tarn et Garonne*, t.120, (1995) : 127-38.

BRUNET, Michel, *Les Canadiens après la conquête 1759-1775 : de la révolution canadienne à la révolution américaine*, Montréal, Fides, 1980, 313 p, Collection Histoire et documents: Collection Histoire et documents.

BRUNET, Michel, "Les Canadiens après la Conquête. Les débuts de la résistance passive", *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, XII, 2 (1958) : p. 200-3.

COUILLARD-DESPRES, abbé A., 'La noblesse a-t-elle émigré après la conquête ? ', in: *La Noblesse de France et du Canada*, (Montréal), 1916, chapitre IV, pp. 33 à 42.

DESEILLE, Ernest, "Les Canadiens de l'Île Saint Jean à Boulogne (1758-1764)", *Société historique acadienne (Moncton)*, vol.4, n5, (1972) : p.200-4.

FRÉGAULT, Guy, Institut d'histoire de l'Amérique française, *François Bigot, administrateur français*, Montréal, l'Institut d'histoire de l'Amérique française, 1948, 2 vol, Les Études de l'Institut d'histoire de l'Amérique française.

GALARNEAU, Claude, *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1970, xi, 401 p, Les Cahiers de l'Institut d'histoire: Les Cahiers de l'Institut d'histoire.

GOURMONT, Rémy de, *Les Canadiens de France*, 1893. (en attente de reproduction à la Bibliothèque Nationale)

HENDERSON, Susan Wright, *The French regular officer corps in Canada, 1755-1760 : a group portrait*, thèse de doctorat (Histoire), Orono, University of Maine, 1975, 249p.

HOLLIER, Robert, *La France des Canadiens. Guide pratique du "Retour aux sources"*, Montréal, Les éditions de l'homme et librairie ducharme, 1962.

LASSUS, Alfred, "Un commissaire de Marine à Bayonne : René-Nicolas Levasseur. Vente de la seigneurie qu'il possédait au Canada (1763)", *Document pour servir d'Histoire : Département des Pyrénées Atlantiques*, 6, (1985) : 77-9.

LITALIEN, Raymonde, "Jean-Baptiste Nicolas-Roch de Ramezay et sa famille, au Canada et en France, après 1760", *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, 37, 4 (1984) : 603-10.

NADEAU, Gabriel, "Le dernier chirurgien du Roi à Québec : Antoine Brault, 1742-1760. ", *Union Médicale du Canada (Montréal)*, n t.104, n.11, (1975) : p.1629-39 or n.12, p. 1883-8.

NISH, Cameron, *The French Canadians, 1759-1766 conquered?, half-conquered?, liberated?*, Vancouver ; Toronto ; Montreal, the Copp Clark Publishing Company, 1966, viii, 148 p, Issues in

Canadian history.

ROQUEBRUNE, Robert de, *Les Canadiens d'autrefois. Essais. Deuxième série.*, Montréal, Fides, 1966, 187p.

ROQUEBRUNE, Robert de, "Les Canadiens dans la Révolution Française", *Nova Francia*, vol. VI, (1931) : p. 260.

ROQUEBRUNE, Robert de, "L'exode des Canadiens après 1760", *Nouvelle Revue Canadienne*, 3, 1 (1953) : 9-17.

ROQUEBRUNE, Robert de, "L'exode des Canadiens après 1760 (2ème partie)", *La Nouvelle Revue Canadienne*, 3, 2 (1954) : 75-86.

SULTE, Benjamin, 'L'Exode de 1760-1763', in: MALCHELOSSE, Gérard, *Mélanges historiques*, Montréal, 1920.

TRUDEL, Marcel, *L'Église canadienne sous le Régime militaire, 1759-1764*, Montréal, l'Institut d'histoire de l'Amérique française, 1956-1957, 2 vol, Les Études de l'Institut d'histoire de l'Amérique française.

TRUDEL, Marcel, *Le Régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France, 1759-1764*, Saint-Laurent, Fides, 1999, x, 612 p, Histoire de la Nouvelle-France: Histoire de la Nouvelle-France.

2. Migrations

a. Études générales

ALTMAN, Ida, *Emigrants and society : Extremadura and America in the sixteenth century*, Berkeley, University of California Press, 1989, viii, 372 p.

ALTMAN, Ida, HORN, James P. P, "*To make America*" *European emigration in the early modern period*, Berkeley, University of California Press, 1991, vii, 251 p.

BOVENKERK, Frank, *The sociology of return migration a bibliographic essay*, The Hague, Martinus Nijhoff, 1974, [8], 67 p, Publications of the Research Group for European Migration Problems ; 20.

DUBOST, Jean-François, SAHLINS, Peter, *Et si on faisait payer les étrangers? Louis XIV, les immigrés et quelques autres*, Paris, Flammarion, 1999, 475 p.

DUROSELLE, Jean Baptiste, *L'"Invasion" : les migrations humaines, chance ou fatalité?*, Paris, Plon, 1992, 229 p.

ECHINARD, Pierre, TMIME, Émile, *Histoire des migrations : Marseille*, La Calade, Aix-en-Provence, Edisud, 1989, v. 1-3.

FONTAINE, Laurence, *Histoire du colportage en Europe (XVe-XIXe siècle)*, Paris, A. Michel, 1993, 334 p, Evolution de l'humanité.

FONTAINE, Laurence, "Migration and work in the Alps (17th-18th Century) : Family Strategies, Kinship, and Clientelism", *The History of the Family. An international Quarterly*, 3, 3 (1998) : 351-69.

HANSEN, Marcus Lee, SCHLESINGER, Arthur Meier, *The Atlantic migration, 1607-1860 : a history of the continuing settlement of the United States*, Cambridge, Mass, Harvard University Press, 1940, xvii, 391 p., [9] p. of plates.

JACQUES, André, *Les déracinés : réfugiés et migrants dans le monde*, Paris, Editions La Découverte, 1985, 240 p, Cahiers libres.

KUBT, Daniel, Center for Migration Studies (U.S.), *European Conference on International Return Migration: The politics of return international return migration in Europe : proceedings of the First European Conference on International Return Migration (Rome, November 11-14, 1981)*, Roma, New York, Centro studi emigrazione. Center for Migration Studies, 1984, xii, 369 p.

LANDRY, Adolphe, *Traité de démographie*, Paris, Payot, 1949, 658, xxxi p, Bibliothèque scientifique.

LEQUIN, Yves, *La Mosaïque France histoire des étrangers et de l'immigration*, Paris, Larousse, 1988, 479 p.

MATHIEU, Jean Luc, *Migrants et réfugiés*, Paris, Presses universitaires de France, 1991, 126 p, Que sais-je?

MATHOREZ, Jules Michel Henri, *Les étrangers en France sous l'ancien régime histoire de la formation de la population française*, Paris, E. Champion, 1919, 2 v.

MIRANDA, Adelina, *Migrants et non-migrants d'une commune italienne : mouvements et enracinements*, Paris, L'Harmattan, 1996, 187 p, Collection "Minorités et sociétés".

NOIRIEL, Gérard, *Le creuset français histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècles*, Paris, Seuil, 1988, 437 p, L'Univers historique.

PESCADOR, Juan Javier, *The new world inside a Basque village the Oiartzun Valley and its Atlantic exchanges, 1550-1800*, thèse de doctorat (Histoire), University of Michigan, 1998, v, 357 leaves.

RAVENSTEIN, E. G., "The laws of migration", *The Journal of Royal statistical society (London)*, 48, (1885) : 167-227.

RAVENSTEIN, E. G., "The laws of migration (second paper)", *The Journal of Royal statistical society (London)*, 52 (1889) : 241-301.

ROSENTAL, Paul-André, *Les sentiers invisibles espaces, familles et migrations dans la France du 19e siècle*, Paris, Ecole des hautes études en sciences sociales, 1999, 255 p, Recherches d'histoire et de sciences sociales: Studies in history and the social sciences: Recherches d'histoire et de sciences sociales.

SAYAD, Abdelmalek, "Les Trois "Ages" de l'émigration algérienne en France", *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, 15, (1977) : pp. 59-79.

SORRE, Maximilien, *Les migrations des peuples essai sur la mobilité géographique*, Paris, Flammarion, 1955, 265 p, Bibliothèque de philosophie scientifique.

TARAVELLA, Louis, Agence pour le développement des relations interculturelles (France), Centre de ressources documentaires, *Le retour et la réinsertion des migrants bibliographie internationale, 1965-1986*, Paris, Agence pour le développement des relations interculturelles, 1986, 101 p.

TIBERGHEN, Frédéric, *La protection des réfugiés en France*, Aix-en-Provence, Paris, Presses universitaires d'Aix-Marseille. Economica, 1984, 316 p, Collection Droit public positif.

WYMAN, Mark, *Round-trip to America the immigrants return to Europe, 1880-1930*, Ithaca, N.Y, Cornell University Press, 1993, x, 267 p.

b. Nouvelle-France

BEAUSSY, Isabelle, *Les origines familiales et sociales des émigrants de Fontenay le Comte partis au Canada aux XVIIe et XVIIIe siècles*, mémoire de maîtrise (Histoire), La Rochelle, Faculté des Langues,

- Arts et Sciences humaines (FLASH), Fernand Braudel, Université de la Rochelle, 2000, 2 vol., 91 p.
- BOLEDA, Mario, "Trente mille Français à la conquête du Saint-Laurent", *Histoire sociale - Social History*, vol. XXIII, n° 45 (1990) : p. 171.
- BOLÉDA, Mario, "Les migrations au Canada sous le régime français", *Cahiers québécois de démographie*, XIII, 1 (1984) : 23-9.
- CHARBONNEAU, Hubert, Institut national d'études démographiques (France), *Tourouvre-au-Perche aux XVIIe et XVIIIe siècles étude de démographie historique*, Paris, Presses universitaires de France, 1970, xiv, 423 p, Travaux et documents / Institut national d'études démographiques: Travaux et documents (Institut national d'études démographiques (France)).
- CHOQUETTE, Leslie, *Frenchmen into Peasants : Modernity and Tradition in the Peopling of French Canada*, Cambridge, Mass, Harvard University Press, 1997, viii, 397 p, Harvard historical studies: Harvard historical studies.
- DAVID, Jean-Stanislaw, *Essai de comparaison du sort des réfugiés acadiens et canadiens de 1758 à 1798 dans les ports de Rochefort, La Rochelle et de Nantes*, mémoire de maîtrise (Histoire), La Rochelle, Université de La Rochelle, 1998-1999, 89 p., ann.
- DUPRÈS, Gilles, *L'immigration en Nouvelle-France au XVIII^e siècle*, mémoire de DEA (Histoire), Paris, Université de ParisIV- Sorbonne, 1995.
- FOURNIER, Marcel, *Les Français au Québec, 1765-1865 : Un mouvement migratoire méconnu*, Sillery, Paris, Septentrion. Éditions Christian, 1995, 386 p.
- GODBOUT, Archange, 'Famille venues de la Rochelle en Canada', in: *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, 1970, 113-367.
- GODBOUT, Archange, Archives nationales du Québec, *Émigration rochelaise en Nouvelle-France*, Québec, Archives nationales du Québec, 1970, 276p.
- GODBOUT, Archange, AUGER, Roland J, *Vieilles familles de France en Nouvelle-France*, Québec, Centre canadien de recherches généalogiques, 1976, 166 p, Publications du Centre canadien des recherches généalogiques ; 1.
- LANDRY, Yves, *Les chemins de la migration en Belgique et au Québec XVIIe-XXe siècles*, Beauport, Québec, MNH, 1995, 287 p.
- LANDRY, Yves, 'L'émigration française au Canada avant 1760 : Premiers résultats d'une micro-analyse', in: ANDRÉE COURTEMANCHE ET MARTIN PÂQUET, *Prendre la route. L'expérience migrante en Europe et en Amérique du Nord du XIV^e au XX^e siècle*, Hull, Vents d'Ouest, 2001.
- LANDRY, Yves, 'Les Français passés au Canada avant 1760 : le regard de l'émigrant', in: JEAN-PIERRE BARDET, *Français et Québécois: le regard de l'autre*, Paris, Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise, à paraître (2001).
- LANDRY, Yves, "Les Immigrants français partis au Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles : évolution historiographique et tendances récentes de la recherche", communication présentée au colloque « *Écrire l'histoire du Canada au XXI^e siècle : Une nouvelle perspective internationale* », Sestri Levante, Italie, 4-6 mai 2001.
- MATHIEU, Jacques, 'De France à Nouvelle-France au XVII^e siècle', in: YVES LANDRY, John A. Dickinson Suzy Pasleau et Claude Desama, *Les chemins de la migration en Belgique et au Québec : XVII^e - XX^e siècles*, Beauport, MNH, 1995, 195-199.
- MATHIEU, Jacques, "Mobilité et sédentarité : stratégies familiales en Nouvelle-France", *Recherches Sociographiques*, 28, (1987) : 211-27.

PALVADEAU, Christian et Martin Anne-Isabelle, "Emigration franc-comtoise au Canada, extrait de "L'Émigration comtoise vers le Canada à l'époque moderne (1689-1820)", *Généalogie Franc-comtoise. Bulletin du centre d'entraide généalogique de Franche-Comté- centre d'entraide généalogique de Franche-Comté*, 79, (1904e) : 69-75.

POUPART, Benoît, *De Brouage en Canada, attraction urbaine et émigration coloniale au XVIIe siècle*, mémoire de maîtrise (Histoire), La Rochelle, Université de La Rochelle, 1996-1997, 220 p.

3. Études Amérindiennes

AXTELL, James, *After Columbus essays in the ethnohistory of colonial North America*, New York, Oxford University Press, 1988, xii, 300 p.

AXTELL, James, *The European and the Indian essays in the ethnohistory of colonial North America*, New York, Oxford University Press, 1981, xii, 402 p., map.

DELÂGE, Denys, "L'influence des Amérindiens sur les Canadiens et les Français au temps de la Nouvelle-France", *Lekton*, 2, 2 (1992) : pp. 103-91.

DELÂGE, Denys, *Le pays renversé Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-Est, 1600-1664*, Montréal, Boréal express, 1985, 416 p.

DELÂGE, Denys et al., *L'Acculturation*, Montréal, Département de philosophie, UQUAM, 1992, 291 p.

DELÂGE, Denys, OUELLET, Réal, TURGEON, Laurier, *Transferts culturels et métissages Amérique/Europe, XVIe-XXe siècle = Cultural transfer, America and Europe : 500 years of interculturalism*, Laval, Presses de l'Université de Laval, 1996, 580 p.

GROULX, Patrice, *Pièges de la mémoire. Dollard des Ormeaux, les Amérindiens et nous*, Hull, Vents d'Ouest, 1998, 440p.

JENNINGS, Francis, *Empire of Fortune. Crown, Colonies and Tribes in the Seven Years War in America*, New-York/London, W.W. Norton & co., 1988, 520p.

JENNINGS, Francis, *The Invasion of America. Indians, Colonialism and the Cant of Conquest*, Williamburg, University of North Carolina Press, 1975.

SMITH, Donald B, Musée national de l'homme (Canada), *Le "Sauvage" pendant la période héroïque de la Nouvelle-France (1534-1663) d'après les historiens canadiens-français des XIXe et XXe siècles*, LaSalle, Ottawa, Hurtubise HMH. Musées nationaux du Canada, Musée national de l'homme, 1979, 137 p, Cahiers du Québec: Cahiers du Québec: Cahiers du Québec.

TRIGGER, Bruce G, *Les Indiens, la fourrure et les Blancs*, Montréal, Boréal/Seuil, 1990, 542 p.

VINCENT, Sylvie, ARCAND, Bernard, *L'image de l'Amérindien dans les manuels scolaires du Québec ou, Comment les Québécois ne sont pas des sauvages*, Ville LaSalle, Hurtubise HMH, 1979, 334 p, Cahiers du Québec.

WEATHERFORD, J. McIver, *Indian givers how the Indians of the Americas transformed the world*, New York, N.Y, Crown Publishers, 1988, x, 272 p.

WHITE, Richard, *The middle ground Indians, empires, and republics in the Great Lakes region, 1650-1815*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1991, xvi, 544 p, Cambridge studies in North American Indian history.

4. Synthèses Générales

CODIGNOLA, Luca, BRUTI LIBERATI, Luigi, *Storia del Canada dalle origini ai giorni nostri*, Milano, Bompiani, 1999, 814 p, Storia paperback.

DECHÊNE, Louise, *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle*, Paris ; Montréal, Plon, 1974, 588p, Civilisations et mentalités.

DUMONT, Fernand, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993, 393 p.

ECCLES, W. J, *The Canadian frontier, 1534-1760*, New York, Montreal, Holt, Rinehart and Winston, 1969, xv, 234 p.

GALARNEAU, Claude, *La France des lumières et le Québec (1760-1815)*, Lyon, Audin, 1972, P. 132-141.

GARNEAU, François-Xavier, *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, [Québec] , Imprimerie de N. Aubin, 1845-1852, 4 vol.

GREER, Allan, *The people of New France*, Toronto, University of Toronto Press, 1997, 137 p, Themes in Canadian social history.

GROULX, Lionel, *Histoire du Canada français depuis la découverte*, Montréal, L'Action nationale, 1951-1954, 2 vol. (221, 302 p.).

GROULX, Lionel, *La Naissance d'une race*, Montréal, Librairie Granger frères, limitée, 1919, 285 p.

HAMELIN, Jean, CRÊTE, Serge-André, *Histoire du Québec*, Montréal, Éditions France-Amérique, 1978, 538 p.,[28]p. de planches, Univers de la France et des pays francophones.

HAMELIN, Jean, PROVENCHER, Jean, *Brève histoire du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1981?, 169,[7] p.

LANCTOT, Gustave, *Histoire du Canada : des origines au Régime royal*, Montréal, Librairie Beauchemin limitée, 1960, 460 p., [1] f. de pl. plié.

LEBRUN, François, *L'Europe et le monde, XVIe - XVIIe - XVIIIe siècles*, Paris, Armand Colin, 1990, 350 p.

LOWER, Arthur R. M, *Colony to Nation a history of Canada*, Toronto, Longmans, 1946, 13, 600 p.

MATHIEU, Jacques, *La Nouvelle-France les Français en Amérique du Nord, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Sainte-Foy, Belin. Presses de l'Université Laval, 1991, 254 p.

PARKMAN, Francis, LEVIN, David, *France and England in North America*, New York, Literary Classics of the United States, 1983, 2 vol, The Library of America.

SALONE, Émile, *La Colonisation de la Nouvelle-France étude sur les origines de la nation canadienne française*, Paris, Librairie orientale & américaine, E. Guilmoto, éditeur, 1907, xii, 467 p., [2] f. de planches.

SHORTT, Adam, DOUGHTY, Arthur G, *Canada and its provinces a history of the Canadian people and their institutions*, Toronto, s.n., 1914, 23 v.

SULTE, Benjamin, *Histoire des canadiens-français, 1608-1880 origine, histoire, religion, guerres, découvertes, colonisation, coutumes, vie domestique, sociale et politique, développement, avenir*, Montréal, Société de publication historique du Canada, 1884, 3 microfiches (103 images).

TRUDEL, Marcel, *Initiation à la Nouvelle-France histoire et institutions*, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1968, xviii,323 p.

TRUDEL, Marcel, FRÉGAULT, Guy, *Histoire de la Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1963, 2 v.

WRONG, George M, *The Rise and Fall of New France*, Toronto, Macmillan, 1928, 2 vols.

YOUNG, Brian J, DICKINSON, John Alexander, *A short history of Quebec a socio-economic perspective*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1988, 306 p.

5. Historiographie

BERGER, Carl, *The writing of Canadian history aspects of English-Canadian historical writing, 1900-1970*, Toronto, Oxford University Press, 1976, x, 300 p.

BLAIN, Jean, "Économie et société en Nouvelle-France: l'historiographie des années 1950- 60 : Guy Frégault et l'école de Montréal, ", *RHAF*, 28, 2 (1974) : 163-84.

BLAIN, Jean, "Économie et société en Nouvelle-France : l'historiographie et le tournant des années 1960 : la réaction à Guy Frégault et à l'école de Montréal : la voie des sociologues", *RHAF*, 30, 3 (1976) : 323-62.

BLAIN, Jean, "Économie et société en Nouvelle-France : le cheminement historiographique dans la première moitié du XX^e siècle", *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, 26, 1 (1972) : 3-32.

DÉPATIE, Sylvie, *Vingt ans après Habitants et marchands lectures de l'histoire des XVII^e et XVIII^e siècles canadiens*, Montreal etc., McGill-Queen's University Press, 1998, x, 297 p, Studies on the history of Quebec = Études d'histoire du Québec: Études d'histoire du Québec (McGill-Queen's University Press).

GAGNON, Serge, "Pour une conscience historique de la révolution québécoise", *Cité Libre*, (1966) : 4-19.

GAGNON, Serge, *Le Québec et ses historiens de 1840 à 1920 la Nouvelle-France de Garneau à Groulx*. --, Québec, Presses de l'Université Laval, 1978, 474 p, Cahiers d'histoire de l'Université Laval, 23.

LAMARRE, Jean, *Le devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet (1944-1969)*, Sillery, Québec, Septentrion, 1993, 561 p.

MOUHOT, Jean-François, *Français, Canadiens, ou "Sauvages" ?... Une lecture historiographique de l'influence amérindienne sur la société canadienne en Nouvelle-France (1534-1760)*, mémoire de maîtrise (Histoire), Besançon, Université de Franche-Comté, 1999, 165 p.

RUDIN, Ronald, *Making history in twentieth-century Quebec*, Toronto, University of Toronto Press, 1997, xiii, 294 p., [7] p. of plates.

6. Débats sur le Nationalisme et la Nationalité

ANDERSON, Benedict R. O'G, *Imagined communities : Reflections on the origin and spread of nationalism*, London, New York, Verso, 1991, xv, 224 p.

ANDERSON, Benedict R. O'G, *The spectre of comparisons nationalism, Southeast Asia, and the world*, London, New York, Verso, 1998, x, 374 p.

DUBOST, Jean-François, European University Institute, Dept. of History and Civilization, *Significations de la lettre de naturalité dans la France des XVI^e et XVII^e siècles*, Florence, European University Institute, 1990, 37 p, EUI working paper.

HASTINGS, Adrian, *The construction of nationhood ethnicity, religion, and nationalism*, Cambridge,

New York, Cambridge University Press, 1997, xii, 235 p, The 1996 Wiles lectures given at the Queen's University of Belfast: Wiles lectures.

HOBSBAWM, E. J, *Nations and nationalism since 1780 programme, myth, reality*, Cambridge <England>, New York, Cambridge University Press, 1992, viii, 206 p.

HOBSBAWM, E. J, RANGER, T. O, *The Invention of tradition*, Cambridge <Cambridgeshire>, New York, Cambridge University Press, 1984, vi, 320 p, Past and present publications.

SAHLINS, Peter, "La Nationalité avant la lettre. Les pratiques de naturalisation en France sous l'Ancien Régime", *Annales. Histoire, Sciences Sociales.*, n. 5, (2000) : pp. 1081-108.

TORPEY, John C, *The invention of the passport surveillance, citizenship, and the state*, Cambridge <England>, New York, Cambridge University Press, 2000, xi, 211 p, Cambridge studies in law and society.

VANEL, Marguerite, *Histoire de la nationalité française d'origine évolution historique de la notion de français d'origine du XVIe siècle au Code civil*, Paris, Ancne imprimerie de la Cour d'appel, 1945, vii, 156 p.

7. Outils

a. Inventaires d'archives

"Canada. Réfugiés (1765-1789) : inventaire sommaire de la série G/1/ 458-59", *Rapport concernant les archives canadiennes pour l'année 1905*, vol. I, 6^e partie (1905) : p. 528-32, sous les anciens numéros 1-122 et 2/123.

ARCHIVES NATIONALES, *Guide des sources de l'histoire de l'Amérique latine et des Antilles dans les archives françaises, ?*

Archives nationales (France), DUBOST, Jean-François, *Les étrangers en France XVIe siècle-1789 : guide des recherches aux Archives nationales*, Paris, Archives nationales, 1993, 315 p.

Archives publiques Canada, *Guide des sources de l'histoire du Canada conservées en France*, Ottawa, les Archives, 1982, xix, 157 p.

Archives publiques du Canada, Division des manuscrits, *General inventory : manuscripts = Inventaire général : manuscrits*, Ottawa, Information Canada, 1971-, v.

Bibliothèque nationale du Québec, BIRON, Michel, *Catalogue des fonds et collections d'archives privées*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1992, 430 p.

Bibliothèque nationale du Québec, Département des manuscrits, BIRON, Michel, *Guide des fonds d'archives privées*, Montréal, Ministère des affaires culturelles, Bibliothèque nationale du Québec, 1981, 167 p.

Bibliothèque nationale du Québec, Département des manuscrits, LACROIX, Yvon-André, *Catalogue général des manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale du Québec / par Yvon-André Lacroix*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, Dép. des manuscrits, 1974, [232] p., [8] f.

CODIGNOLA, Luca *et al.*, *Guide to documents relating to French and British North America in the archives of the Sacred Congregation "de Propaganda Fide" in Rome, 1622-1799*, Ottawa, Ont, National Archives of Canada, 1991, xiii, 250 p.

DECHÊNE, Louise, *Inventaire analytique des documents relatifs au Canada conservés en France au service historique de l'Armée*, Paris, Ministère des affaires culturelles. Archives du Québec, 1967.

DELSALLE, Paul, *Lire et comprendre les archives des XVIe et XVIIe siècles*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2000, 232 p, Didactiques.

DELSALLE, Paul, *La recherche historique en archives : XVIe-XVIIe-XVIIIe siècles*, Gap : Ophrys, 1993, 214 p. : ill. ; 24 cm.

Église catholique et al., *Guide des documents relatifs à l'Amérique du Nord française et anglaise dans les archives de la Sacrée Congrégation de la Propagande à Rome, 1622-1799*, Ottawa, Archives nationales du Canada, 1990, xi, 252 p.

HOLLIER, Robert, *La France des Canadiens. Guide pratique du "Retour aux sources"*, Montréal, Les éditions de l'homme et librairie ducharme, 1962.

HURTUBISE, Pierre et al., *L'Amérique du Nord française dans les archives religieuses de Rome, 1600-1922 guide de recherche*, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC. Presses de l'Université Laval, 1999, xi, 202 p.

LITALIEN, Raymonde, "Ecrire l'histoire coloniale : la recherche fondamentale novatrice est-elle encore possible ?", communication présentée au colloque « *Écrire l'histoire du Canada au XXI^e siècle : Une nouvelle perspective internationale* », Sestri Levante, Italie, 4-6 mai 2001.

PARKER, David W., *A guide to the documents in the manuscript room at the Public archives of Canada*, Ottawa, 1914.

Sénat / Assemblée Nationale. Rapport fait au nom de la commission du budget chargée d'examiner les projet de loi ayant pour objet d'ouvrir au Minsitre du Commerce sur l'Exercice 1884, un crédit supplémentaire de 10.603 francs pour les secours aux colons de Saint-Domingue, réfugiés Saint-Pierre et Miquelon et du Canada. 1884.

b. Dictionnaires

BEAUREGARD, Denis, JETTÉ, René, *Dictionnaire généalogique de nos origines*, Sainte-Julie, Productions FrancoGène, 1998-.

BROWN, George W, TRUDEL, Marcel, LA TERREUR, Marc, *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1965-1990, 12 vol.

Institut généalogique Drouin, *Dictionnaire national des Canadiens-français (1608-1760)*, Montréal, Institut généalogique Drouin, 1985, 3 vol. (2008 p.).

JETTÉ, René, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec des origines à 1730 : corrections et additions (1996)*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1996, 38 p.

JETTÉ, René, PEPIN, Jean-Pierre-Yves, *Fichier Histor (fichier manuscrit des mariages catholiques et non catholiques du Québec, 1731-1825)*, Longueuil, Éditions historiques et généalogiques Pepin, 1999-, vol, Collection Notre patrimoine national.

JETTÉ, René, Université de Montréal, Programme de recherche en démographie historique, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1983, xxviii, 1176 p.

TREMBLAY, Alain, PEPIN, Jean-Pierre-Yves, Institut généalogique Drouin 1899-2000, *Index des conjointes du Dictionnaire national des Canadiens-Français 1608-1760*, Longueuil, Éditions historiques et généalogiques Pepin, 2000, 590 p, Collection Notre patrimoine familial / Institut généalogique Drouin 1899-2000: Collection Notre patrimoine familial.

c. Sources électroniques

ARCHIVES NATIONALES DU CANADA, <<http://www.archives.ca/>>, (12 May 2001).

ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (ANQ), *Archives nationales du Québec (ANQ)*, <<http://www.anq.gouv.qc.ca/>>, (12 May 2001).

ASSOCIATION INTERNATIONALE D'ÉTUDES QUÉBÉCOISES, *Association Internationale d'études Québécoises*, <<http://www.aieq.qc.ca/index.html>>, (12 May 2001).

CENTRE D' ETUDES ACADIENNES, *ACADIE - Centre d' etudes acadiennes: Archives* , <<http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/etatgen/listes.html>>, (12 May 2001).

CENTRE D'ÉTUDES ACADIENNES, *Bibliographie acadienne - liste des articles de périodiques relatifs à l'Acadie (antérieur à 1976)*, <<http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/guide/revueh-4.html>>, (12 May 2001).

CENTRE D'ÉTUDES ACADIENNES , *Acadie - Centre d'études acadiennes - Archives privées*, <<http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/arcpri.html>>, (12 May 2001).

CENTRE DES ARCHIVES D'OUTRE-MER, *Centre des archives d'outre-mer*, <<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/caom/fr/index.html>>, (12 May 2001).

CENTRE HISTORIQUE DES ARCHIVES NATIONALES PARIS, *Centre historique des archives nationales Paris*, <<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/>>, (12 May 2001).

CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC, *Parchemin - archives notariales*, <<http://www.cdnq.org/cnq/origines/origines.html>>, (12 May 2001).

Church of Jesus-Christ of Latter-Day Saints, *FamilySearch Internet Genealogy Service*, <<http://www.familysearch.org/Eng/default.asp>>, (12 May 2001).

DARNTON, Robert, *An Early Information Society: News and the Media in Eighteenth-Century Paris, Page 1* , <<http://www.indiana.edu/~ahr/darnton/texts/p01.html>>.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS DE GÉNÉALOGIE, *Fédération québécoise des sociétés de généalogie*, <<http://federationgenealogie.qc.ca/>>, (12 May 2001).

FRANCEGENWEB, *FranceGenWeb - Votre service bénévole d'assistance généalogique*, <<http://www.francegenweb.org/>>, (12 May 2001).

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GÉNÉALOGIE, *Fédération Française de Généalogie*, <<http://www.genefede.org/menu.html>>, (12 May 2001).

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS DE GÉNÉALOGIE, *Fichier Origine*, <<http://www.genealogie.com/fichier.origine/>>, (12 May 2001).

LARIN, Robert, *Congrès Acfas 2000 - Communication présentée au congrès*, <<http://204.19.251.3/congres/congres68/S23.HTM> >, (12 May 2001).

LARIN, Robert, *Page de Robert Larin*, <<http://esi23.ESI.UMontreal.CA:80/~larinr/>>, (12 May 2001).

LE SITE FRANCOPHONE DE GÉNÉALOGIE LE PLUS ANCIEN, en ondes depuis juillet 1995. Mises à jour au moins une fois par mois liste des liens, *genealogie.com : Le Portail de la généalogie francophone dans Internet*, <<http://www.genealogie.com/>>, (12 May 2001).

MINISTÈRE DE LA CULTURE, *La Nouvelle France*, <<http://www.culture.fr/culture/nllefce/fr/blanc1.htm>>, (12 May 2001).

MUSÉE DES CIVILISATIONS, *Musée Virtuel de la Nouvelle-France : Accueil*,

<<http://www.mvnf.civilisations.ca/somm-fr.htm>>, (12 May 2001).

MUSÉE VIRTUEL DE LA NOUVELLE-FRANCE. MUSÉE DES CIVILISATIONS. CANADA, *La Nouvelle-France sur la Toile*, <<http://www.mvnf.civilisations.ca/w3/v-www-fr.htm>>, (12 May 2001).

P.R.D.H. - PROGRAMME DE RECHERCHE EN DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE, *P.R.D.H. - Programme de Recherche en Démographie Historique*, <<http://www.genealogie.umontreal.ca/fr/main.htm>>, (12 May 2001).

PIERRE BENOIT, *Parchemin*, <<http://pages.infinit.net/pbenoit/parchmin.htm>>, (12 May 2001).

SOCIÉTÉ GÉNÉALOGIQUE CANADIENNE-FRANÇAISE, *Société généalogique canadienne-française*, <<http://www.sgcf.com/anglais/welcome.htm>>, (12 May 2001).

8. Articles Encyclopédie Universalis

Acadie, *Encyclopédia Universalis*, Paris, Encyclopédia Universalis, 1998, Index.

ARMENGAUD, André, Histoire des migrations, *Encyclopédia Universalis*, Paris, Encyclopédia Universalis, 1998, 15-339.

BRUHAT, Jean, Français (Empire Colonial), *Encyclopédia Universalis*, Paris, Encyclopédia Universalis, 1998, 9-773c.

BRUNET, Michel, Canada-Histoire et politique, *Encyclopédia Universalis*, Paris, Encyclopédia Universalis, 1998, Corpus 4, p. 837.

MARX, Roland, Britannique (Empire), *Encyclopédia Universalis*, Paris, Encyclopédia Universalis, 1998, 4-542c.

9. Acadiens

BLANCHARD, André, "Liste des noms des familles acadiennes venues s'installer en Poitou en 1792, formant un ensemble de 2006 personnes", *Pays Chauvinois*, 6, (1967) : 9.

BRASSEAU, Carl A., "Phantom Letters: Acadian Correspondence, 1776-1784", *Acadiensis [Canada]*, 23, 2 (1994) : 124-32.

CAZAUX, Yves, *L'Acadie histoire des Acadiens du XVIIe siècle à nos jours*, Paris, Albin Michel, 1992, 476 p.

DALIGAUT, R., "Les Acadiens en Bretagne (suivi de : Etat des familles acadiennes passées dans l'île de Belle-Ile en mer au 1er Novembre 1765)", *Cah. Iroise*, a I , 3 (1954) : 24-9.

DE LAUVRIÈRE, E., *Tragédie d'un peuple, histoire du peuple acadien*, 1927.

DEBIEN, Gabriel, "Les Acadiens réfugiés aux Petites Antilles (1761-1791)", *Société historique acadienne. Cahiers*, t. 15 - no 2-3, p. 57-99, (1984) .

DEBIEN, Gabriel, "Les Exilés Acadiens après leur départ du Poitou", *La Revue du Bas-Poitou et des provinces de l'Ouest*, 2, (1972) .

DOROTHY VINTER, "The Acadian Exiles in England, 1756-1763", *Société Historique Acadienne*, 3, 10 (1970) : 398-407.

GRIFFITHS, Naomi, "The Acadians Who Had A Problem In France", *Canadian Geographic*, 101, 4

(1981) : 40-5.

GUILLEMET, Dominique, "Les Acadiens de Belle-Ile en Mer : légende noire et histoire en (re)-construction", *Acadiens, mythes et réalité. Etudes Canadiennes*, 37, (1994) : 127-44.

HEBERT, Donald J, *Acadians in Exile*, Cecilia, La, Hebert Publications, 1980, xxxiv, 757 p.

LE FAUCHEUX, Monique, "Les patronymes des Acadiens de Saint Malo, 1758-1785", *La Société historique acadienne (Moncton)*, 18 - 3, (1987) : 122-39.

MARTIN, Ernest, *Les exilés Acadiens en France au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1936.

MASSÉ, Pierre, "La Colonie acadienne du Poitou: les rapports entre Acadiens et Poitevins de 1773 à 1792", *Actualité de l'Histoire*, 9, (1954) : 4-14.

MASSÉ, Pierre, "Descendances Acadiennes. Les quatre filles de Marie-Reine Berbudeau", *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, 8, 3 (1954) : 415-25.

MASSÉ, Pierre, "Destinées acadiennes", *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, V, (1953) : 166-70.

MASSÉ, Pierre, "Destinées acadiennes en Poitou", *Bulletin de la société des Antiquaires de l'Ouest*, (1966) : 622-45.

MASSÉ, Pierre, "Problèmes acadiens en Poitou", *Bulletin de la société des Antiquaires de l'Ouest*, (1962) : 293-311.

MASSÉ, Pierre, "Le statut de la colonie acadienne du Poitou", *Bulletin de la société des Antiquaires de l'Ouest*, (1963) : 49-71.

MASSÉ, Pierre, "Le syndic de la colonie acadienne du Poitou", *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, V, 1 (1951) : 54-68.

PAPUCHON, Général A., "La colonie acadienne du Poitou", *Bulletin de la société antique de l'Ouest*, (1908) .

PREVOST, Robert, *La France des Acadiens. Sur les traces des fondateurs de l'Acadie*, Moncton, Ed. L'Acadie, 1994, 265p.

RIEDER, Milton P., *The Acadians in France*, Metairie, Archives of the Port of Saint-Servan ?, 1973.

ROBICHAUX, Albert J, *The Acadian exiles in Chatellerault, 1773-1785*, Eunice, Louis., Hebert publications, 1983, xv, 190 p.

ROBICHAUX, Albert J, *The Acadian exiles in Nantes 1775-1785*, Harvey, La, A.J. Robichaux, 1978, xii, 280 p.

ROBICHAUX, Albert J, *The Acadian exiles in Saint-Malo, 1758-1785*, Eunice, Louisiana, Hebert Publications, 1981, 3 v. (xxxii, 1192 p.).

ROBICHAUX, Albert J, New Orleans Bicentennial Commission, *Acadian marriages in France Department of Ille-et-Vilaine, 1759-1776*, Harvey, La, Robichaux New Orleans Bicentennial Commission, 1976, viii, 188 p.

ROUET, Damien, "Les Acadiens dans le Poitou : permanence d'une identité.", *Acadiens, mythes et réalité. Etudes canadiennes*, 37, (1994) : 145-57.

SINGER, F. B, *Souvenirs d'un exilé canadien*, Montréal, imprimés par John Lovell, 1871, 303 p.

sn., "La déportation des Acadiens et leur descendance en France.", *Centre généalogique de l'Ouest*, 66, (1991) : 7-14.

TARRADE, Jean, "La longue errance des Acadiens après le "grand dérangement" (1755-1785)", *Bulletin de la société des Antiquaires de l'Ouest*, 7, 5 (1993) : 3-19.

Université de Moncton, Centre d'études acadiennes, *Inventaire général des sources documentaires sur les Acadiens*, Moncton, Editions d'Acadie, 1975-, 3 vol.

WHITE, Stephen, "Corrections aux "Notes explicatives sur les déclarations des Acadiens conservées à Belle-Ile-en-Mer et les établissements des premiers colons de l'Acadie" d'Edmé Rameau de Saint-Père", *Société Historique Acadienne. Cahiers*, 15, 2-3 (1984) : 116-21.

WINZERLING, Oscar William, *Acadian Odyssey*, Louisiana State University, Baton Rouge, 1955, in 8o, 224 p.

Table des Matières

I. INTRODUCTION : PLACE DE L'ETUDE DANS L'HISTORIOGRAPHIE...3

1. DE NOMBREUSES ETUDES SUR L'EMIGRATION VERS LE CANADA	3
2. MAIS PEU D'ETUDES SUR LES MIGRANTS RENTRES EN FRANCE... ..	3
3. POURTANT, LE DEBAT SUR LES CONSEQUENCES ET LES SIGNIFICATIONS DE LA CONQUETE AURAIT DU INCITER A DES RECHERCHES APPROFONDIES	6
<i>A. Un débat Traditionnel</i>	6
<i>B. ...Renouvelé par les discussions entre les Écoles de Québec et de Montréal</i>	6
<i>C. Aujourd'hui, ce débat a perdu de son importance</i>	7
4. CES DEBATS ONT BIEN SUSCITE QUELQUES ETUDES PARTICULIERES.	7
<i>A. Les tenants de la "décapitation sociale"</i>	7
a. L'historiographie traditionnelle : Garneau, Ferland, Bibaud.....	7
b. Robert de Roquebrune (articles en attente).....	8
c. Michel Brunet.....	8
d. Larin.....	9
<i>B. Les opposants à cette interprétation traditionnelle</i>	9
a. Baby	9
b. Couillard-Despres	10
c. Sulte.....	11
d. Galarneau	12
<i>C. Conclusion : dans l'ensemble, peu d'approfondissement</i>	13
5. POURQUOI SI PEU D'ETUDES ?.....	14
<i>A. Peu d'intérêt général dans le monde pour ces questions</i>	14
<i>B. Cas particulier du Canada et du sujet</i>	15
a. Le "Révisionnisme" a-t-il éteint toute velléité d'étude qui aurait pu naître ?	15
b. Problème particulier du sujet : dispersion des hommes et des sources.....	15
6. DES DIFFICULTES NON REDHIBITOIRES	16

II. LA NOUVELLE-FRANCE DANS LES ANNEES 1760..... 16

1. LA CONQUETE ANGLAISE.....	16
<i>Les conséquences du changement de régime pour les Canadiens</i>	16
a. La Capitulation de Québec.....	16
b. Le Traité de Paris, la Proclamation royale, et le <i>Quebec Act</i> de 1774.....	17
2. LES REFUGIES CANADIENS EN FRANCE :	18
<i>A. Les différents groupes</i>	19
a. Les Nobles, soldats et officiers (militaires et civils) : rassemblement en Touraine	19
b. Les Ecclésiastiques	21
c. Les négociants	21
d. La grande masse des colons	21
<i>B. La politique d'accueil de la France</i>	21
a. Avant la révolution.....	21
b. Pendant la période révolutionnaire et au-delà :	22

III. QUELQUES ASPECTS THEORIQUES (MIGRATIONS ET MIGRATIONS DE RETOUR)..... 22

1. LES MIGRATIONS (ASPECTS GENERAUX).....	22
-------------------------------------------	----

2. LES MIGRATIONS DE RETOUR	23
A. Définitions & vocabulaire	23
B. 'Lois' & 'tendances' (migrations de retour).....	24
C. Les différents types de migration de retour.....	24
IV. PROBLEMATIQUES.....	25
1. LES CAUSES DU DEPART OU DU RETOUR : SUCCES ? ÉCHEC ?.....	26
A. L'Attractivité de la France, Patriotisme & Nationalisme	26
B. L'Échec de l'Émigration : des conditions jugées insatisfaisantes au Canada par les colons	27
C. Les Retours forcés	28
D. Les autres raisons	28
a. Les raisons religieuses.....	28
b. La peur des Anglais	28
c. Les "problèmes" psychologiques	29
2. LA (RE-)INSERTION : CITOYENNETE & IDENTITE CANADIENNE.....	29
A. (Ré)insertion économique.....	30
B. (Ré)insertion politique.....	30
C. (Ré)insertion "culturelle"	31
a. La perception par les Français : aliénation des Canadiens ?.....	31
b. Conscience des Canadiens de former une identité spécifique ?	31
c. Les modes de vies	32
d. La langue.....	32
e. La démographie.....	32
D. La Politique française d'accueil des réfugiés au 18 ^e siècle	32
E. Conclusion.....	33
3. ACCULTURATION & ECHANGES CULTURELS.....	34
A. Influence sur le pays d'accueil	34
a. Encouragement (ou découragement) à l'émigration.....	34
b. Modification de la structure sociale.....	36
c. Nouvelles idées (politique, économique, culturelles)	36
B. Révélateurs de l'identité canadienne & traces de l'influence amérindienne... 36	
a. Au cœur du débat historiographique contemporain	36
b. L'école frontériste	36
c. Louise Dechêne	37
d. Absence de débat comparatiste.....	38
C. Problèmes.....	39
a. Sources pour répondre à ces questions.....	39
b. Méthodologie	40
V. SOURCES.....	41
1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE	41
A. France.....	41
a. Paris.....	41
- Archives Nationales.....	41
- Service historique de l'armée (Vincennes)	42
- Bibliothèque nationale	42
b. Nantes (Affaires Étrangères).....	43
c. Aix-en-Provence (archives des colonies).....	43
d. Archives Départementales et municipales	43

a) Lorient et Rochefort : archives de la marine.....	43
b) Touraine : archives départementales et archives municipales de Tours, Blois et Loches.....	44
c) Autres lieux.....	44
B. Canada	44
a. Ottawa	44
b. Québec	44
c. Montréal	44
C. Italie : Rome.....	44
2. TYPES D'ACTES ET DE DOCUMENTS	45
A. Sources déjà exploitées.....	45
a. Archives & Correspondance privées.....	45
b. Sources officielles.....	45
B. Sources moins exploitées.....	45
a. Archives notariales.....	45
b. Archives de police et justice	45
c. Archives / sources imprimées	46
d. Archives Religieuses.....	46
e. Autres Sources	46
VI. METHODES.....	47
A. Comparaison avec les Acadiens.....	47
B. Composition sociale et situation personnelle des émigrants de retour.....	47
C. Perspective prosopographique.....	47
D. Problèmes.....	48
E. Élargissements possibles	49
VII. CONCLUSION	49
BIBLIOGRAPHIE.....	49
1. CANADIENS.....	49
2. MIGRATIONS	51
a. Études générales	51
b. Nouvelle-France	52
3. ÉTUDES AMERINDIENNES.....	54
4. SYNTHESES GENERALES	55
5. HISTORIOGRAPHIE.....	56
6. DEBATS SUR LE NATIONALISME ET LA NATIONALITE.....	56
7. OUTILS	57
a. Inventaires d'archives	57
b. Dictionnaires.....	58
c. Sources électroniques.....	59
8. ARTICLES ENCYCLOPEDIE UNIVERSALIS.....	60
9. ACADIENS	60
TABLE DES MATIERES.....	63
ANNEXES :	67
LOI DU 25 FEVRIER 1791	67
APPLICATION DE LA LOI DU 25 FEVRIER : EXEMPLE D'UNE LETTRE DU MINISTRE DE LA MARINE	67

LETRE DE JEAN-NICOLAS ROBICHON, BOURGUIGNON RENTRE EN FRANCE	68
AFFICHE A NANTES EN 1793	69
LOI DE 1884	69
<i>Rapport à la chambre des députés</i>	69
<i>Rapport du Sénat</i>	70
<i>Projet de Loi</i>	72

Annexes :

***Loi du 25 Février 1791*¹⁷³**

« Loi relative aux secours accordés aux officiers tant civils que militaires, acadiens et canadiens, et à leurs familles.

Du 25 février 1791

L'assemblée nationale, après avoir entendu le rapport du comité des pensions sur l'État où se trouvent les habitants de l'Acadie et du Canada, passés en France lors de la cession de ces pays aux anglais, décrète ce qui suit :

Art. 1 : Les secours accordés aux officiers, tant civils que militaires, acadiens et canadiens, et à leurs familles, dont l'état nominatif en annexe au présent décret, continueront d'être payés comme par le passé, par le trésor public ; à l'effet de quoi les fonds de 50 mille livres fournis précédemment au département de la marine cesseront de lui être faits à compter du 1^{er} Janvier 1791.

Art. 2 : la solde accordée aux habitants de ces mêmes contrées, qui sont passés en France à la paix de 1763, sera continuée à tous ceux qui en jouissent ou qui en ont joui, dans les proportions suivantes : savoir : huit sous par jour aux sexagénaires ; six sous par jour aux pères et mères de famille et aux veuves, et quatre sous aux enfants et orphelins jusqu'à l'âge de 20 ans seulement. Ces secours commenceront à courir du Premier Janvier 1790, sauf à imputer à compte les sommes que chacun d'eux aura reçues du trésor public dans le courant de la dite année.

Art. 3 : chacun des secours accordés par les deux précédent articles, sera éteint à la mort de ceux qui les auront obtenus, sans qu'ils puissent être recrées ou portés en augmentation en faveur de qui que ce soit.

Art. 4 : Les personnes qui prétendront avoir droit aux secours mentionnés dans l'article 2 du présent décret se présenteront à la municipalité du lieu de leur résidence, qui en dressera l'état. Cet état sera envoyé au directeur du district ; il en vérifiera les faits, et l'enverra ensuite au directoire du département qui le fera passer à l'assemblée nationale avec les observations qu'il jugera convenables.

Suit l'état annoncé dans l'article 1^{er} du présent décret. » (non inclus dans mon document).

Application de la loi du 25 Février : exemple d'une lettre du ministre de la Marine

« Copie de la lettre du ministre de la Marine et des colonies, à l'ordonnateur de la Marine à Rochefort, en date du 3 pluviôse, an 5^e »

« J'ai reçu, citoyen, avec vos deux lettres que vous m'avez adressées le 22 Vendémiaire et 25 Frimaire derniers, un État de demande de 6500 livres en numéraire effectif, pour faire face aux paiements de quart du dernier semestre des pensions alimentaires des habitants réfugiés du Canada et de l'Accadie, et les observations de votre Bureau des fonds, relatives à l'origine de ces pensions.

¹⁷³ Les trois extraits qui suivent proviennent de documents tirés de la sous-série F15 aux archives nationales.

L'article 1^{er} de la Loi du 25 février 1791, porte que les secours accordés aux officiers tant civils que militaires Accadiens et Canadiens, et à leurs familles, dont l'État est annexé au présent décret, continueront d'être payés comme par le passé, par le Trésor public ; à l'effet de quoi les fonds de 50 000 livres fournis précédemment au département de la Marine, pour cet objet, cesseront de lui être faits à compter du 1^{er} Janvier 1791.

La loi du 9 mai 1792, charge le ministre de l'intérieur de pourvoir sur les Fonds du trésor public, au paiement de la solde des individus compris aux États des Accadiens et Canadiens, etc...

Vous voyez, citoyen, que la Loi du 25 février a qualifié de secours les sommes qui, d'après les observations de votre bureau des fonds, étaient précédemment payées comme autant de rentes partielles dues par l'État, en acquit de celle de 50,000 liv constituée par la remise d'un Million, faite au gouvernement par un riche réfugié du Canada. La dénomination de secours en attribue la disposition au Ministre de l'intérieur, et si ces paiements annuels sont considérés comme Pensions ou Rentes, ils sont exclusivement du ressort de la Trésorerie nationale.

Persuadé d'après les Lois précitées, qu'il ne peut y avoir lieu à aucune incertitude sur le département qui doit s'occuper des Accadiens et Canadiens, j'écris au Ministre de l'intérieur et je l'invite de la manière la plus pressante à venir au secours de ces malheureux citoyens. Je vous transmettrai sa réponse dès que je l'aurai reçue.

Signé Truguet. »

Lettre de Jean-Nicolas Robichon, Bourguignon rentré en France

Lettre à l'Assemblée Nationale écrite par Pierre Robichon, forgeron à Soulainne, près Châtillon sur seine et de sa famille :

« Exposit qu'en 1740, Jean Nicolas Robichon, leur père, alors garçon, français de naissance, marteleur à la forge de Courtivron en Bourgogne, passa avec sa mère en Canada, pour y travailler au compte du S ; Devezin et Compagnie, dans les forges de St Maurice.

Il épousa une femme française d'origine et ses travaux de toute espèce fructifièrent au point qu'il se vit dans l'aisance et avec une nombreuse famille, lorsqu'en 1763 les possessions françaises de cette partie de l'Amérique furent cédées aux anglais.

A la vue d'une foule de Français qui aimèrent mieux abandonner ce pays et repasser en France que de subir un joug étranger, Robichon sentit réveiller son tendre attachement pour la mère patrie ; il voulut aussi s'embarquer mais tandis qu'on laissait partir librement les personnes inutiles on retint Robichon, malgré lui, comme un ouvrier nécessaire à l'exploitation des forges de St Maurice, et pour l'engager à y continuer son travail pendant un an, on promit de lui procurer l'année suivante, s'il le requérait, le passage libre en France, pour lui et sa famille, aux mêmes conditions qu'il avait lieu d'espérer lors qu'on le retenoit ainsi : il exigea cette promesse par écrit du Gouverneur anglais le 21 août 1761.

A l'expiration de l'année Robichon requit sa liberté ; on l'amusa pendant une seconde année ; enfin, le gouverneur lui donna pour se débarrasser de son importunité, un second brevet le 9 juillet 1763 dans lequel après s'être excusé sur la nécessité qu'exigeoit le service du Roi de retenir encore Robichon pour travailler aux forges royales de St Maurice, il déclara qu'afin de l'arreter, il lui avait promis de lui procurer ainsi qu'à sa femme et à ses enfants, un passage libre et franc en angleterre, à bord

d'un des vaisseaux de sa majesté ou des navires de transport du port de quebec, dans quelque endroit qu'il lui plairait de le demander après l'année résolue.

Malgré une promesse si positive et les instances réitérées de Robichon, il n'obtint du gouverneur que le 31 aout 1765 plus de deux ans après un passeport pour son passage gratis à Londres, d'où il repassa en France avec sa femme et sept enfants nés en Canada.

Robichon précieux aux anglais, mais inviolablement attaché aux français, a cédé à son pendant, et par cette démarche il a sacrifié son aisance acquise et ses espérances de fortune. Il n'a demandé aucune indemnité et en mourant en France, il y a laissé dans un état de pauvreté des enfants qui n'avaient quitté leur sol natale pour le suivre que par affection pour lui et pour la nation. Leur misère est telle aujourd'hui qu'elle les expose à la triste tentation de regretter dans la terre promise devenue terre de liberté, les oignons (?) de la servitude anglaise.

Les exposans, restes des sept enfants canadiens qui ont suivi leur père, gens utiles aussi, et chargés à leur tour de nombreuses familles, demandent à titre de secours, à l'assemblée nationale, un traitement au moins semblable à celui accordé, aux autres canadiens moins favorables qu'eux, par l'ancienne administration quoiqu'elle fut, comme on sait, aussi avare des petites récompenses ou indemnités qui soulagent la foule laborieuse et souffrante, qu'elle était prodigue de grosses pensions envers quelques bourdons paresseux de l'État.

Brierer, administrateur de l'agence patriotique et de la caisse de crédit public rue de grammont n°709, section de la bibliothèque, fondé de pouvoir. »

Suivent des copies des divers certificats énumérés dans la lettre ci-dessus (actes d'État civil, certificats du gouverneur anglais, écrit en anglais – très difficilement lisible), etc...

Affiche à Nantes en 1793

"Municipalité de Nantes. Avis.

Les Acadiens et Canadiens qui, conformément à la loi du 21 février 1793, ont droit aux secours de la Nation, sont avertis de venir se faire inscrire dans la quinzaine qui suivra la présent affiche, au Greffe de la Municipalité, où ils trouveront un registre ouvert à cet effet.

Nantes, le 25 pluviôse, an second de la République Française une & indivisible.

L'agent national, Coisquaud "

Loi de 1884

Rapport à la chambre des députés

Rapport fait au nom de la commission du budget chargée d'examiner les projet de loi ayant pour objet d'ouvrir au Minsitre du Commerce sur l'Exercice 1884, un crédit supplémentaire de 10.603 francs pour les secours aux colons de Saint-Domingue, réfugiés Saint-Pierre et Miquelon et du Canada.

Par M. Lucien Dautresme; député

Messieurs,

L'origine des secours aux colons de Saint-Domingue, réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon et du Canada, remonte aux événements désastreux qui, à la fin du siècle dernier, ont amené la dépossession et la ruine d'un certain nombre de nos nationaux des colonies.

Si la loi du 28 Germinal an VII (17 avril 1799), la plus récente de celles qui ont été faites pour réparer ces infortunes, avait reçu une application rigoureuse, le crédit qui fait l'objet du Chapitre 25, aurait cessé depuis longtemps de figurer dans nos budgets, ou n'y figurerait que pour une somme insignifiante. Malheureusement, des abus nombreux ont altéré l'esprit, et même le texte de la loi. En 1876, M. Montjaret de Kerjégu; en 1877, M. Tirard; en 1880, M. Louis Legrand ont, tour à tour énergiquement demandé qu'on y mit un terme, et qu'à «l'avenir, non seulement aucun secours nouveau ne fût alloué, mais qu'aucune augmentation de secours ne soit accordée, en dehors de celles qui seraient strictement imposées, non par des règlements contestables, mais par la loi de germinal.»

De ces protestations, il est résulté que la liste des colons secourus a été définitivement close et ne peut être modifiée. En outre, les secours continuent à être payés tes qu'ils s'y trouvent fixés; mais au décès des titulaires, ils sont définitivement éteints, et les co-partageants, lorsqu'il en existe, ne peuvent plus recevoir l'augmentation de leur subside dans la proportion de la partie éteinte.

Dans ces conditions, la situation des personnes secourues au 1^{er} Janvier 1880, s'élevait à 248, et le montant des secours inscrits à 159.390 francs. Au premier janvier 1882, le nombre des personnes secourues était descendu à 195, et le montant des secours prévus à 131.815 francs. La dépense réelle n'ayant été que de 116.308 francs, il y a eu un excédent de 5.507 francs. Du rapprochement de ces chiffres, M. le rapporteur du budget du commerce pour l'exercice 1884 avait conclu que l'on pouvait compter chaque année sur 15 à 20.000 francs de diminution par suite d'extinctions et il avait fait, en conséquence, réduire à 20.000 francs, le crédit de 110.000 France que demandait le ministre. Les faits n'ont pas répondu aux prévisions de la commission du budget.

(suit un tableau montrant le déficit de 10 000 francs)

Ajoutons avant de terminer qu'au 1^{er} Janvier 1884, le nombre des colons était de 162, et le montant des secours de 99.085 francs. En janvier 1877, le nombre des colons était de 336 et le montant des secours qui leur était accordés de 206.885 francs. Dans un période de sept années; il s'est donc produit 174 extinctions réalisant une économie de 107.800 francs.

L'âge moyen des titulaires actuels est de 75 ans, l'époque de leur admission aux secours remonte, en moyenne, à plus de 42 ans.

En résumé, votre Commission vous propose d'adopter le projet de loi suivant.

Rapport du Sénat

n° 163; Sénat : Session extraordinaire 1884

Annexe au procès verbal de la Séance du 18 décembre 1884

Références à: «voir les n° 121, Sénat, session extraordinaire 1884, et 3214-3283, 3^e législ. de la chambre des députés» (commandés également, voir ci-dessous)

Rapport fait

Au nom de la Commission des finances (note: cette commission est composée de MM. Calmon, Président; Cordier, Dauphin, Vice-Présidents; De REMUSAT, Edouard Millaud, Lambert de Sainte-Croix, Cuvinot, Secrétaires; Barbey, Comte de Saint-Vallier, Général Billot, Brunet, Denormandie, Merlin, Léopold Faye, Barne, Jacques, Casimir Fournier, Gouin) , chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la chambre des députés, ayant pour objet d'ouvrir au Ministre du Commerce sur l'exercice 1884, un crédit supplémentaire de 10,603 Francs pour les **Secours aux colons de Saint-Domingue** (en gras dans le texte), réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon et du Canada,

Par M. Edouard Millaud, Sénateur

Messieurs,

En exécution de plusieurs lois, dont la plus récente est celle du 28 Germinal an VII (17 avril 1799), des secours périodiques sont accordés à un certain nombre de nos nationaux des colonies, victimes des désastres de la fin du siècle dernier.

Les titulaires sont: 1° des Canadiens et des Acadiens expulsés par les Anglais en 1763; 2° des colons de Saint-Domingue, réfugiés à la suite de l'incendie du Cap (20 juin 1793); 3° des colons des îles Saint-Pierre et Miquelon dont les pêcheries avaient été envahies par les Anglais vers la même époque.

Chaque année, en prévision des extinctions résultant des décès, le crédit des secours aux colons est réduit dans une certaine proportion.

Pour 1884, eu égard à la marche décroissante des secours pendant les années précédentes, la Commission du Budget a pensé qu'il serait possible de porter à 35.000 francs le chiffre de la réduction de crédit afférente à cet exercice.

Cette prévision ne s'est pas entièrement réalisée, et le crédit sera inférieur de plus de 10 000 Francs aux dépenses constatées qui se résument ainsi qu'il suit:

Arrérages liquides pour les trois premiers trimestres 68.593 fr.

Arrérages à payer pour le 4^e trimestre 22.010 fr

90.603 fr

Le crédit alloué étant de 80.000

L'insuffisance est de 10.603 fr

C'est pour y faire face que M. le Ministre du Commerce a déposé la demande de crédit sur laquelle vous êtes appelés à statuer.

L'exactitude de ces calculs ressort avec évidence d'une note qui nous a été communiquée par le Ministre du Commerce.

En 1876, le crédit étaient encore de 370.000 Francs; il s'est abaissé, d'année en année, au chiffre où nous le trouvons aujourd'hui; mais les prévisions permettront de compter encore sur une réduction pour 1885.

Le nombre des colons qui bénéficiaient du crédit était de 162 au 1^{er} Janvier 1884.

L'âge moyen des titulaires actuels est de soixante-quinze ans, l'époque de leur admission aux secours remonte en moyenne à plus de quarante-deux ans.

Rappelons que la liste des personnes secourues est définitivement close et ne peut recevoir aucune modification.

Votre Commission des finances estime donc qu'il y a lieu de proposer au Sénat l'adoption du projet de loi suivant.

Projet de Loi

Article Premier.

Il est ouvert au Ministre du Commerce, sur l'exercice 1884, un crédit supplémentaire de dix mille six cent trois francs, applicable au chapitre 25: «*secours aux colons de Saint-Domingue réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon et du Canada*».

Article 2.

Il sera pourvu à cette augmentation de crédits au moyen des ressources générales du Budget de l'exercice 1884.

.»

Extrait de: *Impressions, projet de lois, propositions, rapports, etc.*, Tome Deuxième, (ici, le N° 163), du 15 décembre au 22 décembre 1884

Paris, P. Mouillot, Imprimeur du Sénat, Palais du Luxembourg, 1884